LC195039

1

14
15

Collection des poètes de Champagne
t. II

CHANSONS

de

Thibault IV, Comte de Champagne et de Brie,

ROI DE NAVARRE.

Cette édition est tirée à 350 exemplaires, dont 334 sur papier carré vergé, 8 sur papier jonquille, 8 sur papier bleu.

Reims, Imp. de P. REGNIER.

CHANSONS

DE

Thibault IV, Comte de Champagne et de Brie,

ROI DE NAVARRE.

Les nobles, le peuple et prélas
Et tous ceulx, qui sirent au bas,
Et autres privés et estrange
Crient : — Vive la Roine Blanche !
Et nostre Roy vive ensement !
Et elle ait le gouvernement
Sur tous, seule, et primeraine,
Et le Roy en son vray demaine
Comme sa mère et nostre Dame
Et comme vraye preude fame,
A qui de cœur obéirons.

E. Deschamps. — Miroir du mariage. — M. bib. nat.

REIMS.

—

1851.

Copy 2

PQ1533
.T6
1851

195039
13

RECHERCHES

Sur la Vie littéraire et les Œuvres de Thibault IV, Comte de Champagne et de Brie, roi de Navarre.

De tous les princes, qui régnèrent en Champagne, le plus célèbre est Thibault IV. Son règne de cinquante ans mériterait un sérieux historien : quelques pages ne peuvent suffire à cette longue tâche. D'ailleurs, nous pardonnerait-on de l'entreprendre à propos de chansons : ce serait abuser de la confiance du lecteur. Déjà nous allons, et trop souvent peut-être, descendre dans le domaine des graves chroniques pour expliquer des vers moins connus pour leur mérite réel qu'à cause du voile mystérieux, qui les protège contre l'oubli. Les poètes les plus harmonieux ne sont pas toujours de profonds hommes d'Etat : si Thibault eut prévu les médisances cruelles, que devaient attirer sur sa mémoire ses galanteries poétiques, il eut sans doute employé sa verve comme tant d'autres à chanter la déroute de Roncevaux ou les malheurs de Tristan et d'Yseult. Mais pour les princes la vie du monde commence tôt. Ils sont aux prises avec la société bien avant que l'expérience leur prête son égide : et souvent ils payent cher l'honneur d'ouvrir la campagne au printemps de leurs jours. On fut sans pitié pour Thibault : la légèreté de son caractère se prêta merveilleusement à prolonger sa jeunesse pendant

et à le rendre tour-à-tour le jouet de passions, qui ne furent pas les siennes, ou le dévoué serviteur d'une femme, qui le domina, parce qu'elle avait du génie et qu'il n'eut que de l'esprit et de la bravoure.

Ordinairement on cherche dans les chroniques ce qui peut éclaircir l'histoire : mais cette fois c'est elle, qui va rectifier les erreurs acceptées trop facilement par les conversations intimes et conservées avec complaisance par la tradition mal à propos crédule. Les personnages, qui vont entrer en scène, sont connus : il nous suffira de les nommer.

Henry Ier, comte de Champagne, mourut en 1175 après avoir eu pour femme Marie de France, fille de Louis VII. Henry, IIe du nom, l'ainé de ses fils, lui succéda. Compagnon de guerre de Philippe-Auguste, il contracta mariage pendant la croisade de 1191, avec Isabelle, reine de Jérusalem : de cette union naquirent Alix, qui depuis donna sa main au roi de Chypre Hugues de Lusignan, et Philippine épouse d'Erard de Brienne. Elles étaient encore au berceau, quand elles perdirent leur père en 1192. Thibault, son frère cadet, prétendit que la Champagne était un fief masculin et parvint à s'en emparer à l'exclusion de ses nièces, trop jeunes pour défendre leur héritage. — Ce prince, 3e comte de son nom, partagea son lit conjugal avec Blanche, fille de Sanche VI et sœur de Sanche VII, tous deux successivement rois de Navarre. Il périt jeune (1201-1202) et laissa sa femme enceinte. Quelques mois après, elle mit au monde un prince, qui fut nommé Thibault comme son père : cette circonstance lui valut pour premier surnom celui de Posthume (1). Elle fut plus tard exploitée par les factions, quand elles éprouvèrent le besoin de le déconsidérer.

Thibault III avait pu, grâce à l'enfance d'Alix et de Philippine, se faire reconnaître comte de Champagne. Erard de Brienne voulut à son tour profiter de la minorité de Thibault IV, pour faire valoir les prétentions de sa femme. Pendant plusieurs années Blanche eut à défendre par les armes

---

(1) D. Anselme : Histoire de la Maison de France : 1726. — Tom. 2. — Les grandes chroniques de France : Paulin Paris, 1838. : Tom 4, p. 119.

les droits de son fils. Elle les fit triompher ; et un arrêt rendu par les Pairs du royaume, en Juillet 1216, repoussa définitivement les réclamations de ses adversaires (1).

Blanche de Navarre serait plus illustre, si la destinée ne l'eut fait contemporaine de Blanche de Castille : toutes deux du même nom, toutes deux d'origine espagnole, toutes deux régentes, elles surent par leur adresse et leur énergie sauver l'héritage de leurs enfants. Blanche de Navarre précéda de 26 ans Blanche de Castille dans la lutte et lui donna l'exemple de l'amour maternel et du dévoûment. Elle fut brave, libérale et généreuse: la Champagne n'a pas encore oublié la bonne comtesse Blanche; ce qui prouve que les bienfaits ne font pas toujours des ingrats

Elle aimait les lettres et les arts; et plus d'un poète brillait à sa cour. Dans leur conversation, Thibault apprit les premières règles de la poésie : l'amour fit le reste (2). Le comte de Champagne passa sa jeunesse à la cour de Philippe-Auguste : là florissaient alors Hélinand, Chrétien de Troyes, Raoul de Houdan et bien d'autres trouvères distingués. A leur école le prince forma son goût délicat et son style élégant. Les études, qu'il fit sous les professeurs de l'université de Paris, en ce temps la première du monde, développèrent les heureux germes, qu'il tenait de la nature (3).

Thibault était bien fait, d'une figure agréable, adroit dans tous les exercices de chevalerie (4) : il savait manier la lance avec habileté. Riche d'imagination, adorateur avoué des dames, il dut se hâter de donner son cœur. A cette époque de mœurs chevaleresques, l'amour, disait-on, élevait l'âme et lui donnait toutes les vertus. Aussi pour mieux valoir, cha-

---

(1) Chantereau : Traité des fiefs : Preuves, p. 69.

(2) V. chanson 5e, 1er couplet, p. 9.

(3) André Favyn. Histoire de Navarre : Paris 1612. pag. 300. — Baugier : Mémoires historiques de Champagne, t. 1, p. 167.

(4) Cependant Thibault dans la chanson 45, p. 67, dit qu'il n'est pas beau : peut-être y a-t-il modestie de sa part. — Quelques jeux partis nous le présentent comme gros. V. p. 81, 106.

cun cherchait-il à placer aussi haut que possible ses hommages et ses affections. Il était de bon ton d'avoir des aventures gaillardes avec les bergères et de languir aux pieds des chatelaines. Telle était au moins l'habitude des poètes nobles ou vilains (1).

Le jeune comte de Champagne n'eut garde de manquer à l'usage : il s'y conforma d'autant plus scrupuleusement que l'homme, qui passe pour avoir été son maître dans le grand art de composer lais et chansons, Gace Brulé ne faisait autre chose, au risque de perdre la liberté et peut-être la vie (2). Thibault, petit-fils des rois de France, de Navarre, d'Angleterre et des empereurs d'Allemagne, possesseur d'une de nos plus grandes provinces, héritier présomptif d'une couronne, pouvait difficilement trouver une femme d'un rang supérieur au sien. Ce n'était qu'autour du trône qu'il pouvait rencontrer Dame assez haut placée, pour qu'il pût avec vraisemblance se plaindre de ses dédains.

Sous le beau ciel d'Espagne naquit vers la fin du XIIe siècle une princesse, qui devait être l'honneur de son sexe et la gloire de la France. La fille d'Alphonse le Noble, roi de Castille, Blanche avait épousé Louis de France, le digne fils de Philippe-Auguste. L'époque de sa naissance est douteuse : le rang même qu'elle occupa parmi les enfants de son père est sujet à discussion : néanmoins elle dut voir le jour vers 1187. Son mariage eut lieu le 22 mai 1200. Sa figure était belle et noble. Varillas prétend qu'elle avait le teint frais et coloré (3); il a pour cela de malicieuses raisons, sur lesquelles nous reviendrons plus tard. Il aurait dû dire aussi que Blanche avait les cheveux blonds : c'était un fait, si non facile à prouver, au moins utile à poser en avant dans certain but. Mais il est un point sur lequel tous les historiens s'accordent : c'est que l'illustre princesse était absolue dans ses affections (4). Elle aima son

---

(1) V. Chansonniers de Champagne, des XIIe et XIIIe siècles. Reims, 1810. — Chansons de Geoffroy de Chastillon, de Gauthier d'Espinoy, de Jacques de Dampierre, de Philippe de Nanteuil, du comte de Roucy.

(2) Voir même volume : Préface, page 36.

(3) Varillas : Histoire de la minorité de Saint Louis : Lahaye, 1685.

(4) Mezeray, abrég. : 1740. In-12. T. V. p. 149, 151.

mari, ses enfants avec passion, même avec jalousie. Nous répéterons par ici l'anecdote trop connue du lait offert à Saint Louis par une dame d'honneur, un jour que Blanche était malade, ni les craintes qu'elle manifestait de voir Marguerite de Provence lui enlever l'affection de son fils (1). Un amour partagé n'eut pu lui convenir : jamais elle n'eut aimé l'homme, qui n'eut pas été partout, sans cesse et tout entier à elle. Elle suivit son mari dans ses voyages, à la guerre. Elle ne le quitta que lorsque l'impérieuse nécessité l'y contraignait. Louis était digne d'un amour aussi passionné : à peu près du même âge qu'elle, il ne cessa de lui rester fidèle (2). Il acceptait avec bonheur la compagne, que le ciel lui donnait, et mettait sur le compte de son dévoûment ce que son caractère avait de dominant. D'ailleurs Blanche avait le génie des affaires, et son énergie était toujours à la hauteur des événements.

Louis se préparait au trône par des victoires : il battait les Anglais en Poitou le jour même où Philippe-Auguste gagnait la bataille de Bouvines. Élu roi d'Angleterre en 1216, il soutint avec vaillance ses droits à la couronne, que le peuple lui avait offerte. Lorsque la trahison l'eut contraint à repasser la mer, il ne cessa d'aider son père dans ses projets d'unité monarchique. Blanche renonça sans peine à succéder aux héritiers de Guillaume le Conquérant : elle ne voulut pas non plus que l'on fît la guerre pour faire valoir ses titres au trône de Castille : celui de France lui suffisait. Toute sa vie, fidèle à la politique de Philippe, elle ne cessa d'applaudir aux efforts tentés pour soumettre les hauts barons. La ruine de l'oligarchie féodale devint son rêve : et la vigueur, qu'elle mit à le réaliser, fut la seule cause des calomnies, dont elle fut victime.

C'est à cette femme à l'âme ardente et dévouée, que le jeune Thibault offrit, dit-on, ses hommages de poète: nous verrons qu'il plaçait ailleurs son cœur d'homme. Certes il ne pouvait plus haut et mieux choisir : il trouvait dans Blanche une grande dame à respecter, une femme vertueuse dont il

---

(1) Cette jalousie est tournée en ridicule dans un pamphlet rimé, publié à la fin de ce volume.

(2) Grandes chroniques de France, par Paulin Paris: Paris, 1838. T. IV, p. 226.

pouvait chanter les rigueurs avec sincérité. — Il est impossible de prouver même sur ce modeste point la certitude de la tradition : mais il faut convenir que rien n'est plus vraisemblable. La calomnie a besoin d'un pivot, si faible qu'il soit : il lui faut pour s'appuyer une apparence de vérité. Lorsque plus tard elle accusa Thibault d'un empoisonnement adultère, elle ne put se faire écouter que par ce que sans doute elle prit pour point de départ quelques couplets dédiés par Thibault à Blanche, couplets d'ailleurs qu'il eut pu donner à d'autres sans y changer un seul mot. — Le monde ne fut pas dupe de cette passion d'étiquette. On n'y vit que ce qu'il y avait, c'est-à-dire des chansons : et comme elles étaient jolies, on les applaudit sans les prendre au sérieux. Pour le jeune Comte de Champagne ce n'était qu'un badinage, et personne ne songeait à dénaturer alors des galanteries sans prétention comme sans résultat possible (1).

A la cour de France brillaient alors (1216 - 1220) deux princes jeunes comme Thibault, — l'un, Pierre de Dreux, comte de Bretagne, du chef de sa femme Alix, — l'autre, Philippe de France, fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Meranie, gendre de Renaut, comte de Boulogne, un des vaincus de Bouvines. Sous la main puissante du grand Roi tous ces enfants de la maison royale restaient soumis et vivaient en bonne intelligence. Philippe et Pierre furent longtemps amis de Thibault : le dernier surtout aimait les poètes et composait aussi des chansons. Le Comte de Champagne lui confiait sans doute ses rimes amoureuses : les plaisanteries innocentes, qui jaillissaient de ces conversations intimes, devinrent un jour d'odieuses diffamations.

Thibault ne tarda pas à prouver que sa prétendue passion n'était qu'un thème poétique : Fiancé vers 1219 avec Margue-

---

(1) Nous devons surtout faire grand estat du comte de Champagne, lequel s'estant donné pour maitresse la Reyne Blanche, mère de saint Louis, feit une infinité de Chansons amoureuses en faveur d'elle... Je m'asseure qu'en cest amour il n'y eust qu'honneur: car cette grande princesse estoit très saige. Si est-ce que pour ne rendre sa plume oiseuse, il en faict fort le passioné. — Estienne Pasquier ; Recherches sur la France : Paris, 1665, in fol. p. 661. — Varillas proclame hautement la chasteté de Blanche : il lui reproche seulement de la coquetterie, p. 10.

rite, sœur d'Alexandre , roi d'Ecosse (1) il épousait l'année suivante Gertrude de Hasbourg, veuve de Thibault Ier, duc de Lorraine , tué sur le champ de bataille de Bouvines. Quelques mois après il trouvait moyen de faire prononcer par l'église la nullité de cette union , sous prétexte de parenté (2). En 1223 ou 1224 il offrait sa main à la sœur du fameux Humbert de Beaujeu, depuis connétable de France : l'année suivante Agnès lui donnait une fille nommé Blanche, et plus tard duchesse de Bretagne (3).

Pendant que Thibault commencait à faire connaître ainsi la mobilité de ses affections et l'indépendance de son cœur, il avait su vaillament combattre les ennemis de la France : avec Louis Cœur-de-Lion il lutta dans le midi contre les barons de Gascogne , qui savaient si bien exploiter à leur profit le fanastisme des Albigeois. En 1223 , il fit la guerre contre les Anglais dans le Poitou, la Saintonge et la Guyenne. La bravoure, qu'on lui vit déployer au siége de la Rochelle, lui valut l'estime des hommes d'épée (4). Ce qui n'empêcha pas les factions d'en faire un lâche , quand cela leur put profiter.

Quelques historiens modernes ont avancé que déjà Louis était las des assiduités de Thibault près de Blanche et que par prudence il dissimulait son ressentiment (5). Nous avons cherché quel texte original pouvait étayer cette proposition étrange. Nous n'avons rien trouvé, qui pût motiver les inquiétudes du prince, rien qui put les faire supposer. Pendant la campagne de 1223 , Blanche et les autres princesses passèrent leur temps en prières pour attirer les bénédictions dn ciel sur les drapeaux français (6). Son affection pour Louis est proclamée par tous les chroniqueurs sérieux ; ce

---

(1) Camusat : Mélanges historiques , Troyes 1619. In-8°. — Oihenart : *notitia utriusque Vasconiæ*. Paris 1656 , page 333.

(2) Voir sur cette curieuse affaire les historiens de Lorraine. Gertrude mourut en 1225.

(3) D. Anselme : Histoire généalogique de la maison de France, Tom. I.

(4) Chronique de Rains : Louis Paris : Paris 1837. p. 160. — Grandes chroniques de France , t. 4. p. 203.

(5) Beraud de L'Allier, Histoire des comtes de Champagne.— Baugier : p. 177, 178, 180. — Varillas , p. 13.

(6) Grandes chroniques : t. 4. p. 218. — Vie de Blanche de Castille, par Auteuil : Paris, 1644, in-4°.

ne fut qu'en 1226 qu'on osa ternir, pour la première fois, sa gloire sans tâche.

Louis VIII avait remplacé son père sur le trône. Les nobles méridionaux, sous prétexte de liberté de conscience, cherchaient à reprendre à la couronne les cités, qu'elle avait conquises sur la féodalité. Amaury de Monfort avait longtemps défendu la cause royale : mais ses ressources étaient épuisées. La cour de Rome fit prêcher une croisade contre les Albigeois, et en 1225 Louis se mit en mesure de marcher contre les rebelles. Les circonstances étaient graves et avant d'entrer en campagne il écrivit son testament. C'était une belle occasion de manifester le mécontentement, qu'auraient pu lui causer les coquetteries de Blanche. Il lui prodigua les marques d'estime et d'affection les plus positives, et lui laissa des sommes d'argent considérables (1), alors il était âgé de 39 ans, en pleine santé : rien ne pouvait l'empêcher de faire connaître ses volontés.

Cependant l'armée se mit en marche et bientôt le siége d'Avignon commença. Le comte de Champagne avait suivi le roi avec ses vassaux : mais au bout de 40 jours il déclara que le terme, au de-là duquel rien ne l'obligeait à servir la couronne, expirait et qu'il en profitait pour retourner dans ses terres. Malgré les remontrances de Louis, il partit et revint en Champagne (2).

Comment, il faut absolument à certains yeux que tous les actes de Thibault aient eu pour mobile une aveugle passion pour

---

(1) Le testament est daté du 25 Juin 1225. V. histoire des ministres d'Etat, fol. 425. — V. Mezeray, abrégé, t. v. p. 152. — Vie de Blanche : par Auteuil, 1226. — Il voulut et ordonna qu'au cas qu'il vînt à décéder en ce voyage la charge et gouvernement des affaires du royaume et de ses enfants fût donné à sa femme et la déclara régente comme la cognoissant sage, femme vertueuse et affectionnée à leurs enfants et au royaume. — Hist. gen. des rois de France, par Du Haillan, in-fol. 1576-1584, p. 478.

(2) Le comte de Champagne, Thibault, se départit du siége et vint en son pays sans congié demander au roy ni au légat : — Grandes chroniques de France, t. 4. p. 225. — Mezeray, abrégé, t. V, p. 149, 150. — Baugier soutient que Thibault se rendit d'Avignon à Paris ; il se trompe, p. 182. — Varillas commet la même erreur, p. 17. — Mais ils avouent tous deux que la reine le reçut fort mal.

Blanche, on a dit qu'il ne pouvait supporter l'absence de la reine et que son but unique en désertant était d'aller la retrouver à Paris. Ce roman s'étaye, il est vrai, sur le récit d'un moine. Mais ce moine est anglais, par suite ennemi de la France et de ses rois. Le témoignage de Mathieu Paris est donc suspect : ensuite il n'avance que timidement cette calomnie, dont nous apprécierons bientôt la cause (1).

De toutes nos chroniques étrangères et françaises, qui ont écrit l'histoire de ce temps, de toutes les chansons de Thibault on ne peut extraire une ligne, qui prouve l'adultère de Blanche. Qui croira donc qu'un prince, qu'un général abandonne un siége avec toute son armée uniquement pour aller à deux cents lieues de là tomber respectueusement aux genoux de sa dame ou lui chanter une complainte rimée? — Ce ne fut pas vers Paris que marcha Thibaut ; mais il se rendit en Champagne. D'un autre côté, s'il tenait tant à contempler la Dame de ses pensées, il n'avait qu'à l'attendre. Nous allons voir que quelques semaines plus tard elle venait rejoindre son royal époux (2) : mais Thibault n'était plus près de lui. Enfin Blanche avait elle-même pris la croix contre les Albigeois : c'était une assez étrange manière de chercher à lui plaire que de refuser de combattre ses adversaires déclarés (3). — Poursuivons : malgré la défection de Thibault, la ville fut prise et Louis continua la guerre dans le midi jusqu'à l'automne. Durant les mauvais jours il se retira pour aller prendre ses quartiers d'hiver en Auvergne. Ce prince était d'un tempérament délicat (4) : fatigué par la longue campagne, qu'il venait de faire, il tomba malade au château de Montpensier, et quelques jours après la Toussaint il mourut. Les ennemis de Thibault exploitèrent sa fuite : ils prétendirent que le comte de Champagne, pour satisfaire librement sa passion criminelle et prévenir l'effet des menaces de Louis, l'avait empoisonné. Cette accusation est naturellement acceptée par Mathieu Paris et un autre anglais, Mathieu de Wesminster, son fidèle

---

(1) Historia major ; Mathieu Paris, Londres 1640 ; in-folio anno 1226.

(2) Le Nain de Tillemont, Vie de saint Louis : Société de l'histoire de France, t. I, p. 428. — Chronique de Ph. Mouskes, t. II.

(3) Duchesne, p. 6, 687.

(4) Mezeray, abrégé, t. v. p. 143.

écho (1).Elle est reproduite, mais faiblement, par la chronique de Reims et celle de Philippe Mouskes (2).

Cette cruelle calomnie fut accueillie par les royalistes en ce qui touchait Thibault seulement, et dans tous ses détails, par les ennemis de la France et ceux de la reine.

Louis est-il mort empoisonné ? Guillaume de Nangis, les grandes chroniques de France, Guillaume Guiart, Joinville, ne le laissent pas même soupçonner. — Dom Lobineau, dans son histoire de Bretagne, pense que l'empoisonnement est certain, et que le nom seul du coupable est incertain (3). Richard de Saint-Germain fait tomber sur les Albigeois cette accusation de meurtre (4).—Ce fut une attaque de dyssenterie qui tua le Roi : Mathieu Paris lui-même ne peut le nier (5).— Louis VIII mourut en croisade. On en fit un martyr. Ses vertus furent exaltées. On alla même jusqu'à dire qu'il périssait victime de sa fidélité conjugale et de sa chasteté. Telle est l'opinion de Guillaume de Puylaurent, chapelain du comte de Toulouse, contemporain

---

(1) Mathieu Paris, *historia major ; Londini 1640*, 2 tomes in-folio, anno 1226. — M. de Wesminster; *flores historiarum : Britannicarum rerum : scriptores vetustiores* · Heidelberg, 1587, p. 205.

(2) Tom. 2, p. 553. — Baugier et, de nos jours, Beraud ont dans leur histoire de Champagne reproduit et accepté sans hésitation, cette indigne calomnie ; il est plus simple de répéter un bruit scandaleux que d'en étudier la source ; il n'aurait qu'à se trouver faux ! — Varillas fait aussi de Thibault un lâche empoisonneur ; mais il suffit de lire son pamphlet pour voir qu'il avait peu étudié nos chroniques. Par exemple pour augmenter encore le nombre des crimes imputés à Thibault, il le dit tuteur d'Alix et de Philippine de Champagne : il l'accuse bravement d'avoir dépouillé ses deux pupilles, dont il fait aussi ses nièces : tandis qu'elles n'étaient que ses cousines, et qu'elles étaient nées dix ans avant ce prince.

(3) Hist. de Bretagne, T. VII : c. 48, p. 219.

(4) Ughelli Italia sacra, T. 3, p. 987.

(5) Math. Paris : anno 1226. — Le Nain de Tillemont, Histoire de saint Louis, T. I, p. 413. — Mezeray, abrégé, t. V, p. 143.

des faits qu'il raconte dans sa chronique (1). Nous voici bien loin d'un infâme empoisonnement. Permis au sieur de Voltaire de tourner cette tradition en ridicule; mais, après tout, la de chronique d'un prêtre français mérite bien pour le moins autant confiance que celle d'un moine anglais trompeur ou mal informé.

Mathieu Paris essaie de rendre l'accusation vraisemblable : il pose en fait que Louis mourut avant la prise d'Avignon, et que ce fut seulement à Montpensier, où il s'était retiré pendant les travaux du siége, qu'eut lieu la défection de Thibault et que le roi le menaça de sa colère. C'est alors, dit-il, que le comte de Champagne prit les devants. — Heureusement, des faits incontestables détruisent cette fable de fond en comble. Thibault se retira dès le mois de juillet. Avignon capitula le 15 août, et Louis mourut le 8 novembre 1226. — Ce n'est pas tout : Thibault était marié : donc il ne pouvait épouser Blanche. S'il y eut crime, cette princesse était innocente : un ennemi des fleurs de lys seul peut supposer le contraire. Mais un assassin pouvait-il espérer lui faire accepter ses hommages ? — Blanche venait rejoindre Louis, quand elle apprit sa mort. Tous les historiens témoignent de sa vive douleur : son désespoir fut tel qu'elle voulait s'ôter la vie (2).

Pour répondre aux accusateurs de Thibault, nous rappellerons que Louis IX l'estimait et le reçut souvent à sa table; il donna sa fille en mariage au fils du comte de Champagne. Le Roi martyr eut-il fait tant d'honneur au meurtrier de son père (3) ? il est sans doute des princes, que la politique décide

---

(1) Ph. Moulkes, vers 27,447. — Grande chronique de France, t. IV, p. 225, 226 et 230. — Mezeray, abrégé, t. V, p. 144. — Duchesne, p. 288. — Mélanges curieux du père Labbe, p. 633. — Chronique de Guillaume de Puylaurens.

(2) La Roine Blanche menoit merveilleus duel ; et ce n'estoit pas merveille ; car elle avoit moult perdu. Car ses enfant estoient petit et elle estoit seule femme d'estraignes contrées et avait à marcir à grands seigneurs. Chronique de Rains, p. 179. — V. Mezeray, abrégé, t. V, p. 152. — Tillemont, T. I, p. 416 et 423. — Ph. Moskes, T. 2, p. 554.

(3) Joinville. — Histoire de Saint Louis. — 1668. — Grandes chroniques de France. — D. Anselme, histoire de la maison de France.

à faire des bassesses : mais saint Louis n'était pas homme à commettre de telles lâchetés.

Thibault était coupable non pas d'adultère, ni d'empoisonnement, mais de trahison. Et il ne l'était pas seul. — Philippe-Auguste avait bien jugé ce jeune prince : il connoissait la mobilité de son caractère : aussi prit-il soin de l'attacher à la couronne par un serment écrit (1). Bien plus, il exigea du comte de Blois Gauthier d'Avesne, et de Hugues, comte de Rethel, vassaux de Thibault, la promesse de servir la couronne, s'il manquait à sa parole (2). Ce grand Roi pressentait qu'à la première occasion la noblesse secouerait le joug, qu'il avait posé sur elle. Il négligea cependant de faire reconnaître, de son vivant, Louis VIII pour son successeur. C'était la première fois, depuis l'avènement d'Hugues Capet, que la monarchie se sentait assez forte pour ne pas acheter l'assentiment de ses feudataires. Louis VIII put succéder à son père sans obstacle : mais les hauts barons se demandèrent s'ils n'étaient plus rien dans le royaume. L'Angleterre avait perdu la Normandie et le Poitou : quand Louis VIII avait quitté Londres, après la guerre de 1217, on le contragnit à jurer qu'il rendrait les conquêtes de son père : il n'en fit rien. L'Anglais, dès lors, travailla sans relâche à ruiner la monarchie Française. Il parvint à liguer ensemble les grands vassaux de France: Ils conspirèrent contre Louis. Les insurgés du Languedoc furent de suite leurs alliés : l'Angleterre, encore maîtresse de la Guyenne, excitait sous main la révolte des Albigeois. Thibault ne sut pas repousser les ouvertures qui lui furent faites; et voici par quel point les conjurés se l'attachèrent.

Sanche, roi de Navarre, frère de sa mère, était vieux, infirme et sans enfant. Thibault devait être son héritier. Mais cette succession était convoitée par tous les princes voisins, et notamment par le roi d'Aragon. Le comte de Champagne s'inquiétait : il lui fallait des alliés dans le midi. Il s'en présenta : mais ils appartenaient au parti des rebelles. Le jeudi avant Pâques 1224, Guillaume de Moncade, vicomte de Béarn,

---

(1) Chantereau : Traité des fief, spreuves 115.

(2) Idem p. 128. 132.

et Thibault se lièrent par un traité, dont le but était d'assurer le trône de Navarre à ce dernier (1).

Sanche était jaloux de son pouvoir. Mécontent des démarches peut-être trop pressées de Thibault, il conçut le projet de le déshériter. Jaymes, roi d'Aragon, suivait de près les menées du comte de Champagne, et savait habilement exploiter l'irritation de son oncle. Il fit signer au vieux monarque un acte par lequel le survivant des deux parties contractantes devait hériter du royaume de l'autre (2). Thibault fut dès lors à la merci de tous ceux qui lui promirent de l'aider à monter sur le trône de Navarre. Les Albigeois et les conjurés lui offrirent secours ; il eut le tort d'accepter.

Cette intrigue était parfaitement connue. La chronique de Mouske la signale nettement : elle raconte les relations, qui liaient Thibault et les assiégés d'Avignon. Elle prétend que non seulement il avait des intelligences dans la place, mais qu'il y pénétrait lui-même pour entrer en rapport direct avec les chefs Albigeois. (3). Les causes de sa défection ne peuvent plus rester douteuses : il trahissait Louis dans un intérêt d'ambition. Mais il ne fut pas seul à tenir cette coupable conduite : le comte de Bretagne et d'autres encore correspondaient avec les rebelles et cherchaient à faire échouer les projets du Roi (4). L'Angleterre était l'âme de la conspiration (5). Si, plus tard, tout l'odieux de cette perfidie retomba sur Thibault, c'est que son caractère inconstant le conduisit à trahir les conjurés pour rentrer dans le parti de la cour de France, et qu'ils voulurent se venger de sa défection.

Louis VIII connaissait en partie le complot qui se tramait

---

(1) Marca : Histoire de Béarn. Paris, 1640, p. 566. Voir ce traité, p. 568. — Histoire du royaume de Navarre, G. Chapuys. Paris, 1596, p. 148.

(2) Marca : Histoire de Béarn, in-fol. Paris 1640, p. 566.

(3) Ph. Mouske, t. 2 : p. 515. — Lenain de Tillemont accepte ce récit : Histoire de S. Louis, tom. 1. an 1226.

(4) V. Joinville, page 15. — Le Baud : Histoire de Bretagne, ch. 30, p. 225-226. — Duchesne : Histoire de la maison de Dreux, 1631, in-folio p. 328-329. — Lenain de Tillemont : an 1226, p. 430, t. 1.

(5) Le Baud : ch. 30, p. 227.

autour de lui : dès qu'il se sentit près de sa fin, il réunit les nobles qui l'entouraient encore, et leur fit promettre qu'ils feraient sacrer son jeune fils et reconnaîtraient Blanche pour régente (1). Mathieu Paris prétend qu'à sa dernière heure il se repentit d'avoir gardé la Normandie et enjoignit à son héritier de la rendre (2). Le récit de cette prétendue restitution *in extremis* révèle l'intérêt des calomnies, qui l'accompagnent. Mais il faut remarquer que le testament du prince est muet à cet égard : Louis IX ne se trouva pas au lit de mort de son père ; et nos chroniques nationales ne disent rien de ce qu'avance l'Anglais.

La mort de Louis VIII ouvrait la lice aux factions : elles s'y jettèrent tête baissée. Blanche dut mettre un terme rapide sinon à ses regrets, du moins à sa juste douleur, et faire un énergique appel au Dieu qui protége la France, à la nation qui, dans ce temps, défendait ses rois. Elle entoura son fils, non pas d'Espagnols, comme le prétendait l'opposition, mais de braves et loyaux français tels que Robert de Dreux, Gauthier Cornu archevêque de Sens, Guillaume des Barres et Mathieu de Montmorency, le célèbre connétable (3). Elle leur adjoignit un homme, dont l'énergie et l'habileté déjouèrent maints complots coupables : nous voulons parler de Romain, Légat du pape. Cardinal du titre de Saint-Ange dès 1212 (4), il fut chargé de plusieurs missions près de Philippe-Auguste. Ses grandes qualités lui valurent la confiance de Louis VIII. Blanche crut bien faire en prenant pour conseiller un homme, que son mari n'avait cessé d'estimer (5).

---

(1) Mezeray : Abrégé, tom. V. p. 145 et 170.

(2) Mathieu Paris : page 416.

(3) La royne Blanche... lui quist gens de conseil les plus preudeshommes et les plus sages que on peust trouver, qui resplendissoient de droiture et de loyauté pour les besongnes du royaume gouverner, autant clercs que lais. — Grandes chroniques, 1226. Tom. IV, p. 231.

(4) Ciaconius, page 649—2.

(5) *Vir magnæ discretionis, acceptus Deo et hominibus atque sufficiens tantis negociis pertractandis :* chronique de G. de Puy-Laurent: ch. 34. — Duchesne, p. 687. — *Virum generis et morum nobilitate præclarum, constantiâ, industriâque conspicum :* Bulle du pape Honoré : Raignald : anno 1225, art. 29.— *Consilio ac discretione conspicuum :* Bulle de Grégoire IX: id. anno 1228 : art. 22. — Vie de Blanche : Auteuil.

Etranger aux intrigues, qui déchiraient le pays, il put rendre de notables services. La calomnie allait les lui faire payer cher. C'était ainsi déjà : sera-ce toujours de même ?

D'après l'avis de ses conseillers, Blanche s'empresse de conduire Louis IX à Reims pour le faire sacrer. Plusieurs grands barons refusèrent de se rendre à cette cérémonie : d'autres exigèrent qu'au préalable on mît en liberté Ferrand, comte de Flandres, Renaud, comte de Boulogne, et d'autres prisonniers politiques. Ils voulaient aussi faire restituer tous les fiefs confisqués sur les vassaux jadis rebelles. C'était le but du cabinet de Londres (1). Mathieu Paris prétend que Thibault ne vint pas à Reims. Il fut convoqué comme comte de Champagne et pair du Royaume (2). Depuis sa fuite d'Avignon, il s'était retiré dans ses Etats et n'osait reparaître à la cour, qu'il avait jouée et contre laquelle il conspirait. Il voulut cependant payer d'audace et figurer au sacre. Déjà ses officiers avaient préparé ses logements ; il allait entrer à Reims, quand Blanche apprit son arrivée. De suite elle fai expulser ignominieusement de la ville les gens du comte : par ses ordres on arrache ses bannières, et on court à sa rencontre lui signifier qu'il ait à se retirer, et que s'il avait le malheur d'armer ses vassaux, l'armée royale irait le soumettre (3). — Ce fait des plus curieux dessine nettement les rôles. Thibault recevait un affront sanglant et public. C'était la reine elle-même, qui le châtiait d'une trahison, dont tout le parti royaliste l'accusait hautement (4). Il se retira la honte et la vengeance dans le cœur. Déjà, nous l'avons dit, il était ligué avec les comtes de Bretagne et de la Marche. Ce dernier, de la maison de Lusignan, avait pris en mariage Isabelle, reine douairière d'Angleterre, et se trouvait ainsi l'allié, l'agent d'une race ennemie (5). Dans le midi,

---

(1) Mathieu Paris : édition de 1644, in-fol. p. 231.

(2) Manuscrit Dupuy. T. I, fol. 1, page 2. — Lenain de Tillemont, T. 1, p. 429.

(3) Ph. Mouskes, vers 27, 589.

(4) Mouskes, Tom. 2. p. 515, 564.

(5) Chantereau : Traité des fiefs : act : p. 169, 170. — Tillemont, vol. 1. p. 444.— Grandes chroniques de France, T. IV, p. 231. — Chronique de Reims : p. 180.

le comte de Toulouse, souvent vaincu, mais toujours indompté ralliait autour de lui les mécontents : la conspiration embrassait pour ainsi toute la France. L'orage allait éclater, Blanche, confiante dans le peuple et forte de son droit, brava la tempête.

Les confédérés niaient ses titres à la régence : ils la repoussaient comme femme, comme étrangère, comme usurpant les fonctions, qui devaient leur appartenir exclusivement. Ils exigeaient qu'au moins elle donnât caution de la tutèle, qu'elle les admît dans le conseil; et surtout, ils demandaient la restitution des fiefs confisqués ; il y a longtemps que les questions de portefeuilles agitent le monde. La civilisation marche : mais les mauvaises passions sont immuables.

Blanche invoqua les dernières volontés de Louis, Cœur de Lion. Elle publia des lettres émanées des évêques présents à la mort du Roi. Ils certifiaient qu'il lui avait laissé la régence (1). Brave, habile et active, elle sut armer et négocier à la fois. Pendant qu'elle marchait contre le comte de Bretagne, elle enlevait à la ligue le comte de Champagne. Dès lors commencèrent à se répandre les diffamations ramassées pieusement par le moine anglais. Blanche avait eu onze enfants de son mariage avec Louis : elle comptait alors au moins 40 ans. Thibault n'en avait que 26. Un homme de sens peut-il admettre que les charmes de la reine l'aient fasciné ? Thibault avait battu les anglais en 1223 : il les servit en 1226. En 1219 il avait aidé Louis à vaincre les Albigeois : en 1226 il avait trahi ce prince pour leur être utile. Infidèle tour-à-tour au serment, qui le liait à la couronne de France, et aux engagements, qui l'unissaient aux rebelles, il prouvait au monde que les grâces de l'esprit n'entraînent pas nécessairement avec elles la fermeté du caractère, l'intelligence des devoirs que le ciel impose aux princes. Combattre une femme, un enfant, son roi légitime, s'allier aux anglais, c'était pour un français, un chevalier, un pair du royaume, un rôle odieux. Pourquoi Thibault n'en aurait-il pas eu honte? il eut peur aussi, disons-le, de perdre son comté (2).

---

(1) Voir ces lettres dans Du Tillet, t. I, p. 123.

(2) Quand Thibault le comte de Champagne vist l'ost de France venir, là où il avoit tant bonne chevalerie et tant bonne gens, si se pensa que s'il se tenoit longuement contre le Roy, que il

On put lui faire comprendre que le roy pouvait plus facilement l'aider à parvenir au trône de Navarre que les conjurés. L'ambition l'avait perdu : l'ambition le remit dans la bonne voie. L'amour ne fut pour rien dans cette conversion. Les ligueurs ne purent le supposer : mais ils le dirent pour se venger. Thibault offrit généreusement à la cour de négocier en son nom avec les rebelles. Malgré les efforts de l'anglais, il parvint à les décider à traiter : et vers le 16 mars 1227 on conclut à Vendôme une paix, qui par malheur fut éphémère. Bientôt les intrigues recommencèrent (2). Le comte de Champagne continua ses relations avec les chefs de la ligue, soit par ordre de la cour, soit par suite de la mobilité de son caractère. Ses révélations apprirent à la régente qu'on voulait enlever Louis IX (2). Blanche appela les Parisiens à son aide, (c'étaient des Parisiens du moyen âge); ils se réunirent avec dévoûment autour du roi, le ramenèrent à Paris et sauvèrent la monarchie (3).

Les conjurés ne perdirent pas courage : ils combattaient officiellement la régente par des proclamations politiques et surtout par d'odieuses insinuations répandues habilement dans

---

luy en pourroit bien mescheoir. Si se parti de ses compagnons au point du jour, por ce qu'il ne l'aperceurent, et s'en vint au Roy et le pria qu'il luy voulsist pardonner son mautalent et que plus ne seroit contre luy. Le roy, qui estoit enfant et débonnaire, le receut en grace et lui pardonna son mautalent. — Grandes chroniques, t. IV, p. 232. — Voyez aussi chronique de G. Guiart, édition de Joinville, par Duchesne. Paris 1668. P. 133, 134.

(1) Maintenoient les barons contre le roy que la roine Blanche ne devoit point gouverner si grant chose comme le royaume de France et qu'il n'appartenait pas à femme de tel chose faire. Et le roy maintenait contre les barons qu'il était assez puissant de son royaume gouverner avec l'aide des bonnes gens, qui estoient de son conseil. Pour cette chose murmurèrent les barons et se mistrent en aguait comme ils pourraient avoir le Roy par devers eux et tenir en leur garde et en leur seigneurie. — Grand. chroniq. t. IV, p. 234.

(2) Chronique de saint Louis, chap. V. — Mezeray, t. V, p. 173.

(3) Histoire de saint Louis, par Joinville.

le peuple (1). C'n'était plus seulement de relations coupables avec le roi de Navarre qu'ils accusaient la reine : ils lui reprochaient de prétendues débauches avec son fidèle conseiller, le cardinal de Saint-Ange. Le légat jouissait à la cour d'un grand crédit : la reine se plaisait à le combler de faveurs : c'est lui qui dirigeait la conduite du cabinet contre la ligue. Il n'en fallait pas tant pour exciter contre lui l'envie et les haines ambitieuses. Cette fois Mathieu Paris, (sans doute à cause de sa robe) proteste avec énergie contre cette nouvelle calomnie ; mais il n'oublie pas de la ramasser. D'ailleurs elle est consignée dans des libelles rimées, dans des chansons injurieuses (2). On a prétendu que ces couplets étaient faits pour exciter la jalousie de Thibault. On aurait dû remarquer que le prêtre et le comte étaient ensemble tournés en ridicule. N'étaient-ils pas ensemble les conseillers de la reine. C'était la monarchie qu'on attaquait en criant : à bas les ministres ! *quid sub sole novi ?*

Il fallait à Blanche des alliés : elle mit en liberté Ferrand, comte de Flandre : Il ne cessa de lui prêter loyale assistance, et fut alors détesté de l'opposition : elle alla même dans ses pamphlets jusqu'à demander qu'on le remît en prison, elle qui quelques mois avant, faisait grief à la cour de l'incarcération de ce prince. Elle avait cru conquérir un allié : elle avait rencontré un pair de France fidèle (4). La couronne envoya des troupes et des diplomates contre le comte de Toulouse : et bientôt terrifié et soumis, il se sépara de la ligue. Blanche acheva l'œuvre de Philippe-Auguste, et négocia le retour au domaine royal du fief de Raymond. La fille unique de ce grand vassal fut unie au frère de saint Louis. Thibault, qui conservait dans le midi des relations indispensables à son désir de régner en Navarre, fut employé par Blanche dans cette grave circonstance. Raymond l'accepta pour arbitre dans les difficultés

---

(1) *Contra eam furtive libellos diffamatorios spargentes in viis et plateis detractiones improbissimæ excitaverunt scandalum, ut castissmæ reginæ imponerent velut commune carnis ludibrium* — Jean Ocsem, chanoine de Liège (1278 - 1348.) Episcop. Leod. t. II, p. 227, 272, 277.

(2) Voir à la fin de ce volume.

(3) 1227. — Meyer : livre 8. — Voir les pièces à la fin du vol.

(4) Varillas, p. 22, 23. — Voir à la fin du volume.

soulevées par cet acte de haute politique (1227-1229) (1)

Blanche avait fait sacrer son fils: cela ne suffisait pas. Elle voulut encore, pour consolider ses droits à la régence, obtenir l'assentiment national. Elle convoqua donc les états généraux. Réunis à Paris, ils virent Blanche comparaître devant eux. Le discours de la régente fut simple et digne : son cœur le lui dicta. Comme lui noble et généreux, il émut l'assemblée ; d'une voix unanime elle proclama Blanche régente du royaume. Nobles, prêtres, bourgeois, cultivateurs aimaient la patrie : tous se rallièrent avec dévoûment sous la bannière royale, et leur concorde sauva le pays. Heureuse France que celle où l'on avait encore foi dans les principes, qui seuls peuvent sauver les sociétés (2) !

Blanche, sûre de l'appui des communes, reprit avec courage et confiance sa lutte contre la féodalité. Naturellement les ligueurs dirent que les députés avaient été corrompus, et protestèrent contre leur décision. De nos jours aurait-on fait autrement ? L'opposition crut que le moment était venu de recueillir le fruit de ses intrigues. Il ne lui suffisait plus de disputer la régence : c'était une révolution, qu'elle voulait : c'était un changement de dynastie, qu'elle prétendait imposer au pays. Elle parvint à séduire deux princes de la famille royale, jusqu'alors serviteurs fidèles du trône, Robert de France, comte de Dreux, et Philippe, comte de Boulogne. Ils avaient espéré longtemps faire partie du conseil privé de Blanche. Leur dépit fut exploité par les conjurés, et leur défection eut lieu (3). Cet

---

(1) Lenain de Tillemont, t. 2, p. 9, 14.

(2) V. ci-après le récit de cette mémorable séance, raconté par un poète champenois, Eustache Deschamps.

(3) Philippe de Boulogne tâchait de rendre Blanche odieuse au peuple, de la chasser, et de prendre le gouvernement. Il commença de faire des brigues et des menées à la cour, de faire courir de mauvais bruits contre Blanche et de tirer par divers artifices à son party plusieurs grands princes et seigneurs, et les persuadant de suivre son dit parti pour le bien du royaume, leur remontra le tort qu'ils se faisaient de se laisser (eux qui étaient hommes et français) gouverner et commander par une femme étrangère, qui ne faisoit aucun compte d'eux et les anima contre elle, a laquelle ils voulaient un mal de mort pour ce que toute authorité leur estoit par elle ostée.— Du Haillan, Histoire générale des Rois de France, 1596, in-fol., p. 479.

exemple entraîna quelques gentils hommes et avec eux un brave chevalier, qu'il est triste de voir manquer à l'honneur, Enguerrand de Coucy. L'opposition se garda bien d'afficher ses projets : elle ne cria pas vive la réforme ! (on ne l'aurait pas comprise ; à chaque temps sa plaie :) mais elle leva bannière contre le comte de Champagne. D'une part, il avait livré maintes fois à la cour les secrets d'un complot dont les fils lui étaient parfaitement connus. D'un autre côté, son dévoûment tardif, il est vrai, mais réel en ce moment à la maison royale, en faisait le principal appui de la couronne. Le manifeste, rédigé au nom du comte de Boulogne, chef avoué de la ligue, l'accusa d'avoir empoisonné Louis VIII et trahi la France au siége d'Avignon. Ses prétendues relations intimes avec la Reine, et les bontés de Blanche pour le cardinal ne furent pas oubliées (1). — Philippe de Boulogne offrit de soutenir par le duel judiciaire l'imputation du meurtre qu'il jetait à la face de Thibault.

Les confédérés remarquèrent que l'arrêt (2) de 1216 ne concernait qne la dame de Brienne et ne préjugeait rien contre sa sœur Alix, la Reine de Chypre. Le comte de la Marche, de la maison de Lusignan, ainsi que l'époux de cette princesse, feignit de prendre en main ce qu'il appelait ses droits, et se mit en devoir de les faire valoir par la force.

Au fond, que se passait-il ? Le comte de Bretagne voulait monter sur le trône de France (3) ; Philippe de Boulogne y prétendait (4), et les conjurés promettaient le sceptre au sire de Coucy (5). Déjà même la couronne était faite et l'arche-

---

(1) *Agebant namque contra comitem magnates, quasi de crimine proditionis et reum leso majestatis, ut qui dominum regem suum Ludovicum in obsidione Avinionis ob amorem reginæ, quem amabat, veneno necaverat, ut dicebant .. indignabantur enim talem habere dominam, quæ (ut dicebatur) tam dicti comitis quam legati Romani semine polluta, metas transgressa fuerat pudicitiæ vidualis,*— M. Paris, 1644. p. 251. — Ph. Mouskes, T. 2, p. 576.

(2) Chronique de Rains, p. 182.

(3) Annales de Vitré. — Belleforest, liv. IV, c. 1, p. 639.

(4) Histoire de saint Louis, par Joinville.

(5) Chronique de Rains, p 187. — Duchesne, p. 691. — Chronique de Flandres, ch. 19, p. 49. — Lallouette : Histoire de la maison de Coucy.

vêque de Reims, Henry de Dreux, devait sacrer le nouveau monarque (1). Il est inutile de dire que ce crime de lèse-nation était l'œuvre intéressée de l'Angleterre. Elle était l'ame du complot (2), et ses troupes ne tardèrent pas à débarquer en Bretagne (3).

Dans de pareilles circonstances, était-il nécessaire pour que Thibault restât fidèle à Louis, qu'il eût pour la Reine une sérieuse passion? Le simple bon sens fixait son rôle ; il le comprit, et, depuis 1227 jusqu'en 1230, il ne cessa de donner à la couronne des marques de dévoûment, dont il espérait la récompense. C'etait sur ses états que la foudre allait tomber. Le duc de Bretagne et le comte de la Marche, au nom d'Alix, les envahirent. L'esprit inquiet de Thibault, ses indiscrétions, ses promesses violées, la fuite d'Avignon, le rôle d'espion qu'on lui reprochait d'avoir joué dans la ligue, l'avaient déconsidéré. Les calomnies chantées et débitées sur son compte avaient achevé de le dépopulariser. Les royalistes ne l'aimaient pas (4) et ses sujets n'étaient que trop disposés à l'abandonner. Les nobles surtout lui reprochaient d'entrer dans les idées du gouvernement de Blanche et de préférer les bourgeois et les vilains aux gentils hommes (5). L'opposition ne négligea rien pour le perdre : Il était posthume, on le présenta comme un bâtard, comme issu d'une race arabe et mécréante (6). le peuple est toujours le même : quelle est la calomnie, que les oppositions de chaque siècle n'ont pu lui faire croire? Les officiers du comte eux-mêmes facilitèrent l'invasion et livrèrent les places qu'ils devaient défendre. La Champagne fut envahie, livrée aux flammes et au pillage.

---

(1) Mezeray, T. V, p, 178. — Chronique de Rains, p. 186.

(2) *Dux Burgundiæ . . et multi alii, qui jurati et confœderati erant, ut dicebatur, regi Angliæ et comiti Britanniæ, bellum induxerunt comitibus Campaniensi et Flandrensi.* — Mathieu Paris, anno *1230*, *p. 251.*

(3) Ph. Mouskes, T. 2, p. 576.

(4) Ph. Mouskes. T. 2 : p. 577.

(5) Spiciligium : T. IX. P. 665. — Chron. de Flandres, Anvers, 1571 ch. 19. — Chronique de Rains : p. 183. — Voir à la fin du volume un fragment de la chronique de Saint Magloire.

(6) V. les pièces à la fin du volume.

Blanche n'attendit pas l'assaut : elle marche de suite contre les Bretons, s'empare de Belesme et tient Pierre Mauclerc en échec (1). Elle connaissait à fond les projets des conjurés : Elle put prouver à Philippe de Boulogne, au sire de Coucy qu'ils étaient dupes l'un de l'autre, que le duc de Bretagne les jouait tous les deux, et que l'Angleterre les exploitait tous trois. Tous trois s'empressèrent d'implorer sa merci ; le comte de Boulogne desavoua toutes les infamies débitées en son nom. D'ailleurs Blanche offrait hautement de livrer Thibault à la justice, si l'on prouvait sa culpabilité. Personne n'éleva la voix pour accuser sérieusement le comte de Champagne (2).

Mais ses terres n'en étaient pas moins dévastées (1228-1229). Simon de Joinvile s'était jeté dans la ville de Troyes restée fidèle ; Thibault n'avait pu tenir la campagne : il dut chercher asile en Brie. Les alliés prirent rapidement quelques forteresses, qui firent à peine mine de résister, et commencèrent le siége de Troyes. Thibault eut recours à la régente : fallait-il qu'elle fût sa maîtresse pour le secourir ? il était le parent, l'allié, le vassal du Roi : c'était pour attenter à la couronne qu'on voulait le déposséder, —Blanche ne pouvait hésiter (3). Elle alla donc faire lever le siége de Troyes ; pendant ce temps Ferrand, le comte de Flandres, envahissait la Lorraine et menaçait la Bourgogne.

Les conjurés surpris par la défection de leurs chefs, l'agression de Ferrand et l'incroyable activité de Blanche, commençaient à réfléchir sur les conséquences de leur conduite. Pour se préparer les moyens de traiter, ils se retirèrent devant les fleurs de lys et protestèrent de leur respect pour le Roi. S'ils avaient pris les armes, dirent-ils, c'était uniquement pour faire valoir les droits d'Alix au comté de Champagne. Blanche saisit avec empressement cette donnée mensongère ; elle en fit la base d'un traité.

Un arrêt des pairs avait déclaré Pierre de Bretagne rebelle et l'avait dépouillé de son fief : il s'empressa de venir aussi négocier, et la paix se fit au mois de septembre 1230. Les anglais, après

---

(1) Grandes chroniques, t. IV, p. 238.

(2) Chroniq. de Rains : p. 188.

(3) V. les pièces à la fin du volume.

avoir dévasté nos provinces et insulté à nos misères par leurs débauches, quittèrent le sol national (1). Pierre subit les conditions, que Blanche lui dicta : ce fut, dit-on, de ce jour qu'il reçut le nom de Mauclerc. Le dévoûment de la régente maintint Thibault dans son comté ; mais il dut payer à la reine de Chypre une rente viagère de 2,000 livres, et une somme de 40,000 livres comme indemnité. C'est ainsi qu'il lui fallut acheter l'abandon de prétentions, qui n'avaient jamais été sérieuses. La Champagne était épuisée par la guerre ; les coffres de Thibault étaient vides. La régente avança les sommes, qu'elle le condamnait à remettre : mais pour les obtenir il dut vendre au Roi son comté de Blois. Est-ce ainsi que se conduit une femme, une reine envers son amant? Blanche, ici, comme toujours, était régente de France: elle suivait son plan et saisissait avec ardeur une nouvelle occasion, d'enlever aux feudataires d'Armorique et de Champagne une partie de leurs fiefs.

Mathieu Paris dit que Thibault fut de plus, en expiation de ses crimes, condamné par les barons à prendre la croix (2). Les historiens français placent ce fait plusieurs années plus tard. Mais fut-il vrai : que prouverait-il, si ce n'est la rigueur avec laquelle on le traitait.

La reine avait triomphé de ses adversaires : mais ils restèrent debout (3). La paix de 1230 ne fut qu'une trève ; l'Angleterre ne l'accepta qu'à ce titre, et pour trois ans seulement. Elle avait fait en conscience ce qui dépendait d'elle pour agiter le royaume et déconsidérer le gouvernement. Une querelle de cabaret mit aux prises les bourgeois et les écoliers de l'Université : le sang coule. Blanche poursuivit les coupables avec sévérité : le Cardinal l'aida. les étudiants se vengèrent par des plaisanteries odieuses. On avait fermé les écoles et dispersé leurs élèves: Le Roi d'Angleterre leur

---

(1) *Fecerunt inter se convivia, juxta consuetudinem anglicanam, et crapulis intendebant et poculis ad invicem ; Math. Paris 1644, p. 252.*

(2) *Provisum est communiter a proceribus prœfatis ut comes Campaniensis, qui hujus discordiœ causa principalis extiterat, cruce signatus peregrinationem sanctœ terræ subiret.* Math. Paris, *1644*, an *1230, p. 252.*

(3) Mais toutes vois les barons
Vesquirent, vosist ele o non. Mouskes, t. 2, p. 578.

offrit asile et force priviléges; il eut voulu ravir à Paris l'honneur d'être à la tête des scienees et de la littérature. Il échoua ; mais grâce à son or il réussit à faire chanter partout les infames couplets écrits contre la Régente (1) 1229, 1230. Cette chance de désordre lui ayant été ravie, il reprit ses intrigues avec le comte de Bretagne, qui rêvait toujours son indépendance et la couronne au moins dans ses domaines,

Par suite du traité de Vendôme, Yolande, sa fille, avait été fiancée avec Jean de France, Ve fils de Blanche (mars 1227). Ce prince mourut jeune avant d'avoir pu réaliser son mariage. La main d'Yolande devint libre. Vers 1231 Agnès de Beaujeu, seconde femme de Thibault, mourut : on imagina de rattacher le comte de Champagne à la ligue en lui donnant la main d'Yolande. C'était une singulière idée pour des princes, qui auraient cru de bonne foi Thibault épris des charmes de la Reine. Yolande était jeune et jolie : le comte de Champagne avait le cœur libre et facile : il écouta volontiers cette proposition. D'ailleurs n'était-il pas peu satisfait du traité de 1230 ? La jeune fille fut amenée (2) en Champagne, et Thibault allait la rejoindre ; quand Louis IX, par une lettre impérieuse, vint s'opposer à cette union contraire aux intérêts de la France. On a prétendu que Blanche avait joint quelques lignes de sa main aux ordres de son fils, et qu'elle y parlait au nom de sa tendresse. Il est possible qu'elle ait écrit ; mais nous n'avons trouvé nulle part le texte de cette curieuse épître. Celle de Louis, au contraire a été conservée dans nos chroniques, au moins quant à son esprit. Le Roi défend à Thibault de s'allier aux ennemis de la France et le menace, en cas de désobéissance, de

---

(1) *Legatum romanum execrantes, Reginæ muliebrem maledixerunt superbiam, imo eorum infamem concordiam... versus ridiculos componebant dicentes :*

Heu ! morimur strati, vineti, mersi, spoliati,
Mentula legati nos facit ista pati.

Mathieu Paris : 1644, an 1229, p. 244. — *Quos etiam (scholares) rex Anglus, Francorum hostis perpetuus et implacabilis, clandestinis nuntiis ut id facerent sollicitabant : Guaguin, annal. Gall lib. 7.* — Grandes chroniques, t. IV, p. 250. — Alberic, anno 1229.

(2) Voyez le passage de Joinville rapporté à la fin du volume.

le dépouiller de ses fiefs. Il ne s'en tint pas là : sur sa demande la cour de Rome intervint ; et Grégoire IX, par une bulle du 24 avril 1232, déclara cette union incestueuse. Il écrivit lui-même à Thibault et au comte de Bretagne une lettre, où il leur expliquait les motifs politiques de son opposition. En apparence elle était fondée sur la parenté, qui de fait unissait Yolande et Thibault : mais au fond il s'agissait simplement de prévenir une ligue, qui aurait compromis encore une fois le repos public (1).

Thibault craignait de perdre ensemble Champagne et la Navarre : l'acte, par lequel Sanche donnait son royaume au Roi d'Aragon, avait fini par être signé vers 1231. L'ambition l'empêcha d'épouser Yolande : il sut se consoler en chantant ses désirs amoureux et ses regrets (2).

S'il avait plié devant les reproches amoureux de Blanche, il aurait expié cette velléité d'inconstance par un redoublement d'amour irréprochable : il n'en est rien. Thibault n'ayant pu s'unir à la princesse Bretonne, s'empressa de s'allier à Marguerite, fille d'Archambaud de Bourbon. Ses noces furent célébrées au mois de Mars 1232. Ce mariage n'était pas de pure convenance ; le comte de Champagne eut six enfants de sa troisième épouse. On cherche dans cette histoire la place, que put occuper la Régente dans le cœur de Thibault : on se demande s'il est possible que Blanche, fille, femme et mère de rois, espagnole de race, absolue dans ses affections comme dans ses volontés, ait pu croire à l'amour d'un homme, qui pour la cinquième fois, offrait son cœur, qui, pour la troisième fois, partageait son lit conjugal. Nous ne parlons pas encore ici de ses habitudes galantes. Thibault aima toujours la beauté : pour lui plaire elle n'avait besoin ni de couronne ni d'hermine. Et s'il chanta les rigueurs de l'amour, ce ne fut pas même par discrétion : l'usage le voulait ainsi.

L'année suivante (1233) (3) mourut Philippe de France, comte de

---

[1] Tillemont, t. I, p. 458. — Histoire de la maison de Dreux, p. 331. — Joinville : édition de 1761, p. 18. —Voyez les pièces à la fin du volume.

(2) V. note sur la chanson 67.

(3) Ou Janvier 1234.— Chronique de Nangis. — Ph. Mouskes, vers 28, 132. — Baugier, p.

Boulogne, l'un des ennemis de Thibault. On avait pris l'habitude de calomnier le comte de Champagne et on l'accusa d'avoir empoisonné ce prince. Philippe fut tué dans un tournoi. Cette imputation ne fut jamais sérieuse. Si nous l'avons relevée, c'est pour établir avec quelle impudence les haines politiques diffament, avec quelle facilité le vulgaire accepte les mensonges les plus monstrueux.

Cependant Louis IX épousait Marguerite de Provence, et l'époque de la majorité n'était pas loin. Les factieux et l'Anglais sentaient que bientôt le prétexte de la régence, dont ils avaient tiré si bon parti, devait leur échapper : et les intrigues recommencèrent (1234-1235). Sanche était mort (1), et avec la protection de la cour de France, grace à ses alliances anciennes avec la noblesse du Midi, Thibault put sans difficulté se faire reconnaître roi de Navarre. Cependant, le Roi d'Aragon tenta de le détrôner. Le Pape fut pris pour arbitre : le 28 Août il mit les prétendants d'accord, et sous l'égide des fleurs de lys Thibault resta possesseur de son trône. Il avait atteint son but et reçu le prix de sa fidélité.

Son ambition était satisfaite et rassurée. Dès lors il devint plus accessible aux ouvertures du comte de Bretagne : on lui fit entendre que, s'il voulait entrer dans une nouvelle ligue, on lui ferait rendre le comté de Blois. Thibault tomba dans le piège, et pour cimenter cette alliance, on convint que le fils aîné du comte de Bretagne, Jean, épouserait Blanche, fille de Thibault et de sa seconde femme Agnès de Beaujeu. Ce mariage ne fut célébré que vers le mois de Janvier 1235. Cependant Thibault avait promis à la Régente de ne pas marier sa fille sans l'agrément du Roi. Ce que la couronne voulait éviter, c'était avant tout l'union des comtes de Bretagne et de Champagne. Aussi Louis IX reprocha-t-il à Thibault son manque de parole. D'un autre côté les trêves conclues avec l'Anglais étaient expirées depuis le mois de Juin 1234 : les hostilités recommençaient. Le duc de Bretagne avait de nouveau favorisé l'invasion étrangère (2). Thibault ne tarda pas à lever la bannière de la révolte et réclama sa terre de Blois. Blanche et son fils, toujours actifs, toujours soutenus par la

(1) Juillet 1234, Oihenart : noticia utriusque Vasconiæ, Paris 1656.

(2) Mathieu Paris, anno 1234, 1235. — Grand. chroniq., t. IV, p. 93. — Chronique de Rains, p. 191, 192.

nation, se mettent rapidement en campagne et marchent contre leurs ennemis. La lutte ne fut pas longue ; Pierre Mauclerc fut vaincu. Thibault n'ose pas même attendre le combat, il demanda grâce et l'obtint. Mais cette fois encore il dut perdre quelques unes des villes de son domaine, et livrer au Roi Montereau, Bray et Nogent-sur-Seine. De plus il dut payer les frais de la guerre (1). Qui aime bien, chastie bien, dit le proverbe. Thibault, s'il n'était aimé, était au moins sévèrement puni. Ce n'est pas tout encore, il lui fallut renoncer au comté de Blois (2), reconnaître qu'il l'avait vendu réellement et non pas hypothéqué comme il le soutenait, prendre la croix et promettre que pendant plusieurs années il resterait en Terre Sainte et combattrait les infidèles. Il subit encore une humiliation d'un autre genre : Robert de France, frère de saint Louis, le fit insulter par ses gens, et les tira de prison quand on les arrêta. Thibault ne put obtenir de réparation, et dut partir pour la Navarre, après avoir été joué publiquement avec impunité (3).

A cette date, les grandes chroniques de France placent la célèbre entrevue qui, selon elles, fit éclater l'amour de Thibault pour Blanche. La Reine lui reprocha d'abord son ingratitude politique et lui rappela les services qu'il avait reçus de la couronne dans la guerre de 1230. — Le comte, dit le chroniqueur, regarda la Reyne qui tant estoit sage et tant belle, que de la grant beauté d'eles il fut tout esbahi. Si ly respondit : — Par ma foy, ma Dame, mon cuer et mon corps et toute ma terre est en vostre commandement ; ne n'est riens, qui vous puist plaire, que je ne feisse volontiers. Ne jamais, sé Dieu plaist, contre vous ne contre les vos je n'irai. » — D'ilec se parti tout pensiz; et ly venoit souvent en remembrance du doux regard de la reyne et de sa belle contenance. Lors li entroit en son cuer une pensée douce et amoureuse : mais quant l'y souvenoit qu'elle estoit si haute Dame, de si bonne vie et de si nete qu'il n'en porroit ja

---

(1) Tillemont, t. II, p 281. — Grandes chroniques, t. IV, p. 263. — Chronique de Rains, p. 192.

(2) P. Mouskes, vers 29158.

(3) Ph. Mouskes, T. II, p. 617 : — Tillemont 2, p. 281. — Chroniq. de Rains. P. 192. — Voyez les pièces à la fin du volume.

de sa vie (1). Au nombre de quatre-vingt-une, elles sont loin d'être écrites toutes sous la même inspiration. On y trouve quatorze jeux-partis; tel était le nom porté par des discussions amoureuses. Elles n'avaient d'autre but que de mettre en relief l'esprit et la facilité des lutteurs, qui s'y engageaient. Citons ensuite dix chansons religieuses consacrées à la Vierge, et six dialogues, dont deux seulement peuvent prendre place parmi les pièces du procès, dont il s'agit (2). Des cinquante-une chansons amoureuses, dont il nous reste à parler, il en est treize destinées à des amis, à des confrères en poésie (3). Une autre fut rimée pour le concours du Puy d'amour : l'envoi, qui la termine, le laisse entendre nettement. Et cette donnée peut expliquer le but d'un grand nombre d'autres pièces, qui contiennent des lieux-communs (4).

Les curieux travaux de M. Arthur Dinaux, sur les trouvères du Nord, ont fait connaître les poésies adressées aux concours du Puy d'Amour. Il est impossible de ne pas être frappé du rapport, qu'elles ont avec celles de Thibault. L'amour respectueux et dévoué, des plaintes douces et tendres, des regrets affectueux, des désirs pleins de réserve, des éloges à la beauté forment le fond de toutes ces chansons : elles ne tendaient qu'à mériter les couronnes octroyées aux mieux faisant.

La tradition veut que Thibault ait fondé des académies à Troyes et à Provins. Le fait a été nié : nous ne pouvons l'établir (5). Mais n'est-il pas possible que le Puy d'Amour se soit parfois tenu dans nos contrées? Ne voyons-nous pas dans les jeux-partis, que nous publions, Thibault donner à un poète et recevoir à son tour le titre de frère (6). Il est en rapport littéraire non seulement avec les concurrents du Puy d'Arras, tels que Guillaume et son frère Gille-le-Vignier, mais avec les trouvères étrangers à l'Artois, comme Baudouin des Autels, Raoul de Soissons, Raoul de Coucy, Philippe de Nanteuil, Thibault de Blazon, Renaut de Sabueil, Bernard de la Ferté,

---

(1) Voyez chansons : 15, 23, 62, 65.

(2) V. nos 55 et 65.

(3) V. 4, 7, 13, 17, 18, 21, 28, 30, 38, 39, 43, 49, 51.

(4) V. no 32.

(5) V. bibl. de l'école des chartes, t. 3, un article de M. Vallet de Miville sur les mystères à Troyes.

(6) V. no 56 et 68.

Jean d'Argies, Gace Brulé, Gérard d'Amiens, Robert de Blois et d'autres encore. C'était plus qu'il n'en fallait pour former une société littéraire et passer de temps à autre quelques heures agréables à deviser d'amour et de chansons.

Celles de Thibault sont si bien faites pour la publicité, qu'on n'y trouve aucune révélation indiscrète. Il n'en est pas une, qui soit nécessairement faite en l'honneur de Blanche. Et si nous admettons que la Reine en reçut plusieurs, c'est uniquement parce que la calomnie, pour se faire écouter, dut s'appuyer sur des circonstances de ce genre. Encore put-elle faire méchamment honneur à la Régente des galanteries écrites pour d'autres, et peut-être pour une femme idéale.

Veut on chercher dans les chansons de Thibault le portrait de sa Dame? On y trouve d'abord le signalement général de toutes les jolies figures, de toutes les tailles élégantes. Deux détails, qui se reproduisent de temps à autre, méritent seuls d'être remarqués. Dans plusieurs chansons, Thibault dit que sa Dame est blonde (1) et qu'elle a le teint coloré (2). Voila pourquoi Varillas veut à toute force que Blanche ait eu un teint de lys et de rose. Mais qui donc a jamais dit que cette princesse, née sous le soleil d'Espagne, ait été blonde. Il est vrai que dans une de ces chansons une variante curieuse substitue le mot Brunette au mot Blondette (3). N'en peut-on pas conclure que Thibault chantait en même temps la blonde et la brune, et qu'il modifiait ses épithètes avec la suscription de l'envoi? Nous le verrons faire la même chose pour les amis, auxquels il adresse ses rimes amoureuses. — Dans une de ses chansons les plus connues (4) il laisse entendre que la dame qu'il aime a le teint blanc. Blanche, rose et blonde, est-ce le portrait d'une fière Castillane? A de pareils traits qui ne reconnaîtrait une chatelaine du nord, une jolie fille d'Allemagne? Suivant une tradition, ancienne déjà, ce serait pour une dame de Lorraine, que Thibault aurait composé ses chansons. Mais qu'elle est-elle?

---

(1) V. nos 3, 21, 22, 36.
(2) V. nos 3, 13, 17, 22, 36, 43, 45.
(3) V. no 22.
(4) V. no 21

Nous l'ignorons (1). Si les chansons de Thibault ont été faites toutes pour la même personne, on le prendra souvent en flagrant délit de contradictions. Tantôt il proteste de son amour respectueux et sans exigence ; tantôt il demande avec hardiesse le rendez-vous nocturne le plus compromettant. Quelquefois sa dame sera fière, dure et froide. Ailleurs il la peindra coquette, entourée d'adorateurs et faisant riante mine à tous.

Deux noms de femmes seulement percent le voile mystérieux, qu'il a jeté sur ses chansons. Il donne à l'une le nom d'Aigle. Nous n'avons pu découvrir quelle noble dame y avait droit (2). Il désigne l'autre sous celui de Comtesse : Cette fois nos recherches ont été plus heureuses. Raoul de Soissons, seigneur de Cœuvres, prit en mariage une demoiselle de la maison de Hangest, dont le prénom était précisément Comtesse. Les rapports, qui unissaient Thibault et Raoul comme poètes et comme chevaliers, permettent de supposer que le comte de Champagne chantait la femme de son ami (3). Ne peut-on pas croire aussi qu'une autre chanson la concerne ? Dans l'une il dit que Comtesse lui apprit à chanter : dans l'autre il prie sa Dame de l'aider à faire une chansonnette (4).

Il est une chanson où il célèbre le pouvoir de l'amour. Un ami dans des couplets, que nous publions, lui répond et finit en disant:

Sire, quant, j'aim Dame de tel valour,
Loez la moi : Si ferez vostre honour (5).

---

(1) Il y en a, qui disent que ses chansons furent faites pour une dame de Lorraine avec quelque apparence de vérité. En ce temps là il y avait nombre de poètes satyriques, qui n'ont point espargné la reine Blanche et se sont moqués de St-Louis de ce qu'il se rendait si obéissant à sa mère qu'il convint qu'il n'osast ne faire ne entreprendre rien sans son congé. A force de bien faire Blanche a surmonté l'envie et fait connaître son intégrité — *Antiquités de la ville et comté de Corbeil par Labarre. 1647, in-4°, p. 162.*

(2) V. chanson 47.

(3) V. chanson 15.

(4) V. chanson 3.

(5) V. ci-après les pièces à l'appui.

On demandait donc à Thibault des chansons de complaisance : il en faisait par politesse et l'amour n'y était pour rien. Que la Régente se soit parfois amusée de quelques jolis vers; cela se peut. Mais supposer que cette femme à la tête forte, au génie supérieur, pendant plus de vingt ans ait pris pour son compte les galanteries d'un homme qui eut deux fiancées, trois femmes et un certain nombre de maîtresses, c'est faire injure à son cœur et à bon sens.

Thibault fit des chansons d'amour avant et après 1234 : Il en fit encore en 1239 en partant pour la croisade et à son retour en 1240. A cette dernière date par exemple, il vante les charmes d'une dame, qu'il dit jeune (1). Blanche avait alors 52 ans. Put-elle croire que Thibault la chantait. il n'aurait pas eu l'impudence de lui décerner de tels compliments. Notre recueil offre plus d'un passage du même genre.

Mais quelles sont donc les chansons que Thibault a pu présenter à la reine Blanche ? Nous citerons d'abord celles qui ne l'excluent pas d'une manière évidente, toutes celles, qui peuvent être faites pour elle comme pour d'autres. Thibault les aurait composées de 1220 à 1226 alors que Blanche avait de 30 à 40 ans, qu'il était jeune encore et qu'il chantait l'amour et les dames pour chanter, charmer ses loisirs et formuler ses rêves de poète. Dans quelques couplets on aperçoit des vers, qui peuvent à la rigueur désigner Blanche et sa sévérité non pas en amour, mais en politique (2). En mainte occasion le roi de Navarre maudit les médisants : mais ses plaintes sont celles de tous les trouvères amoureux. Dans une seule chanson il paraît faire une allusion assez nette aux calomnies débitées contre lui (3). Ce passage est d'autant plus curieux, qu'il nous montre Thibault bien loin de prendre au sérieux les imputations de ses ennemis. Ne poussons pas plus loin notre examen et laissons au lecteur le plaisir de se former lui-même une opinion. Nous avons réuni les pièces du procès : qu'on le juge.

---

(1) V. Chanson 45.

(2) V. nos 7, 18, 21, 46, 48 et 65.

(3) V. no 21.

Après la paix de Vincennes, Thibault revint en Navarre. Le 15 avril 1236 expira la régence de Blanche de Castille. Louis IX prit en main les rènes de l'Etat et commença le glorieux règne, qui lui donna l'immortalité. Les barons comprirent enfin qu'ils étaient ici-bas pour autre chose que pour se disputer des portefeuilles et des duchés. Thibault, retiré dans son royaume de Navarre, gouverna ses états en bon prince. Les historiens espagnols le peignent comme un roi libéral, grand bâtisseur, ami des artistes et protecteur zélé de l'agriculture. Il fit venir des laboureurs, des jardiniers de Champagne et leur remit les terres incultes de la Navarre. Il fit venir du Nord les plantes, les fruits, les arbres inconnus dans les Pyrénées. Dans le XVIe siècle, on mangeait en Navarre des poires, qu'on nommait encore les Thibaudines (1). Couvents, églises, universités reçurent de lui priviléges et revenus. Les lettres trouvèrent en lui un protecteur éclairé. Lui-même ne cessait de les cultiver et plus d'une de ses chansons est avidement faite après son avènement au trône. Thibault oublia d'autant plus facilement les rigueurs de Blanche, qu'il ne l'avait jamais aimée. Quelques liaisons galantes le consolèrent de ses disgrâces politiques. Le prince, qui laissa sept enfants légitimes et quatre bâtards, ne passera jamais pour un martyr de l'amour malheureux et fidèle.

Cependant tous les barons, qui avaient pris part aux révoltes de 1226 et de 1230, avaient accepté la croix. (1235-1236). Le Pape désirait que l'expédition secourut d'abord l'empire de Constantinople menacé par les barbares. Les croisés voulaient partir pour la terre sainte. Le saint Père et l'Empereur d'Allemagne ne pouvaient s'entendre. Des ordres contradictoires étaient souvent donnés : plusieurs gentilshommes retournèrent dans leurs terres ; les autres finirent par s'embarquer. Ils avaient élu Thibault pour chef : ce fait est significatif. Les électeurs étaient précisément les héros de la ligue. Se seraient-ils volontairement rangés sous la bannière d'un homme, qu'ils auraient méprisé ?

Les circonstances, qui précédèrent le départ, inspirèrent au Roi de Navarre plusieurs chansons intéressantes ; on y

---

(1) Histoire des rois de Navarre, par Gabriel Chapuys. — Paris, 1596, in 8°, p. 158.

voit l'auteur flotter encore entre l'amour du ciel et les passions de la terre. Des vers ironiques viennent se mêler sous sa plume à ses élans religieux, aux adieux les plus tendres (1).

Parmi les couplets, qu'il dut faire vers cette époque, nous citerons une satyre contre les persécuteurs des Albigeois. Comme comte de Champagne, peut-être comme ancien allié des hérétiques, il fut obligé d'assister au supplice de quelques malheureux, qui reçurent la mort au pied du Mont-Vimer (Marne). La protestation de Thibault démontre qu'il ne fut pour rien dans le sort de ces infortunés (2).

Il partit enfin pour aller combattre les infidèles d'Orient. Son armée prit terre à Saint-Jean-d'Acre. Nous l'avons dit, Thibault était brave: il eut fait un lieutenant distingué ; mais le rôle de général en chef était au-dessus de ses forces. Il ne put réduire à l'obéissance ses turbulents compagnons d'armes. Chacun ne cherchait qu'à faire exploit pour son compte. Des coups de lances, des entreprises hardies mais sans résultats, des actes de bravoure aussi téméraires qu'inutiles signalèrent le début de la campagne ; l'indiscipline ne tarda pas à produire de funestes effets. Les croisés furent battus: les comtes de Bar et de Monfort tombèrent entre les mains des Sarrasins ; il fallut songer à battre en retraite. Thibault et quelques autres obtinrent un sauf-conduit pour aller prier sur le tombeau du Christ. — Ils avaient dû le délivrer ; ils étaient réduits à mendier la permission de le voir. — Ils avaient cru conquérir la terre sainte : On l'abandonnait pour revenir en France après avoir tout perdu hors l'honneur.

Thibault rentra dans ses états. Ses infortunes militaires, pas plus que ses échecs politiques, n'éteignirent en lui les habitudes du prince galant ni les inspirations de langoureux trouvère. Il avait chanté l'amour sur les rives de l'Asie (3); il le célébrait encore à son retour. C'était une jeune dame, qui

---

(1) Voir chansons n° 72, 74, 76, 78.

(2) Voir chanson 77.

(3) V. Chanson, 27, 28, 31.

recevait alors les hommages du noble chansonnier (1).

Rois et bergers n'ont qu'un printemps. Il fut long pour Thibault, et pour lui l'âge des amours semblait devoir toujours durer. Son imagination ardente perpétuait chez lui la vie du cœur. Aussi disait-il (2) :

Mais j'ai un cuer : ains tiex ne fu trovez.
Tous jours me dist : — Amez, amez, amez.

Et ces deux vers sont l'histoire du poète. Son cœur battait encore alors que tout avait vieilli près de lui. Dans les beaux jours d'été, lorsqu'au soir le soleil a disparu derrière la montagne, ses rayons de pourpre illuminent le crépuscule du soir : Ainsi Thibault ne sentait plus brûler en lui les feux de la jeunesse : mais leurs reflets éclairaient encore son âge mûr. Les muses effeuillaient par habitude des roses sur ses pas. Mais elles ne peuvent faire de miracles : Il vient une heure, où le poète le plus aimable n'est plus qu'une barbe grise. Ses galanteries ne rencontrent plus que sourires moqueurs. On ne croit plus qu'à ses souvenirs. — Thibault connaissait le monde : il comprit que le moment de la retraite était venue, et que les amours, qu'il avait chéris, s'étaient envolés. Il avait chanté leur arrivée ; il chanta leur départ. La dame, à laquelle il offrait ces derniers hommages, lui fit entendre que s'il est un temps pour les plaisirs du cœur, il en est un pour la raison. Thibault ne se fâcha pas : le Prince regretta peut-être ses jours passés ; le poète rima quelques couplets aimables (3). Il y résume sa vie amoureuse ; désirs trompés, bonnes fortunes, rêves de poète et souvenirs d'amant, tout y est indiqué légèrement et sans indiscrétion. Il finit sa vie galante comme il l'avait commencé : plein de respect et de reconnaissance pour les dames, il ne lança contre elles aucun trait malin. Il sortit du tournoi d'amour sans jalousie contre les cavaliers, auxquels il souriait. La philosophie, la littérature, la religion, l'amitié lui tendirent la main : il accepta gaîment leurs consolations. Des pastourelles naïves, des dialogues enjoués et spirituels, des jeux partis parfois un peu lestes, des poésies

---

(1) V. Chanson, 43.

(2) V. Ch. 7.

(3) V. Chanson nº 81.

religieuses amusèrent les dernières années du trouvère (1).

C'est à la Vierge, surtout, qu'il consacra les élans de son âme ardente. C'est elle qu'il implore, alors qu'il jette un regard en arrière, qu'il rougit de ses erreurs passées, alors que peut-être il s'inquiète du jugement des siècles à venir (2). Elle devint l'objet de son culte. Il célébra ses mérites, sa toute puissance dans le ciel et ses charmes divins : il retrouve pour elle la galanterie de son jeune âge et les sentiments d'admiration, que fit toujours naître en lui la beauté. Il lui demande le prix du sacrifice, que son cœur faisait à sa piété.

Quant Dame pers, Dame me soit aidans!

lui dit-il à la fin d'une brûlante prière (3). Son esprit affectueux se retrouve dans ses poésies les plus mystiques. Aimer la Vierge, c'était encore aimer : et quand Thibault devint pieux, ce fut sans doute l'amour divin, ce fut la tendre charité, qui le ramenèrent au pied des autels.

De toutes ses poésies, les plus faibles sont sans contredit les jeux partis, auquel il prit part. Probablement ces plaidoiries tenaient un peu de l'improvisation : autrement on aurait peine à comprendre cette conversation en rimes entre deux trouvères. Thibault attacha sans doute peu d'importance à ce genre de productions ; il y sort de sa réserve ordinaire : son styte y est plus leste et plus négligé. Ses interlocuteurs se mettent avec lui sur le pied de l'égalité la plus complète. leur franchise indépendante le raille sans pitié, tantôt de ses habitudes galantes, tantôt de ses infidélités en amour, de la sagesse que lui recommande enfin son embompoint excessif. Ces causeries en vers n'eurent peut-être d'autre mérite que celui de l'à-propos ou d'une allusion à quelques aventures du temps. Si Thibault eut seulement cultivé ce genre de poésie, il n'eut pas mérité l'honneur d'être proclamé le roi des chansonniers. Ses pastourelles, ses dialogues avec l'amour et sa Dame ont au contraire une valeur réelle : la tournure en

(1) V. Chanson, n° 81.

(2) V. Chansons, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80.

(3) Voir Chanson, 74.

est gaie, naïve et digne de son bon temps. Dans l'une de ces jolies pièces, l'amour s'inquiète de ce que Thibault veut l'abandonner, il lui dit :

Certes, Thiébault, je me corrouceroie
S'encor de moy ne feisiez chanson.
Vostre chanter me plaist et esbanoie ;
Car molt vos voy de belle intencion (1).

Les chansons galantes de Thibault n'étaient donc qu'un passe-temps pour la cour, une distraction pour l'auteur, un agrément pour le public. Plus d'une dame, plus d'un poète faisaient comme l'amour et priaient Thibault de prendre la plume : on s'arrachait ses rimes nouvelles : on les répétait partout. Dans ses envois, tantôt il prie la Dame, à laquelle il adresse ses couplets, de les chanter elle-même, tantôt de les faire chanter par d'autres; il fait la même demande à ses amis (2). Il est une romance qu'il envoye aux bonnes gens de Champagne (3). Comme tous les gens de lettres, il recherchait la popularité : ses œuvres passèrent les monts, et sous le ciel azuré de l'Italie plus d'un tendre soupir s'unit aux douces prières du comte de Champagne. Le Dante aimait ses poésies ; il y trouvait finesse, harmonie et pureté Les manuscrits de chansons formés dans le XIIIe siècle accordent généralement à Thibault leurs premières pages ; souvent c'est lui, qui donne son nom à leur titre. On a pensé que c'était par son ordre et par ses soins que toutes ces rêveries amoureuses et légères ont été réunies ; cela se peut. Cependant si Thibault eut fait une édition de ses œuvres, il les eut rassemblées toutes dans un même volume. En existe-t-il un seul, qui soit complet ? En tous cas, ces recueils furent écrits seulement à la fin de la vie du roi de Navarre. Il n'y est jamais désigné comme comte de Champagne ; et les scribes nous ont transmis les chansons, qui furent évidemment ses dernières inspirations.

Faire l'éloge des chansons de Thibault serait inutile ; la meilleure manière de les faire aimer, c'est de les faire lire. Elles ont assuré

---

(1) Voir chanson 65.

(2) Voir chansons 12, 13, 19, 49, 76, 79

(3) Voir chanson 28.

le renom même de celui, qui les publia le premier. C'est en 1742 que Levesque de la Ravallière en édita soixante-cinq (1). Nous ne critiquerons pas son travail ; nous l'en remercierons. Que d'éditions d'Horace, avant d'en avoir une sans tâche ! au premier, qui défriche un champ, peines et fatigues : que ceux, qui récoltent lui donnent au moins un souvenir. Nous avons tenté de compléter l'œuvre de notre devancier et de l'améliorer. Nous avons pu joindre à son recueil seize pièces inédites, des vers, des couplets, qu'il n'avait pas trouvés ; nous y avons réuni des documents indispensables pour apprécier l'histoire littéraire de Thibault. Nous laisserons de côté les airs de ses chansons : rien ne prouve qu'ils soient de sa composition. le témoignage des grandes chroniques est loin de suffire pour nous convaincre de son génie musical. Qu'il ait aimé la musique, qu'il l'ait cultivée, que dans ses jeunes ans il ait chanté de tendres couplets et des psaumes dans ses vieux jours (2), nous le croyons volontiers : le reste n'est que supposition (3). Au surplus les œuvres de Thibault n'ont pas besoin d'être chantées pour être comprises. Elles plaisent à la lecture, et d'âge en âge on feuilletera les pages plus naives et les plus pures, qu'aient inspirés dans le temps de nos pères l'amour et la beauté.

L'homme, qui fit tant de jolis vers, ne pouvait être un méchant prince. La Champagne égarée par d'odieux libelles, avait pu l'abandonner en 1230. Mais à la fin la vérité se fit jour : il ne pouvait qu'y gagner. Thibault ne s'occupait plus que du bonheur de ses sujets. Il affranchit des communes, créa des marchés et des foires, encouragea l'industrie et le commerce, éleva des églises, des palais, des hospices, et fonda des rentes pour les pauvres. On l'appela Thibault le bon Quens : bientôt la reconnaissance du peuple lui donna même le surnom de Grand. La couronne de France ne cessa dès lors de trouver en lui le plus fidèle de ses serviteurs. Avec toute la nation il applaudit aux victoires remportées par Louis IX sur les Anglais au pont de Taillebourg et sous les murs de Saintes, 1242. Maintes fois il aida Louis de son épée et de son expérience. Ce monarque éclairé

---

(1) Paris, 2 vol. in-12, 1742.

(2) V. chanson 79.

(3) Dans nos notes, sur chaque chanson, nous indiquons les manuscrits où nous avons trouvé leur notation.

l'appela souvent dans ses conseils intimes et en plusieurs occasions le fit asseoir à sa table. Le roi de Navarre avait effacé ses coupables intrigues par la sagesse de son gouvernement. L'estime publique lui revint, et, pendant les vingt dernières années de sa vie, il occupa dans le monde politique la haute place, à laquelle lui donnaient droit sa naissance, sa bravoure et la distinction de son esprit.

Blanche mourut en 1252; elle avait alors 65 ans. Nous ne ferons pas son éloge. Il n'est pas un historien, qui ne l'ait écrit: il n'est pas une chronique, qui n'ait enregistré ses bienfaits. Il en est un surtout que la Champagne n'oubliera pas. Les femmes de notre province, de condition servile, même mariées à des hommes libres, ne pouvaient engendrer que des serfs. Cette loi barbare perpétuait l'esclavage féodal. Blanche y mit fin: elle déclara que les femmes de Champagne auraient le droit de racheter leur liberté moyennant une légère rente ou de l'argent une fois payé. Leurs enfants devaient être affranchis avec elles, leur père fut-il serf. Aussi disait-on : En Champagne le ventre annoblit. On sait avec quelle énergie Blanche contraignit les chanoines de Paris à briser les fers de leurs vassaux, avec quelle vigueur persévérante elle ne cessa de lutter contre le despotisme des barons. Elle ouvrit des asiles aux pauvres veuves, aux jeunes filles sans dot : elle donna du pain aux pauvres, du travail aux ouvriers et saint Louis à la France.

Aussi quand le ciel la rappela de ce monde, qui l'avait tant calomniée, la nation tout entière pleura sur sa tombe. Mathieu Paris lui-même ne put lui refuser des regrets respectueux. Partout, où sa main bienfaisante avait pu parvenir, on la considérait comme une sainte. Rome permit de lui consacrer un jour de prières. L'histoire impartiale s'incline devant sa mémoire ; les traditions populaires vénèrent encore la bonne reine Blanche.

Thibault lui survécut peu temps. Le ciel avait permis qu'il put par un règne de vingt ans réparer le mal qu'il avait fait à la France pendant la première partie de sa vie. Comme tous les ambitieux de son temps, comme ceux des siècles suivants y compris le nôtre, il servit d'instrument aux projets ambitieux, aux plans de vengeance conçus par l'Anglais. Creusez l'histoire de nos troubles civiles, descendez dans les repaires impurs, où s'écrivent ces vils pamphlets, qui trompent le peuple

et l'insurgent contre nos rois, vous y trouverez toujours l'Anglais. Au fond de cette vase, que les mauvaises passions agitent d'âge en âge, qu'y a-t-il? l'or de l'Angleterre.

Adieu ne plaise que je veuille cacher les torts de Thibault sous les anathèmes dus à l'étranger. Non, mille fois non. Honte aux princes, qui trahissent leur Roi légitime et leur pays! Honte à tous ceux, qui sacrifient à leur ambition la puissance et la félicité de leur patrie! Honte à tous ceux, qui pour avoir dignités, crédit et place à la cour livrent la nation aux misères de la guerre intestine, aux crimes des révolutions.

Heureux ceux, qui comme Thibault, ont le temps d'expier par de bonnes actions les égarements de leur vie passée. Il eut un courage rare dans ce monde, celui de la pénitence publique. Dans ses dernières poésies il demande à Dieu le pardon de ses fautes. Le ciel ne refuse rien au repentir sincère : La terre serait-elle plus rigoureuse?

Thibault mourut en Navarre au mois de Juin 1253. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Pampelune. Son cœur revint au sol natal, dans cette Champagne, qu'il ne cessa d'aimer. On le déposa dans l'abbaye de Sainte-Catherine de Provins. Son souvenir vivra longtemps dans les cités, qu'il affranchit et rendit prospères : ses œuvres seront toujours l'honneur de notre vieille littérature.

Que le nom du poète protège celui du comte. Princes, ministres, hommes politiques, vous tous, qui n'avez jamais commis de fautes, vous tous qui n'avez jamais violé de serment, jetez la première pierre à sa mémoire : ou plus tôt pour lui, comme pour tous, pardon et oubli : pour le pays paix et concorde. N'oublions plus que l'union fait la force et le bonheur des peuples, et nous reverrons encore l'âge mûr se reposer en écoutant de joyeux refrains et la jeunesse danser aux chansons.

P. Tarbé.

CHANSONS

DE

Thibault IV, comte de Champagne & de Brie,

ROI DE NAVARRE.

CHANSONS D'AMOUR.

A envis sent mal, qui ne l'a apris. (1)
Garir l'estuet, ou morir, ou remaindre.
Et li miens maux, las! dont je ne m'os plaindre,
Icil parest sor tous poesteïs.
Morir en vueil : mais quant me vient devant
L'espérance de la grant joie ataindre,
Lors me conforte. Voire qui peut tant
Soffrir en pais? Mès ne puis, ce m'est vis.

Et cil, qui est d'amors si entrepris
Qu'il lui estuet à sa volonté maindre,
Molt me merveil s'Amours se puet tant faindre
Vers moi, qui suis à ma Dame ententis. (a)
Depuis que vi son beau cors droit et gent
Et son cler vis, qui trop m'i set destraindre,
Ne l' cuidoie pas trover si décevant
Com il estoit. Encor m'en va-t-il pis.

Mais cil, qui sert et qui merci atent,
Cil doit avoir joie fine et entière.
Et je, qui n'os vers li faire prière,
Tant parredout son esconduisement.
J'en deusse partir, voire par foi!
Mais je ne puis veoir en quele manière
Estre ce puet : ensi à li m'otroi ;
Qu'en mon dangier n'est ele de noiant.

Dès ore mais vueil proier en chantant :
Et sé li plaist, ne me sera tant fière.

Car je ne cuid que nus hom , qui requière
Merci d'amour , qu'il n'ait le cuer plorant.
Et sé pitiez li chiet aus piés por moi ,
Si dout je molt qu'ele ne la conquierre.
Ensi ne sai sé fais sens ou foloi ;
Car cist esgars va par son jugement.

Sé ma Dame ne prent encor conroi
De moi , qui l'aim par si grant convoitise ,
Moult la désir ; et s' ele me desprise ,
Narcissus sui , qui noia tot par soi.
Noiez sui près ; loing est ma garison ;
S'entendrai-je tos jors à son servise.
Servir doi bien por si grant guerredon.
Moult voudroie qu'ele en seust ma foi ! (b)

Dame , merci ! qu'aie de vos pardon ,
Sé je vos aim ! ci a fole entreprise. (c)
Je ne puis pas bien couvrir ma raison :
Si le saurez encor, si com je prise. (d)

—

Ainsi com l'unicorne sui , (2)
Qui s'esbahit en regardant
Quant la pucelle va mirant ,
Tant est liée de son anui. (a)
Pasmée chiet en son giron :
Lors l'ocist on en traïson.
Et moi ont mort de tel semblant (b)
Amors et ma Dame. Por voir
Mon cuer ont : ne l' puis point ravoir. (bb)

Douce Dame, quant je vous vi (c)
Et vos conus premièrement ,

Mes cuers alloit si tressaillant
Qu'il vous remeist, quant je m'en mui.
Lors fut menés sans raençon
En vo douce chartre, en prison,
Dont li piler sont de talent;
Et li huis est de bel voir,
Et li anel de bon espoir.

De la chartre a la clef Amors,
Et si i a mis trois portiers.
Biau Semblant a nom le premiers,
Et Bonté en est fait seignors.
Dangier ont mis à l'uis devant,
Un ord felon, vilain, puant,
Qui molt est maus et pautonnier.
Cil trois sont ruistes et hardi:
Molt tost ont un amant saisi. (cc).

Qui porroit souffrir les trestours
Et les assauts de ces huissiers? (d)
Onques Rolans ne Oliviers
Ne vainquirent si grans estours.
Ils vainquirent en combattant;
Ces vainquent en humiliant.
Soffrir en est gonfanoniers.
En cest estor, dont je vos di, (e)
N'a nul confort fors de merci.

Dame, je ne redout rien plus
Fors que ne faille à vos amer.
Tant ai apris à endurer
Que je suis vostre tout par us;
Et sé il vous en pesoit bien,
N'en puis je partir por rien,
Que je n'aie le remembrer,

Et que mes cuers ne soit adès
Dedans la chartre et de vos près. (f)

Dame, quant je ne sai guiller,
Merci seroit de raison mais (g)
De sostenir si greveux fais.

—

Amour me fait commancier (3)
Une chanson novele.
Ele me vuet enseignier
A amer la plus bele,
Qui soit el mont vivant.
C'est la bele au cors gent,
C'est cele, dont je chant.
Diex m'en doint tele novele,
Qui soit à mon talent!
Que menu et sovent
Mes cuers por li sautele.

Bien me porroit avancier
Ma douce Dame bele,
S'ele me voloit aidier
A ceste chansonelle.
Je n'aim nule rien tant
Comme li soulement
Et son afaitement,
Qui mon cuer renovele.
Amours me lace et prent,
Et fait lié et joiant
Pour ce qu'à soi m'apele.

Quant fine Amour me semont,
Moult me plait et agrée;

Que c'est la riens en cest mont,
Que j'ai plus désirée.
Or la m'estuet servir :
Ne m'en puis plus tenir
Et du tout obéir
Plus qu'à rien qui soit née.
S'ele me fait languir
Ainsi jusqu'au morir,
M' ame sera salvée.

Sé la mieudre de ce mont
Ne m'a s'amour donée,
Tuit li amoreus diront :
— Ci a fort destinée !
S'à ce puis j' avenir
Que j'aie sans repentir
Ma joie et mon plaisir
De li, qu'ai tant aimée, (a)
Lors diront sans mentir
Que j'aurai tot mon désir
Et ma queste achevée.

Cele por qui sopir,
La blonde colorée, (b)
Peut bien dire et gehir
Que por li sans mentir,
S'est Amours moult hastée.

—

Au renouvel de la douçor d'esté, (4)
Que resclarcist li dois en la fontaine,
Et que sont vers bois et vergiers et prés,
Et le rosier en mai florist et graine,
Lors chanterai, que trop m'aura grevé

Ire et esmai, qui m'est au cuer prochaine.
Et fins amis à tort achaisoné
M'ont souvent de legier effréé.

Douce Dame, car m'otriez por Dé
Un dous semblant de vos en la semaine !
Si atendrai en bone seureté
Joie d'amors, sé bon eure m'i maine.
Membrer vos doit que laide cruauté
Fet, qui occit son lige homme demaine.
Douce Dame, d'orguel vos deffendés :
Ne traïsiez vos biens ne vos biautés.

Dame, tant m'ont felons achesoné
Et fausse gent par lor parole vaine,
Qu'en lonc délai m'ont si desconforté.
Dex lor otroit et honte et mal estraine !
Mès maugré aus vos ai mon cuer doné
Plain de l'amor, qui ja n'en est loingtaine,
Tant s'est en vos finement esméré
Qu'onc si loiaus ne fu quis ne trouvé.

Bien sai qu'Amors à son tort m'a grevé :
Mès molt m'est bel qu'à son voloir me maine.
Car sé Dieu, plest encor me saura gré
De mon travail et de ma longue paine.
Mès poor ai qu'el ne m'ait oublié
Par le conseil de fausse gent vilaine :
Qui li tors est conneus et prouvez,
Qu'à peine sui sans morir escapez.

Bien a Amors mon fin cuer esprové :
Ne ja nert jor que c'est maus m'i souffraigne.
Et si me sui mis à sa volonté ;
Que ja sans li n'aurai joie certaine.

Quant plus me truis pensis et esgaré,
Plus me conforte ès biens, dont el est plaine.
Et vos, Seigneurs, qui par amors amés,
Fetes aussi, sé joïr en voulez.

—

Belle et bonne est celle, por qui je chant : (5)
S'en doie bien mes chansons enmieudrer.
Puis celle heure que je la vi avant,
Ne puis aillors qu'à li mon cuer torner :
Mais moult sovent me tormente et esmaie
Ce que l'ai tant servie en mon aie.
N'ains ne me volt de riens guerredonner ;
Fors solement qu'apris m'a à chanter.

Contesse a droit la doit on apeller
De tous solas et de tout avenant.
S'outrajeus fui de hautement penser,
Sovent m'en vient mes biaus forfais avant.
Cruousement et nuit et jor m'essaie
Loial amor, qui de rien ne m'apaie,
Tant me truis fin et me vuelt esprouvier.
Que Deus me doinst morir ou recouvrer !

Merci puis bien de fin cuer désirier,
Et requerre bonement en chantant :
Car autrement ne li os demander ;
Que trop redout les biens dont ele a tant.
Je ne di pas que de vos me retraie,
Douce Dame, por dolor que j'en aie.
Je n'ai pooir de vos entreoblier.
Or me doinst Diex en vos merci trover !

Por Deu ! Amors, sé vos en mon vivant
De nulle rien me devez conforter,

Pour quoy vous plaist moy à traveillier tant?
De tout amans en faites à blasmer.
Je ne di pas que bien ne m'en eschaie :
Merci aurai de fine amor veraie,
Ou je morrai fins amans sans faucer :
Esvos qu'Amors ne me puet plus grever.

—

Chançon ferai, car talent m'en est pris, (6)
De la meillor, qui soit en tout le mont.
De la meillor ! je crois que j'ai mespris.
S'ele fust tel, sé Dex joie me dont,
De moi li fust aucune pitiez prise,
Qui sui tous siens et si à sa devise.
Pitiez de cuer, Dex ! que ne s'est assise (a)
En vos beauté, Dame, qui merci proi !
Je sens les maus d'amer por vos ;
Sentez les vos por moi ?

Douce Dame, sans amors fui jadis.
Quant je choisi vostre gente façon
Et quant je vi vostre très biau cler vis,
Si me raprist mes cuers autre raison.
De vos amer me semont et justise ;
A vos en est à vostre comandise (b)
Le cors remaint, qui sent felon juise,
Sé n'en avez merci de vostre gré.
Des très dols maus, dont j'atent joie. (c)
Mors sui, s'el m'i déloie.

Molt a Amors grant force et grant pooir,
Qui sans raison fait choisir à son gré.
Sans raison ! Dex ! je ne di pas savoir.
Car à mes iex en set mes cuers bon gré,

Qui choisirent sa très bele samblance,
Dont jamais jor ne ferai dessevrance.
Ains soffrerai por li grant pénitence,
Tant que pitiez et merci l'en prendra.
Dirai que mon cuer amblé m'a (cc)
Li ris et li bel oil qu'ele a.

Douce Dame, s'il vos plaisoit un soir,
M'averiez vous plus de joie donée
Qu'onques Tristans, qui en fit son pooir,
Ne pot avoir nul jour de son aé. (d)
S'en est ma joie tornée à grant pesance.
Hé! cors sans cuer, de vos fait grant venjance
Cele, qui m'a navré sans deffiance.
Et non por quant je ne la lairai ja.
L'en doit bien bele Dame amer
Et s'amor garder, qui l'a. (e)

Dame, por vos voil aler foloiant;
Que j'en aime mes maus et mes dolor;
Qu'après les maus ma grant joie en atent,
Que j'en aurai, sé Deu plait, à brief jor.
Amors, merci ne soiez obliée!
S'or me failliez, c'est trahison provée;
Que mes grans maus por vos si fort m'agrée.
Ne me metez longuement en obli.
Sé la Bel n'a de moi merci
Ne vivrai lonc temps ainsi.

Sa grans biauté, qui m'esprit et agrée,
Qui sor toutes est la plus désirée,
M'a si lacié mon cuer en sa prison,
Dex! je ne pense s'à li non.
A moi que ne pense ele donc?

—

Chanter m'estuet ; que ne m'en puis tenir : (7)
Et si n'ay-je fors ennuis et pesance.
Mais tout adès se fait bon resjoïr :
Qu'à faire duel nus du mont ne s'avance.
Je ne chant pas com homs, qui soit amés,
Mais com destroit, pensis et esgarés ;
Que n'ai-je mais de bien nule espérance ;
Ains sui tousjors par parole menés.

Je vos di bien une rien sans mentir
Que en Amors a eur et grant cheance. (a)
Sé je de li me peusse départir
Miex me venist qu'estre Sire de France.
Or ai-je dit com fox désesperés ! (b)
Miex aim-g' morir recordant ses beautés,
Et son grant sens, et sa belle acointance,
Qu'estre Sires de tot le mont clamés.

Ja n'aurai bien : je l' sai à escient ;
Qu'Amors me het et ma Dame m'oublie.
S'est-il raison, qui à amer entent, (c)
Qu'il ne dout mort, ne paine, ne folie.
Puisque me sui à ma Dame donés,
Amours le veult : et quant il est ses grés,
Ou je mourrai, ou je raurai m'amie,
Ou ma vie n'iert mais en santés.

Le fenix quiert la buche et le sarment,
Par quoi il s'art et giete hors de vie :
Aussi quis ge ma mort et mon torment,
Quant je la vi, sé pitié ne m'aïe.
Dex ! tant me fu li veoirs savourés,
Dont j'aurai puis tant de maus endurés !
Li sovenir m'en fait morir d'envie,
Et li desir, et la grans volentés.

Moult est Amors de merveillex pooir,
Qui bien et mal fait, tant com li agrée.
Moi fait el trop profondément doloir.
Raison me dist que j'en ost ma pensée;
Mais j'ai un cuer, ains tex ne fu trovés.
Tous jors me dist : — Amez, amez, amez.
N'autre raison n'est ja par lui mostrée.
Et j'amerai; n'en puis estre tornés.

Dame, merci, qui tos les biens avez ! (d)
Toutes valors et toutes grandes bontés
Sont plus en vous qu'en dame, qui soit née.
Secorez-moi, quant faire le poez.
Chançon, Phelippe à mon ami corez, (e)
Puisque il s'est dedans la court boutés.
Bien est s'amors en haïne tornée; (f)
A peine iert ja de bele dame amés.

—

Contre le tens qui desbrise (a) (8)
Yvers, et revient esté,
Et la mauvis se desguise,
Qui de lonc tens n'a chanté,
Ferai chançon. Car à gré
Me vient que j'aie en pensé
Amor, qui en moi s'est mise.
Bien m'a droit son dart geté.

Douce Dame, de franchise,
N'ai je point en vos trové :
S'ele ne s'i est puis mise
Que je ne vos esgardé,
Trop avez vers moi fierté.
Mais ce fait vostre biauté,

Où il n'i a pas de devise,
Tant en i a grand planté.

En moi n'a point d'astenance (b)
Que je puisse aillors penser,
Fors que là, où conoissance
Ne merci ne puis trover.
Bien fui fait por li amer;
Car ne m'en puis saoler.
Et quant plus aurai cheance,
Plus la me convendra douter.

D'une riens sui en doutance,
Que je ne puis plus celer,
Qu'en li n'ait un po d'enfance.
Ce me fait déconforter,
Que s'à moi a bon penser
Ne l'ose ele desmontrer.
Si feist qu'à sa semblance
Le poïsse deviner. (c)

Dès que je li fis prière
Et la pris à esgarder,
Me fist Amors la lumière
Des ielx par le cuer passer.
Cil conduit me fait grever,
Dont je ne me soi garder :
Ne ne puet torner arrière,
Mon cuer; miex voudroit crever.

Dame, à vos m'estuet clamer,
Et que merci vos requière.
Diex m'i laist pitié trover! (d)

—

Coustume est bien, quant l'on tient un prison, (9)
Qu'on ne le veut oïr ne escouter :
Car nule rien fait tant cuer felon
Com grant povoir, qui mal en veut user. (a)
Por ce, Dame, de moi m'estuet douter;
Que je n'ose parler de raençon
Ne d'ostage. S'en bele guise non, (b)
Avec tout ce, ne puis-je eschaper.

D'une chose ai au cuer grant soupeçon,
(Et c'est la riens, qui plus me puet grever)
Que tant de gens li vont tuit environ.
Je sai de voir que c'est pour moi ruser.
Adès dient : — Dame, on vos veut guiller;»
Mais il mentent, les losengiers felon! (c)
Ja faussement n'amera nus preudom ;
Car qui plus vaut, mieuz doit amour garder.

Sé ma Dame ne vuet amer nului,
Moi ne autrui, cinq cent mercis l'en rent.
Assez y a d'autres que je ne sui,
Qui la prient de faint cuer baudement.
Esbaudise fait gaaingnier souvent. (d)
Mais n'en sai rien : quant je devant li sui,
Tant ai de peine, et de mal, et d'anui,
Que me covient dire: — A Dieu vos commant!

Vos savez bien qu'hom ne conoit en lui
Ce qu'on conoit en autrui plainement.
Ma grant folie onques je ne conui,
Tant ai aimé de fin cuer loiaument !
Mais une riens m'i fait alègement,
Qu'en espérance ai un peu de refui.
Li oiselès s'en vont ferir el glui,
Quant il ne puevent trouver de garant.

Souvent m'avient, quant bien je pense à li,
Qu'à mes doleurs une douçor me vient
Si grans au cuer, que trestous m'en oubli :
Et m'est avis qu'entre ses bras me tient.
Et après ce, quant li sens me revient,
Et je voi bien qu'à tout ce ai failli :
Lors me courouce, et laidange, et maudi ; (e)
Car je voi bien qu'il ne li en sovient.

Belle de tout aeurée, Dieu merci !
Sé mi travail ne sont par vous méri,
Molt vivrai mal, sé vivre me convient. (f)

—

Dame, li vostres fin amis, (10)
Qui tout son cuer a en vous mis,
De vous amer est si souspris
Que de jour et de nuit est pris.
Vos mande, que sachiez de voir,
Qu'il vous aime sans decevoir :
En vos amer n'a pas mespris.

Dame, quant de vous me souvient,
Une grant joie au cuer me vient
Qu'amours me lace, qui me tient.
Vostre douz regars me soustient,
Qui souef m'a le cuer emblé.
Et sovent me ra il semblé
Que de vous toute joie vient.

Amours, ayez de moi merci !
Que mon cœur, qui n'est mie ci,
Faites joiant : et proiés li
Que il li soviegne de mi.

Mais certes vous n'en ferés rien :
Que je vos aime, ce saciez bien ; (a)
Por ce le metrés en oubli. (b)

Onques nus ne vos ama tant
Com je fais, qui tousjours entent
A vos servir veraiement.
Pour ce sont perdu li amant ;
Que trop lor faites achater
Ce dont ils devroient chanter.
Dex ! si faites pechié trop grant.

Dame, merci ! merci cent fois !
Pitiés vos prengne à ceste fois
De moi, qui sui ainsi destrois.
Por vos or sui chaus, or sui frois ;
Or chante, or pleure, et or sopir.
Je commant à vos mon espir ;
Ne sai sé merci en aurois !

—

Dame, l'on dit que l'on meurt bien de joie. (11)
Je l'ai douté ; mais ce fu pour noient :
Car je cuide, s'entre vos bras estoie,
Que je finisse illec joieusement.
Si douce mort fust bien à mon talent ;
Car la dolors d'amors, qui me guerroie,
Parest si grant que de morir m'effroie.

Sé Dex me doinst ce que je li querroie,
Ce me retient à morir seulement,
Que raison est, sé je por li morroie, (a)
Qu'ele en eust par moi son cuer dolent.
Et je me doi garder à escient
De courecier li : qu'estre ne voudroie

En paradis, s'ele n'i estoit moie.

Dex nous promet que, qui porra ataindre
En paradis, qu'il pourra souhaidier
Quant qu'il voudra: ja puis ne l'estuet plaindre;
Que il l'aura tantost sans délaier.
Et sé je puis paradis gaagnier,
Là aurai je ma Dame sans contraindre, (b)
Ou Diex fera sa parole remaindre.

Très bone amour ne puet muer ne fraindre, (c)
Sé n'est en cuer de felon losengier:
Faus guilleor, qu'à mentir et à faindre,
Font les loiaux de lor joie esloignier.
Mais ma Dame set bien, au mien cuidier,
A ses dols mos si bien mon cuer ataindre (c)
Qu'ele i conoist ce qui le fait destraindre.

Sé je puis tant vivre que il li chaille
De mes dolors, bien porroie garir.
Mais ele tient mes dis à controvaille,
Et dist tos jors que je la voil trahir.
Et je l'aim, tant et la voil, et désir,
Qu'ou mont n'a rien, qui sans li bien me vaille.
Miex vaut la mort que trop vilaine faille!

Dame, qui velt son prison bien tenir,
Et il l'a pris à si rude bataille,
Doner li doit le grain après la paille.

—

De fine amors vient science et bonté; (a) (12)
Et amors vient de ces deux autressi.
Li trois font un; que bien l'ai éprové. (b)
Ja ne seront à nul jor départi.

Par un consel ont ensemble establi
Lour courréeurs, qui sont avant alé.
De mon cuer ont fait lor chemin ferré. (c)
Tant l'ont usé ; ja n'en seront parti.

Li courréeur sont de nuit en clarté ;
Et le jour sont pour les gens oscurci
Li dols regart, et li mot savouré,
Les grans biautés, qu'en ma Dame choisi. (d)
N'est merveille, sé je m'en esbahi.
De li a Dieux le siecle enluminé ;
Car, qui verroit le plus bel jor d'esté,
Lès li seroit oscurs à plain midi.

En amours a pavors et hardement. (e)
Cil troi sont dui, et en tiers sont li dui. (f)
Molt grant valor ont à eus apendant,
Où tout li bien sont retrait et refui. (ff)
Pour c'est amours li hospitaus d'autrui ;
Que nus n'i faut selonc son avenant. (g)
Je ai failli, Dame, qui valez tant,
A vostre hostel : si ne sai où je fui. (h)

Or n'i ait plus : mais à li me commant; (i)
Que tous pensers ai laissié pour cestui. (j)
Ma belle vie ou ma mort i atent ; (l)
Ne sai lequel. Mais quant devant li fui,
Ne me firent si vair oel point d'anui.
Ains me vinrent férir si doucement
Dedans le cœur d'un amoureus talent,
Qu'encor i est le coup, que je reçui.

Le cop fut grans : il ne fait qu'empirier.
Ne nus mires ne m'en porroit saner,
Sé celi non, qui le dart fist lancier.
Sé de sa main daignoit i aviser, (m)

Tost en poroit le cop mortel oster
A tout li fust, dont j'ai tel désirier.
Mais la pointe dou fer n'en puis sachier, (n)
Qu'ele brisa dedans au cop doner.

Dame, vers vous n'ai autre messagier,
Par qui vous os mon corage noncier, (o)
Fors ma chançon, sé la volés chanter.

—

De ma Dame sovenir (13)
Fait Amors lié mon corage,
Qui me fait joiant morir.
Si la truis vers moi sauvage !
La bele, que tant désir,
Fera de moi son plaisir ;
Que tous sui siens sans fausser.
Nus ne puet trop achater
Les biens, qu'Amours set doner.

Bele et bonne, à vous servir
Voil estre tout mon aage.
Si sui vostre sans faillir
De cuers, de cors, de corage :
Car me daigniez retenir.
Amors, par votre plaisir,
Faites li de moi membrer.
Nus ne puet, etc.

Une costume a Amors,
Que forment ami guerroie. (a)
Plaire li fait ses dolors : (b)
Ce me semble par la moie ;
Que nus biens ne puet d'aillors

Venir, fors de haut secors,
Qu'en li me doinst Diex trover!
Nul ne puet, etc.

Et qui sa très grans valors
Vuet deviser toute voie, (c)
Ele est sor les meillors. (d)
Qu'adès m'est vis que la voie, (dd).
Et que sa fresche color
Soit en mon cuer mireor.
Dex! com s'i fait beau mirer!
Nus ne puet, etc.

Atendre m'estuet ainsi:
Si m'est vis que je foloie.
Je n'y cuit trover merci:
Si ferai voir toute voie;
Qu'en ma Dame trop me fi.
Ne je n'ai pas desservi
Que si me doie grever.
Nus ne puet, etc.

Chançon, va-t-en tost et di (e)
A Blazon, à mon ami (f)
Que il te fasse chanter:
Nus ne puet trop achater
Les biens, qu'Amours set doner.

—

De grant joie me sui tout esmeus (14)
En mon voloir, qui mon fin cuer esclaire.
Dès que ma Dame m'a envoié salus,
Je ne me puis ne dois de chanter taire.
De cel présent doi je estre si liez
Com de celi, qui a, bien le saichiez,

Fine biautés, cortoisie et vailliance.
Por c'i ai mis trestoute m'espérance.

Dame, por Dieu, ne soics pas décéus (a)
De vos amer ! car ne m'en puis retraire.
De touz amis sui li plus esleus :
Mais ne vos os descovrir mon afaire.
Tant vos redout forment à coroucier,
Qu'onques vers vos n'osai plus envoier.
Car sé de vous eusse en atendance
Mauvais respons, mors fusse sans doutance.

Onques ne soi décevoir ne trichier ;
Ne je por rien aprendre ne l' voudroie
Envers celi, qui me puet avancier,
Faire et défaire, et doner deuil et joie : (b)
Tout est en li et en sa volonté.
Dex ! s'el savoit mon cuer et mon penser,
Je sai di voir que j'auroie conquise,
Douce Dame, ce que mes cuers plus prise.

Nus fins amis ne se doit esmaier,
Sé fine amors le destreint et maistroie :
Car, qui atent si précieux loier,
Il n'est pas droit que d'amer se recroie ;
Car qui plus sert, plus en doit avoir gré.
Et je me fi tant en sa grant beauté,
Qui des autres se déssevre et devise,
Que il me plait estre à son servise.

Des iex dou cuer, Dame, vous puis veoir :
Car, trop sont loings li mien oels et ma chière (c),
Qui tant m'ont fait por vos pensée avoir,
Dès celui jor que je vos vi première.
De vos veoir ai volonté trop grant :

Par ma chançon vous envoie en présent
Mon cuer, et moi, et toute ma pensée.
Retenez le, Dame, s'il vous agrée. (d)

Dame, de vos sont tout mi pensement :
Et à vous sui remès à mon vivant,
Pour Dieu, vous pri, sé mes fins cuers i béc
Ma volonté ne soit trop comparée.

—

De novel m'estuet chanter (15)
Au temps, que plus sui marriz.
Quant ne puis merci trover,
Bien doi chanter à enviz.
Ne je n'os à li parler :
De ma chanson fais message ;
Car tant est cortoise et sage
Que je ne puis aillors penser.

Sé je puisse oblier
Sa biauté, et ses bons dis,
Et son trez douz esgarder,
Bien puisse estre gariz.
Mais n'en puis mon cuer oster,
Tant i pens de haut corage.
Espoir s'ai fait grant folage : (a)
Mais moi convient endurer.

Chascuns dist qu'il muert d'amors
Mais je n'en quies ja morir.
Miex aim sofrir ma dolors,
Vivre, et atendre, et languir ;
Qu'ele me puet bien mérir
Mes maus et ma consirée.
N'aime pas à droit, qui béc
Qu'il en poroit avenir (b).

Dame, qui a grant paor,
Sovent l'estuet esbahir
Et penser à tel folor,
Dont je ne me puis tenir.
S'il est à vostre plaisir,
Bien est ma joie sauvée ; (c)
Que seul de la désirée (d)
Me fait mon cuer esbaudir.

Nus ne puet grant bien avoir,
Sé il n'a des maus apris.
Qui toujours fait son voloir,
A peine iert ja fins amis.
Por ce fait Amors savoir (e)
Qu'il vuet guerredon rendre
Ceus, qui bien savent atendre
Et servir à son voloir.

Dame, de tout mon pooir
M'otroi à vos sans contendre ; (f)
Que sans vos ne me puet rendre
Nus bien, ne quiers avoir.

—

De tous maus n'est nus plaisans, (16)
Fors seulement cil d'amer:
Mais cil est douz, et poignans, (a)
Et déliteus à penser.
Et tant set bel conforter,
Et de grans biens i a tant,
Que nul ne s'en doit oster.

Fins amis obédians,
Voil à ma Dame incliner.
Je ne puis estre dolans,

Quant j'oï de li parler.
Tant me plait a remembrer,
Que de tous biens m'est garans (b)
Sa beauté à recorder.

Amors, quant vous m'avez mis
Lié en vostre prison,
Mieuz ameroie estre ocis
Que j'eusse raençon.
Tex maus est bien sans raison,
Qui me plait quant me fait pis,
Ne ja n'en quiers garison.

Quant que il vos est avis,
Dame, ce me semble raison,
Si m'a vostre amor sorpris
Et vostre plaisans façon,
Et beautés à tel foison,
Qui resplent à vostre vis
Depuis les piés jusqu'en son.

Sé de vos peusse avoir,
Dame, un pou plus beau semblant,
Je ne sauroie voloir (c)
Querre Dieu merci si grant :
Que de joie auroie tant, (d)
Que tuit autre homs por voir
Seroit envers moi dolant.

Dame, où toz mes biens apent,
Saichiez, quant vos puis veoir,
Nus n'a si joiex torment.

—

Douce Dame, tout autre pensement, (17)

Quant pense à vous, oubli en mon corage.
Dès que vos vis des iex premièrement,
Ains puis Amors de moi ne fu sauvage :
Ainçois m'a plus travaillé que devant.
Por ce voi bien que garison n'atent,
Qui m'assoage,
Fors seul de vos remirer
Des iex dou cuer, en penser.

Sé je ne puis vers vos aller sovent,
Ne vos poist pas, Belle cortoise et sage ;
Que je me dout forment de male gent,
Qui devinant auront fait maint domage.
Et sé je fais d'aillors amer semblant,
Sachiez que c'est sans cuer et sans talent :
S'en soyez sage.
Et s'il vos en devoit peser,
Ge le lairoie ainçois ester.

Sans vos, Dame, ne puis ne je ne quier,
Ne ja d'autrui Diex ne me doint mès joie !
Car j'aim molt miex estre en vostre dangier
Et soffrir mal, qu'autre bien, sé l'avoie. (a)
Ha ! si bel oil riant à l'acointier
Me firent si mon corage changier
Que je soloie
Blamer et despire amors :
Ore en sens mortels dolors.

Si grans biautez, com s'i pot acointier (b)
En cortois sens, qui son gent cors maistroie ! (c)
Ja la fist Diex por faire merveillier
Tous ceus, à qui ele velt faire joie.
Nul outrage, Dame, je ne vos quier
Fors seul itant que daignissiez cuidier

Que vostre soie.
Si me seroit grant secors
Et esperance d'amors.

Ains riens ne vi en li, ne m'ait navré
D'un coup parfont à si tres douce lance,
Front, bouche, et nez, iex, vis colouré,
Mains, chief, et cors, et belle contenance.
Ma douce Dame, et quant les reverrai
Mes ennemis, qui si fort m'ont grevé
Par leur poissance?
Ains mais nus hom ne fu vis,
Qui tant amast ses ennemis.

Chanson, va-t-en à celi, que bien seis.
Et si li di qu'en poor ai chanté
Et en doutance:
Mès drois est que fins amis
Soit à sa Dame ententis.

—

Emperères ne Rois n'ont nul pooir (18)
Envers Amours; ce vos vueil je prover. (a)
Ils puent bien doner de lor avoir,
Terres et fiez, et forfais pardoner.
Mès Amors puet home de mort garder
Et doner joie qui dure,
Pleine de bonne aventure.

Amors fait bien un home miex valoir;
Nus miex que li ne poroit amender.
Les grans désirs done du dous voloir,
Tel que nus homs ne puet autre penser.
Sor toutes riens doit on Amors amer:

En li ne faut que mesure,
Et ce qu'ele m'est trop dure.

S'Amors vousist guerredoner autant
Com el puet, moult fust ses noms adroit.
Mais ne l' vuet pas ; dont j'ai le cuer dolant ;
Car el me tient sans guerredon destroit.
Et si sui cil, quels que la fin en soit,
Qui à li servir s'otroie,
Empris l'ai ; n'en partiroie.

Dame, aura ja bien, qui merci atent ?
Vous savés bien de moi en parestroit
Que vostre sui ; ne puet estre autrement.
Je ne sai pas sé ce mal me feroit.
De tant d'essais faites petit exploit : (b)
Que, sé je dire l'osoie,
Trop me demeure la joie.

Je ne cuid pas qu'il fut onques nul hon,
Qu'Amors tenist en point plus périlleus :
Tant m'i destraint, que j'en pers ma raison.
Bien sai et voi que ce n'est mie à gieus,
Quant me monstroit ses semblans amoreus.
Bien cuidai prendre la pie ; (c)
Mais encor ne l'ai je mie.

Dame, ma mors et ma vie
Est en vous, quoique je die.
Raoul, cil qui sert et prie (d)
Aroit bien mestier d'aïe.

—

En chantant veul ma doulour descouvrir, (19)
Quant perdu ai ce que plus désiroie.

Las ! si ne sai que puisse devenir !
Que ma mors est ce dont j'esperois joie.
Si m'estuera à tel dolor languir,
Quant je ne puis ne veoir ne oïr
La bele riens, à qui je m'atendoie.

Quant m'en sovient, grant en sont mi sospir:(a)
Et c'est tousjours ; ne ja n'en recroiroie.
Por li m'estuet toute gent obéir ;
Car je ne sai, sé nus va tele voie. (b)
Mais sé nus puet d'amours à bien venir (c)
Par bien aimer et loiaument servir,
Je sai de voir qu'encore en arai joie.

Mi chant sont si plain d'ire et de dolour,
Pour vous, Dame, que j'ai lonc tems amée,
Que je ne sai sé je chant ou je plour.
En ce m'estuet soufrir ma destinée:
Mais, sé Deu plaist, encor verrai le jour
Qu'amors sera changiée en autre tour ;
Si vous donra vers moi millour pensée.

Souviegne vos, Dame, de fine amour.
Que léautés ne vos ait oubliée ! (d)
Et si me fi tant en vostre valour,
Qu'adès m'est vis que merci ai trovée :
Et ne por quant je muir et nuit et jour.
Or vous doint Dieus pour oster ma dolour (e)
Que par vos soit mérie et confortée ! (f)

Dame, bien voil que vos sachiez de voir
Qu'onques par moi ne fut mais dame amée.
Ne ja de vous ne me quiers mais mouvoir :
Mon cuer i ai et m'entente tournée. (g)
Je n'ai mestier, Dame, de décevoir ;

Car de tel mal ne me soil pas doloir.
Ne m'effréez, s'il vos plaist à l'entrée. (h)

Chançon, va-t-en. Garde ne remanoir.
Prie celi, qui plus i a pooir,
Qui tu soies souvent par li chantée.

Feuille ne flors ne vaut riens en chantant, (20),
Fors por faute sans plus de rimoier,
Et pour faire soulas vilaine gent, (a)
Qui mauvais mos font sovent aboier. (b)
Je ne chant pas pour eus esbanoier,
Mais por mon cuer faire un po plus joiant.
Qu'uns malades en garist bien sovent
D'un bon confort, quant il en puet mangier.

Qui voit venir son enemi courant
Pour traire à lui grant sajetes d'acier,
Bien se devroit destorner en fuiant
Et garantir, s'il pooit, de l'archier.
Et quant Amors vient plus à moi lancier,
Et moins la fui, c'est merveilles trop grant :
Qu'ainsi reçoi le cop voiant la gent,
Com sé j'ière tous seul en un vergier.

Je sai de voir que ma Dame aime autant (c)
Autrui que moi ; c'est por moi corecier.
Mais je l'aim plus que nule riens vivant,
Si me doint Diex son gent cors embracier !
Car c'est la riens, que plus auroie chier.
Et sé j'en sui parjure à esciant,
L'on me devroit trainer tout avant
Et puis pendre plus haut qu'à un clochier.

Sé je li di : — Dame, je vous aim tant !
Ele dira : — il me vient engignier ! (d)
N'en moi n'a pas ne sens ne hardement
Que vers li je m'osasse desrainier.
Cuers me faudroit, qui m'i devroit aidier :
Ne parole d'autrui n'i vaut noient.
Que ferai je ? — Conseillez m'en, Amant :
Li quels vaut miex ou atendre ou laissier ?

Je ne di pas que nus aim folement ;
Car li plus folx en fait mielx à prisier. (e)
Mais grans eurs i a mestier sovent (f)
Plus que n'a sens ne force de plaidier. (g)
De bien amer ne peut nus enseignier,
Fors que li cuers, qui done le talent.
Qui plus aime de fin cuer loiaument,
Cil en set plus et moins s'en set aidier.

Dame, merci ! voilliez cuidier itant
Que je vous aim. Rien plus ne vous demant ;
Vés le forfait, dont je vous voil proier.

—

Je me cuidoie partir (21)
D'amors ; mais riens ne m'i vaut.
Li dous maus du souvenir, (a)
Qui nuit et jour ne m'i faut,
Le jour me fait assaut ;
Et la nuit ne puis dormir.
Ains pleur et plaing et sospir.
Dieus ! tant a que la désir ! (b)
Mais bien sais que ne l'en chaut.

Nus ne doit Amors traïr, (c)
Fors que garçons et ribaut.

Sé ce n'est por son plaisir,
Ne quiers don ne bas ne haut : (d)
Ains veuil qu'el me truit bault
Sans guiller et sans faillir.
Mais sé je puis consievir
Le cerf, qui tant set fuir,
Nus n'ert joyeux com Thiébauz.

Li cerf est aventureux.
Et si est-il plus blans que nois ;
Et si a les crins andeux, (e)
Plus biaux que ors espaingnois. (f)
Li cerf est en un destrois
A l'entrer molt périlleux.
Car il est gardé de leux :
Ce sont felons envieux,
Qui trop grèvent les cortois. (g)

Onq chevaliers angoisseus,
Qui a perdu son harnois,
Ne vieille, à qui art li feu
Maison, vigne, et blé, et pois, (h)
Ne chacières qui prend soifs,
Ne leus qui est familleus (i)
N'est envers moi doloreus :
Et si ne suis pas de ceus,
Qui aiment de sor leur pois.

Dame, une riens vos demant :
Cuidiés vos qu'il soit péchiés
D'occire son fin amant ?
Oil voir : bien le sachiés.
Sé vous plait, si m'occiés :
Car je le veuil et créant
Por acomplir votre talant. (j)

Mais sé mieus m'amés vivant,
Que j'en seroie plus liés !

Dame, où nule ne se prent,
Mais que vos voilliés itant
Qu'un poi i vaille pitiés.
Renaut, Philippe, Lorent,
Moult sont or ci mot sanglant,
Dont covient que vos riez. (m)

—

Je n'ai loisir d'assez penser ; (22)
Et si ne fais sé penser non.
Car tant me plait à recorder
Le cors, le vis et la facon
De celle, qui m'a en prison :
Car sé i pensoie
Tant que je voudroie, (a)
Nuit et jour,
Le quart de valour, (b)
Qu'elle a, ne diroie.

Elle a gent cors, le vis bien cler,
Bouche bien faite et le menton.
Le cuer dedens ne sai esmer ;
Mais sé pitié n'i a foison, (c)
Tant mar la vi por moi grever ! (d)
Car moi et ma vie
Tient en sa baillie
La meillour
Qui soit. De s'amour
Ai trop grant envie.

Douce Dame, ne vous anuit

Sé je vous aim : je n'en puis ma
Ce fait Amour, qui jour et nuit
M'assaut et ne m'i laist en pais:
De vous amer à mon cuer dit. (e)
Dame débonnaire,
Tant me poés plaire
Qu'onques puis
Que je vous connuis,
Ne m'en poi retraire.

Ce me fait estre en désespoir
Que je ne puis nul biau samblant
De la sade blondete avoir. (f)
Dire le veuil assez souvent ;
Mès je n'ai pas tant de pooir
Qu'à li me démente.
Quant la voi présente,
Mon pourpens
Pers et tout mon sens ;
Si fort m'espovente.

Chançon, à ma Dame t'envoi : (g)
Di li bien que je sui tous siens.
Assez trueve plus biau de moi,
Mès de plus fin ne sai je riens ;
Car je l'aim tant en bonne foi,
Bien veut qu'el m'esprueve.
Et s'elle me trueve
Sans amer,
S'elle veult amer,
De moi ne se mueve.

—

Je ne puis pas bien mettre en non chaloir (23)
Que je ne chant, puis qu'Amours m'en semont.

Que de ç'ai je le greigneur duel du mont
Que je n'ose descovrir ma pensée ;
Ce dont je vois les autres décevoir.
Tex fait semblant d'amer, qui point n'i bée.
Pour ce chant je que j'en refraing mon plour :
Et s'en atens joie après ma dolour.

Ceste dolour me devroit bien seoir, (a)
Qui est sans rive, et n'i a point de fons. (b)
Et s'il est nus, qu'autrement m'en respons,
Je l'en aurai bien tost raison monstrée ;
Qu'après grans maus, ce dist on bien pour voir,
Est maintes fois grant joie recouvrée.
S'il est ainsi, dont n'ai je pas paour
Que de mes maux n'aie bien le retour.

Ha ! ce retour, Dex ! et quant l'aurai gié ?
Certes, Dame, de vos seule l'atent.
La vos biautés, le vostre fin semblant
M'i font avoir une bone esperance.
Et si ne sai sé j'en oi dit folie ;
Que moult redout de vos fausse semblance.
Ensi le di : que ne m'en puis celer ;
Ne ne m'en puis partir ne remuer.

De remuer je ne prendrai congié :
Ne l' feroie pour riens, qui soit vivant.
Si i parra, quant mis m'en sui en tant
Que j'atendrai quels sera ma chéance,
Et couvrerai ainsi mon cuer irié :
Et si saurai s'Amours à conoissance.
Sé ele fect ami guerredoner,
Ja n'i perdrai pour belement celer.

Celer doit on ; que mielx vaut à ami. (c)
Mais ne m'en puis aparcevoir de rien.

Li miens celer me fait plus mal que bien ;
Que jangleor, qui poignent et atisent,
Vont tant parlant que tantost ont menti ;
Ne le mentir une feve ne prisent.
Et je, Dame, me rens à vous pensis,
Humbles, celans et molt loiaus amis.

Nus hom n'est ja de bien amer espris,
S'il est de cuer decevant et faintis.

—

Je ne vois mais nului, qui gieu ne chant, (a) (24)
Ne volontiers face feste ne joie ;
Et pour ç'ai je demoré longuement
Que n'ai chanté ainsi com je soloie.
Ne je ne en ai eu commandement.
Et pour itant, sé j'ai dit folement
En ma chançon de ce que je voudroie, (b)
Ne m'en doit-on reprendre malement.

Grant péchié fait, qui fin ami reprent ;
N'il n'aime pas, qui pour dis le chastoie.
Et la costume est tex de vrai amans :
Plus pense à li et plus il se desroie.
Qui en amor a tout cuer et talent,
Il doit souffrir bien et mal merciant.
Et qui ensi ne l' fait, il se foloie ;
Ja n'aura grant joie en son vivant.

Si m'aist Diex ! oncques ne vit nului (c)
Très bien amer, qui s'en puist retraire.
Et cil est faus, et fel, et plain d'anui,
Qui autrement veut mener son affaire.
Ha ! sé aviez esté là où je fui,
Douce Dame, s'ains riens d'amours conui

Vostre fin cuers, qui si pert débonnaire,
Aurait merci, s'onques riens l'ot d'autrui.

Quant plus m'enchace Amors, et moins la fui :
Cest maus parest à tous autres contraire.
Cil qui aime, ains Diex ne fist celui, (d)
N'estuet sovent de ses maus joie faire.
De vous aimer onques ne me recrui,
Puis celle eure, Dame, que vostre fui,
Que mes fins cuers vous fist tant à moi plaire :
Dont gré li sai de ce que je l'en crui.

Si sui pensis que ne sai que je quier,
Fors que merci, Dame, s'il vous agrée.
Que bien savez, ja n'iert en reprovier
D'orguilleux cuer bone chançons chantée.
Mais par pitié se puet-on essaucier :
Ne ja orgueuls ne se doit herbergier
Là, où il i a d'Amors tel renomée.
Ains doit le sien bien faire et avancier.

Chançon, di li que tout çe n'a mestier,
Que s'ele avoit cent fois ma mort jurée,
Si m'estuet il remaindre en son dangier.

—

Je n'os chanter trop tard ne trop sovent ; (25)
Car je n'ai gré de chanter ne de taire.
Trop ai servi en pardon longuement ; (a)
Mais je cuidai encor tant dire et faire
Que je peusse à celi millor plaire,
Qui m'occira, (s'amors ne l'i defent,)
Tot à loisir, por plus faire torment.

Tuit mi mal trait fussent à mon talent,

Sé ja nul jor en cuidasse à chief traire.
Mais je voi bien, servir n'i vaut néant ;
Qu'Amors m'a si atorné mon affaire
Qu'amer ne l'os ; ne ne m'en puis retraire. (b)
Ensi me moine Amours, ne sai comment,
Qu'un poc la hé trop amoureusement.

Amours me tient, qui ne me lait mouvoir (c)
Et fait de moi autressi par semblance (cc)
Comme celuy, qui a preté avoir
A mal debtour sans plaige et sans surtance, (d)
Qui ne li ose escondire créance.
Ensi me tient Amors en son pooir :
Rien, qu'elle veut, je n'ose dévoloir. (e)

Ensi m'estuet et haïr et amer
Cele, qui ja ne chaut de mon martir.
S'ele m'occit, de poc se puet vanter ;
Qu'il n' afiert mie trop grant maestrie (f)
De son ami engignier et occire :
Que nus ne se doit vers s'amie garder, (g)
S'il ne la vuet du tout laissier ester.

Molt me sot bien esprendre et embraisier
Au beau semblant, au commencement rire.
Nus ne l'orroit si doucement parler,
Qui de s'amour ne cuidast estre sire.
Par Deu, Amors, ce vos puis-ge bien dire
Qu'il vos fait bon servir et honorer ! (h)
Mais un petit s'i puet-on trop fier.

Tant m'i fera et languir et doloir
Com li plaira : elle en a bien puissance.
Et je vois bien que ne me puet valoir, (i)
Fors que mercis, et service, et souffrance : (j)

Et avec ce i recovient chéance.
Tant estuet-il, qui joie en vuet avoir, (1)
Por un petit que ne m'en desespoir.

—

Les douces dolors (26)
Et le mal plaisant,
Qui vienent d'amors,
Sont dols et cuisants.
Et qui fait fol hardement,
A paines aura secors.
J'en fis un, dont la pavors
Me tient au cuers, que je sens.

Bien est grans folors
D'amer loiaument,
Qui porroit aillors
Changier son talent.
Hé Diex! j'en ai apris tant,
Qu'ainçois seroit une tors
Portéé à terre de flors,
Qu'on m'en veist recréant.

Lonc respit m'ont mort
Et grant désirier,
Et ce, qu'à son tort
Me velt correcier.
Moins en sera à prisier,
Sé je n'ai de li confort;
Qu'au mont n'a rien si fort,
Pour li ne me fust legier.

Je chant et déport
Pour moi solacier;
Et voi en mon sort

Anui et dangier.
Si porrai bien périllier,
Quant ne puis venir à port :
Ne je n'ai aillors ressort
Sans ma ligence brisier. (a)

Dame, j'ai tout mis
Et cuer et penser
En vous, et assis
Sans ja remuer.
Sé je voloie aconter
Vostre biautés, votre pris,
J'aurais trop d'enemis ;
Pour ce n'en ose parler. (b).

Dame, je n'i puis durer;
Car tout adès m'ira pis,
Tant que n' dirés : — Amis,
Je vous voil m'amor doner. »

—

Li douz pensers et li dous sovenirs (27)
Me font mon cuer esprendre de chanter,
Et fine Amor, qui ne m'i lait durer,
Qui fait les suens en joie maintenir,
Et met ès cuers la douce remembrance ;
Por c'est Amors de trop haute poissance,
Qui en esmoi fait un home resjoïr,
Ne por dolour ne laist de li partir.

Sens et honor ne puet nuls maintenir,
S'il n'a en soi senti les maus d'amer,
N'à grant valor ne puet por rien monter ;
N'onques encor ne l' vit nuls avenir.
Por c'est Amours de si douce semblance, (a)

Qu'on ne s'en doit partir por esmaiance.
Ne ja de moi ne l' verrez avenir ;
Que tout par fois vueil en amour mourir.

Dame, sé je vos osasse proier,
Moult me seroit, je cuid, bien avenu :
Mais il n'a pas en moi tant de vertu
Que devant vos vos os bien avisier.
Ce me confont, et m'occist, et m'esmaie.
Vostre beautés fait à mon cuer tel plaie
D'un dous regars, dont j'ai tel désirier, (b)
Que de mes iex ne vous os regarder.

Quant me convient de vous à esloignier,
Onques certes plus dolant hom ne fu.
Et Diex feroit par moi, je croi, vertu,
Sé je jamès vos povoie aprochier :
Que tous les biens et tous les maux, que j'aie,
Ai-je de vous, douce Dame veraie.
Ne ja sans vous nul ne me puet aidier :
Non fera-il ; qu'il n'i auroit mestier.

Les grans beautés, dont nus hom n'a pooir
Qu'il en deist la cinquantiesme part,
Li dis plaisant, li amorous regart
Me font sovent resjoir et doloir.
Joie en atent ; que mes cuers à ce bée.
Et la pavours est dedans moi entrée.
Ensi m'estuet morir par estovoir
En grant esmai, en joie, et en voloir.

Dame, de qui est ma grans désirée,
Salus vous mant d'outre la mer salée,
Come à celi, où je pens main et soir :
N'autre penser ne me fait joie avoir.

—

Li rossignols chante tant (28)
Que mors chiet de l'arbre jus,
Si belle mort ne vit nus,
Tant douce ne si plaisant.
Autresi muire en chantant à hauts cris,
Et si ne puis de ma Dame estre oïs,
N'ele de moi pitié avoir ne daigne.

Chascuns dist qu'il aime tant
Qu'onques si fort n'aima nus.
Ce fait fins amans confus,
Que trop mentent li truant. (a)
Mais Dame doit conoitre à leur faus dis (b)
Que de tous biens se est leur cuer partis.
Si n'est pas drois que pitié li en pregne.

J'en trairai Dieu à garant
Et tous les sains de là sus
Que, sé nus puet amer plus, (c)
Que je n'aie amendement,
Ne ja de vous ne soie maie oïs.
Ains me tolez vos débonaire vis, (d)
Et me chasciez com beste de montaigne.

Je ne cuid pas que serpens
N'autre beste poigne plus
Que fait Amors au dessus :
Trop parsont si cops pesants.
Plus trait sovent que Turs ne Arabis.
N'onques encor Salemons ne Davis
Ne s'i tinrent ne qu'uns faus d'Alemaigne. (e)

Onques fierté n'ot si grant
Vers Pompée Julius,
Que ma Dame n'en ait plus
Vers moi, qui muir désirant.

Devant li est tosjors mes esperis :
Et nuit et jor li crie mille fois merci,
Baisant ses piés, que de moi li soviegne.

N'est merveille sé je suis esbahis ;
Que li confort me vient si à envis,
Que je doute molt que tous biens ne souffraigne.

Dame, de vos mes cuers ne est partis :
Si vos en jur les grez et les mercis, (f)
Que je atens qu'encor de vous me viegne.

Maint dur assaut m'aura Amors bastis.
Chançon va tost et non pas à envis,
Et salue nostre gent de Champaigne.

—

Moult m'est belle la douce commançance (29)
Ou nouvel temps, à l'entrant de Pascour,
Que bois et prés sont de belle semblance,
Vers et vermeus, couvers d'erbes et de flours.
Et je sui, las ! du tout en tel semblance
Que en proiant à jointes mains aour
Ma belle mort ou ma haute richour.
Ne say lequel, s'en ai joie et paour :
Si que souvent chant là, où de cuer plour;
Car lonc respit m'esmaie et meschéance.

Ja de mon cuer n'istra mais la semblance,
Dont me conquist Amours par sa douçour,
Celle, que j'ai du tout en remembrance ;
Si que mes cuers ne sert d'autre labour.
Hé ! Douce riens, en qui j'ai m'esperance,
Car sé vous truis le semblant manteour,
Vous m'avez mort à loy de traitour.
Si en vaura moult mains vostre valour

Sé m'ociez ainsi par décevance.

Las ! com m'a mort de débonnaire lance,
S'ainsi me fait mourir à tel doulour !
De ces biaus ieulz me vint sans deffiance
Férir el cuer ; que n'i ot autre tour.
Moult voulentiers en preisse venjance,
Sé peusse, par Dieu le créatour,
Tel que mil fois la peusse le jour
Ferir au cuer d'autre tel savour,
Sé j'eusse de moi vengier puissance.

Ne cuidiez pas, Dame, que je retraie
De vous amer, sé mort ne l' me deffent ;
Car fins amour tient mon cuer et maistroie,
Qui tout me donne à vous entièrement.
Si que de moi ne sai confort ne joie ;
Fors tant que il m'avient souvent
Que je m'oubli souvent entre la gent ;
Et tel délit ai en mon pensant
De vous, Dame, à qui Amours me rent,
Que s'à vous n'est, ja parler n'en voudroie.

Hé ! Franche riens, puis qu'en vostre manoie
Me sui tout mis, trop me secourez lent.
Car nuls dons n'est, qui tant deloie :
Si s'esmaie trop cil, qui ce atant.
Qu'un petis dons vaut miex, sé Dieus me voie,
Qu'on fait courtoisement,
Que cent greignor fait amoureusement. (a)
Car, qui le sien donne retraitement,
Son gré en pert et plus cousteusement
Que ne fait cil, qui bonnement l'otroie.

—

Nus hom ne puet ami réconforter, (30)
Sé cele non, où il a son cuer mis.

Pour ce m'estuet sovent plaindre et plourer,
Que nus confors ne me vient, ce m'est vis,
De là où j'ai tote ma remembrance.
Por bien amer ai sovent esmaiance
A dire voir.
Dame, merci! donnez-moi esperance
De joie avoir.

Je ne puis pas sovent à li parler,
Ni remirer les biaus iex de son vis.
Ce poise moi que je n'i puis aler;
Car adès est là mes cuers ententis. (a)
Ho! Douce riens, Belle sans conoissance,
Car me mettez en millor attendance
De bon espoir!
Dame, merci! etc.

Je ne sai tant vers li merci crier
Qu'ele ne cuit que je soie faintis;
Car tant de gens se sont mis au guiller
Qu'à poine iert mais conus fins amis.
Ice m'ocist; ice me desavance;
Ice me tolt ma joie et ma fiance,
Et fait doloir.
Dame. merci! etc.

Aucuns i a, qui me suelent blamer
Quant je ne di à qui je suis amis,
Mais ja, Dame, ne saura mon penser
Nus, qui soit nés, fors vous qui je le dis
Couardement, à pavours, à doutance: (b)
Dont puestes vous lors bien à ma semblance
Mon cuer savoir.
Dame, merci! etc.

Amors, de vos me veuil du tout clamer; (c)

Car en vous est trestous li larrecins.
Trop savez bien le cuer d'un home embler ;
Mais du rendre n'est-il termes ne fins.
Ains le tenés en esmais, en balance.
Amours, en vous ai fait ma remembrance
De mon voloir.
Dame, merci ! etc.

Chançon, va-t-en à Nanteul sans faillance,
Ne remanoir :
Philippe di que s'il ne fust de France, (d)
Trop puet valoir. (e)
Dame, merci ! donez-moi esperance
De joie avoir.

—

Onques ne fut si dure départie, (31)
Comme de ceauls, qui aiment par amors.
Quant li amans se départ de s'amie,
C'est une mors et une tels dolors,
Que cil, qui l'ont, prisent moult peu lor vie.
Car li solas, li biens et li douçors,
Qu'il ont entre els esprovée et sentie,
Lor torne plus à poine qu'à savors.

Las ! dolereus ! or est ma vie outrée,
Quant laissié m'a celle par estevoir,
Que je ai plus que tout le mont amée.
Trop la désir, et sé l'aim trop por voir.
Mais sé je l'aim et je l'ai désirée,
C'est mes confors ; qu'on doit de boen avoir
Estre en atente et faire consirrée,
Par quoi l'en puisse aucune fois l'avoir.

Douce Dame, je suis en espérance

Qu'après lait temps doie biaus tens venir.
Tormentés suis ; mais tels est ma fiance
Qu'encor vous cuid acoler et sentir.
Douls est le bien, qui vient de grant souffrance.
Et bien doit on attendre et soustenir,
Quant la douçor respont à la grévance
Et dont puet on à grant joie venir.

Belle, j'aim moult l'angoisse et la messaise :
Ce me convient por vous à endurer.
Bon est le mal, dont on vient à grant aise :
Por ce se doit fins amans endurer,
Qu'om ne puet riens, sans poine avoir, qui plaise.
Li fruits d'Amors seivent bien meürer :
Que por atendre un pou sa dolor plaise,
Plus doucement li plaist à savorer.

Dame, or vous pri que de moi vous souvaingne,
Et que ne truisse en vos desloiaulté,
Que vostre amors à tousjours me soustaigne.
Car bien sachiez, je vos port féaulté.
Or vous gart Dieus, quoi que de moi avaingne !
Qu'on chercheroit toute une roiaulté,
Ains qu'on trova Dame en qui tant avaigne
De cors, de vis et de toute biaulté.

Chanson, va-t-en : dis à ma Dame et prie
Qu'elle n'oblie ne ma poine ne moy.
De l'oblier serait grant vilonie.
Pour ce m'otroie s'amor, où je m'otroi :
Car elle a tout mon cuer en sa baillie ;
C'est bien raisons qu'aie le sien en foi.
Car li felons médisant par envie
Veullent torner bone amor à desroi.

—

Poine d'amors et li mal, que j'en trai, (a) (32)
Me font chanter amorous et jolis,
Et en chantant rover, ce qu'ains n'osai,
Cele que j'aim, que ne fusse escondis
De tel don com de joie :
Mais ce n'iert ja que doie
Avoir tel bien de li,
Sé par pitié bone Amors, que j'en pri,
Ne fait ausi, com je suis siens, soit moie.

Loial Amors, de mes maus que ferai?
Conseilliés moi, je sui de vos sospris.
Celerai je ma Dame, ou li dirai
Que por li sui en poinne et m'i a mis?
Li celers m'i guerroie :
Et sé je le disoie,
Tost diroit : Fui de ci!
Et il n'est rien que je redoute si.
Si me tairai, face sens ou foloie. (b)

Fors qu'en chantant ainsi me déduirai,
En atendant ce qu'Amors m'a promis,
Merci avoir, que ne déservirai
Tot mon vivant, ne meillor qui l'ont quis.
Et sé je requeroie
Ma Dame, et g'i falloie
Si com autre ont failli,
Jamais déduit en espoir si joli
N'aureit en moi : si aim mieus qu'ainsi soie.

Dès lors que vi ma Dame, et m'i donai,
Ains puis ne fui de li amer faintis.
Ne ja ne vuille Amors qu'en nul délai
Mete le dous penser, qu'en li ai pris.
Mieus penser ne sauroie (c)

Et plus je ne porroie
Amors mettre en obli. (d).
Si me covient en espoir de merci
Vivre et manoir : por rien ne recroiroie.

Aucune gent m'ont demandé que j'ai,
Que si porte pesme color el vis.
Et je lor ai respondu : — je ne sai.
Si ci muers, c'est d'estre fins amis.»
Ainsi mes cuers lor noie :
Et por quoi lor diroie?
Quant ma Dame ne l' di,
Qui m'a navré et tost m'auroit gari,
Sé en voloit son fin cuer mettre en voie. (e)

Au pui d'amors convenance tenrai
Tout mon vivant, soie amés ou traïs. (f)

—

Pour ce sé d'amer me duel, (a) (33)
Si i ai-ge grant confort :
Car adès en li recort,
Dieus ! ce que virent mi oel ;
C'est la grant biauté veraie,
Qui en pluseurs sens m'essaie. (b)
Que ce que j'ai, si se combat à moi ;
C'est cuers et cors, et li oil, dont la voi.
Mais le cuer a, qu'est de greignour pooir : (c)
Or me doinst Dex les autres vueil avoir !

Maintes gens ont un acueil (d)
Où soit à droit ou à tort.
Et Amours fiert sans déport :
Ja n'i doutera orgueil.
Li sages plus s'en esmaie,

Qui trop sent faire grief plaie. (e)
Grant la me fis, quant le cuer a de moi
En sa prison ; biau m'est, quant je l'i voi.
Miex l'aime en li qu'en nul autre pooir ;
Or li doint Diex garder à mon voloir !

Dame, qui pert au besoing (f)
Pour son ami ce qu'il a,
Sé cil le guerdon n'en a,
Honis en est pas témoing.
Et je pers sans reconquerre (g)
Mon cuer, que tenés en serre :
Perdu non ai. Ne l' perdrai pas ainsi ;
Que por le cuer priera tant merci
Li cors vers vos, que merveilles iert grans,
Sé ne fraigniés vers li vostre talans.

Sé je à un hom doing,
(Aucuns de tieus gens i a)
Demain autant m'en rendra : (h)
Ce ne li remet el poing.
Molt grant sens a à beau querre (i)
Et à doner sans requerre. (j)
Et je, Dame, crie merci ! merci !
De ce, qui mien deust estre, vos pri.
Que n'espoir pas à vostre dous semblant
Que la merci me viengne au cuer devant.

Dame, or ai dit ma paor :
Moult voudroie ore escoter (k)
Sé ja daignerois penser
Vers moi aucune douçor,
Ne riens nule, qui me vaille
Si que le cuer m'en tressaille. (l)
En la prison, là où vous le tenez,

Diex ! fut ains mes cuers si bien enchantés !
Nennil certes. Mais sé li cors pris fust
Avec le cuer : ja ne me despleust.

Dame, ne puis loer vos grans biautés ;
Que trop petis me seroit uns estés.
Mais sé riens puis faire, qui vous pleust,
N'iert si grief que nuire me deust. (m)

—

Pour conforter ma pesance (34)
Fais un son :
Bon iert, sé il m'avance.
Car Jason,
Cil qui conquist la toison,
N'ot pas si grief pénitence. — é ! é ! é ! (a)

Je meisme à moi tence ; (b)
Car raison
Me dist que je fais enfance,
Quant prison
Tieng, où ne vaut raençon.
Si ai mestier d'aligence. — é ! é ! é !

Ma Dame a tel conoissance,
Tel raison, (c)
Que g'i ai mis ma fiance
Jusqu'en son.
Miex aim, que d'autre amour don,
Un regart quant le me lance. — é ! é ! é !

Miex aim de li l'acointance,
Le dous nom,
Que le roiaume de France :
Mort Mahom ! (d)

Qui d'amer quiert achoison
Por esmai ne por doutance? — é! é! é!

Bien ai en moi remembrance
Compaignon.
Toujours remir sa semblance,
Sa façon.
Aiés, Amors, guerredon;
Ne souffrés ma meschéance. — é! é! é!

Dame, j'ai entention
Que vos aurés connoissance.

—

Pour froidure ne pour yver felon (35)
Ne laisserai
Que ne face d'amors une chançon;
Et si dirai,
Que qui aim s'en repente, s'il puet.
Chascuns le dit; mais mentir l'en estuet;
Qui bien aime, il ne s'en puet partir,
Tant que l'ame li soit du cors partie.

Pour moi le di, que j'ai mis à raison;
A moi tençai.
Plus prens conseil de si faite ochoison, (a)
Plus m'en esmai;
Que li esmais de mon fin penser muet.
Plus pense à li, et plus en i a plet.
Dame, merci! je ne vos puis faillir:
Ainçois sera mer pour pluie faillie. (b)

Dame, sé j'ai de mes maus grant paor, (c)
Ne vos pois pas;
Que bien poez allegier ma dolor.

Et tu t'en vas,
Chançon, à li : si li dis en pleurant
Qu'une merci d'amour en soupirant
Vaut bien cent tans à fin loial ami
Que ne porroit por riens cuidier s'amie. (d)

Fort sont li las et grant li couvertour, (e)
(Ce n'est pas gas)
En qui cil est, qui aime par amour.
Et qu'en diras,
Puisque je sais et conois son semblant,
Et je m'en tieng ensi devers la gent?
M'a-t-ele donc pris, lié, ne saisi?
Oil, certes ; ja n'en iert dessaisie.

Puis qu'ensi est, j'attendrai bonement
En lonc espoir ;
Car il n'est rien que je vousisse tant
Com son voloir
Faire partout, sans achoison trover.
Et el seust mon cuer et mon penser !
Que por ce cuid que j'auroie merci.
Diex ! quant verrai por quoi je la mercie ?

Nus ne poroit de cestui mal esmer, (f)
Fors vos, Dame, combien il puet durer.
Et s'il vos plaist, ne l' metés en obli ;
Que nule fois mes cuers ne vos oublie.

—

Pour mal temps, ne pour gelée, (36
Ne pour froide matinée,
Ne pour nule autre riens née
Ne partirai ma pensée
D'amor, que j'ai.

Que trop l'ai amée
De cuer verai. — Valara ! (a)

Belle et blonde et coulorée, (b)
Moi plaist quant qu'il vous agrée.
Et Diex ! que me fust donée (c)
L'amour, que vous ai rovée,
Quant vous priai !
S'ele m'est véée
Je m'en morrai. — Valara !

Dame, en la vostre baillie
Ai mis cuers et cors et vie.
Pour Dieu ! ne m'ociez mie ! (d)
Là où fins cuers s'umilie
Doit on trouver
Merci et aie
Pour conforter. — Valara !

Dame, faites courtoisie
Vostre ami, qui vous en prie,
Et qui tant en vous se fie (e)
Que belle riens, douce amie
Vous os nommer.
N'onques n'eut envie
D'autre amer. — Valara !

Onques jor ne me seus plaindre,
Tant se tient ma dolors graindre.
Ne d'amer ne sai faindre :
Ne mes maus ne puis estaindre,
Sé je ne di
Que toz veuil remaindre
En sa merci. — Valara !

Trop seroit fort à estaindre (f)

Chançon de li.
L'amors est à fraindre,
Dont pense à li. — Valara ! (g)

—

Puisqu'il m'estuet de ma doleur chanter (a) (37)
Et en chantant dire ma mesestance,
On ne doit pas en mon chant demander
Qu'il y ait envoiseure.
Ains chant selon l'aventure,
Com cil, qui ne puist merci trouver,
Et qui en soi n'a mès point de fiance.

Sui com Echo, qui sert de recorder
Ce qu'autre dit : et par sa sorcuidance
Ne la daigna Narcissus regarder.
Ains sécha toute d'ardure,
Fors la vois, qui encor dure.
Ensi perdrai tout fors merci crier :
Ains sécherai de duel et de pesance.

Douce Dame, qui me poez doner
Sor toutes riens de mes maus alejance,
Sé me lessiez morir por bien amer,
Vostre en iert la mespresure.
Merci, franche créature !
A la mort sui : je n'en puis eschaper,
Sé loiauté ou pitié ne m'avance.

Mès l'Amor, qui Narcissus fit mirer,
Quant por Echo en vout prendre venjance,
S'ensi por moi li fesoit à amer
Tel, qui de li n'eust cure,
Nul n'auroit à sa droiture
Le grant orguel, qui la fet réveler :

Si en viendroit plus tost à repentance.

Las! qu'ai je dit? qui porroit assembler
Tant en son cuer d'orgueil et de bobance,
Qu'il li osast li ne s'amor véer,
Tant soit de flebe nature?
Quel siècle a créature,
Qui de biauté la puist ressembler,
Ne qui valors en traisit en vallance?

Peintre et maçon, qui bien sevent ouvrer,
Et trestout cil, qui sevent d'ingromance,
I porroient tous jours lor tens user
En œuvre et en portraiture,
Ains que il feist la figure,
Qui de biauté la puist ressambler
De cuer, de cors, de vis, et de samblance.

—

Quant fine Amors me prie que je chant, (38)
Chanter m'estuet; et je ne l' puis laissier.
Car si sui tous en son commandement
Qu'en moi n'a mès deffense ne dangier.
Sé la belle, que je n'os mais proier,
N'en a merci, et pitié ne l'en prent,
Morir m'estuet amoreus en chantant.

Morir en puis, s'Amors ne li consent;
Car sans Amors ne m'i puet riens aidier.
Et quant de li viennent tuit mi torment,
Bien m'i devroit ma doleur alegier;
Por ce li pri qu'ele vueil essaier
S'ele a pooir vers celi, que j'aim tant,
Par proière ne par comandement.

Tuit mi désir et tuit mi fin talent
Viennent d'Amors. Onques ne soi trichier :
Ains sai amer si amoreusement,
Douce Dame, que ja ne quiers changier.
Dès icel jour, que vos soi acointier,
Vos donai si cuer, et cors, et talant,
Que rien fors vous ne me feroit joiant.

Quant si me sui assené finement
En fine Amor, qu'autre déduit n'en quier.
Ne fins amis ne doit vivre autrement ;
Mais qu'il n'en puist partir ne esloignier.
Sé bien amer m'i puet avoir mestier,
J'aurai joie de vostre beau cors gent,
Bele et bone de dous acointement.

Sé Dex me doint ce que je li demant,
Au mont n'a rien, qui tant face à prisier,
Come cele de qui ma chançon chant,
De grant valors et de bon pris entier.
Plus seit valor qu'on ne set souhaidier.
Or me doint Dex li amer et servir
Tant que merci aie, que vois querant !

Beau douz amis, bien me puis afficher
Que j'aim dou mont toute la mieuz vaillant,
La plus cortoise et la mieuz avenant.
Chançon, va-t-en ; garde ne te targier.
Di Noblot que cuer, qui se repent, (a)
Ne sent mie ce que li miens cuers sent.

—

Qui plus aim, plus endure, (39)
Plus a mestier de confort ;
Qu'amors est de tel nature

Que son ami mène à mort.
Plus en a joie et déport,
S'il est de bone aventure.
Hélas ! ce ne puis point avoir ! (a)
Ains m'a mis en non chaloir
Cele, qui n'a de moi cure.

Onques riens ne fu si dure
D'aymant, comme je recors (b)
Des soupirs, et de l'ardure, (c)
Et des larmes que je port.
Sui navrés par la plus fort
Et mis à déconfiture :
Mès je n'ai vers li pooir.
El rit, quant me voit doloir !
Ci faut pitiés et mesure.

Puis que pitiés m'est faillie,
Je m'en devroie bien partir. (d)
Mes sens m'en semont et prie ;
Mais mes cuers ne veut soffrir.
Ains me fet por li servir, (e)
Tant aime sa seignorie.
Dame, une riens vous demant,
Que vous jugiez, qui se rent, (f)
Sé il a mort desservie.

Par maintes fois l'ai sentie
En dormant tout à loisir :
Quant pechié et envie
M'esveilloit, et que sentir
La cuidoie à mon plaisir,
Et ele n'i étoie mie,
Lors plouroie tendrement :
Et bien vousisse en dormant
Avoir li tote ma vie.

Ma grans joie est tormentière (g)
Si grans que ne puis conter.
En veillant ne voi manière
De mes dolors conforter.
Bien me deust bestourner
Amors de ce devant derrière :
Li dormir fust en oubli,
Et j'eusse en veillant li ;
Lors seroit ma joie entière.

Quand li voil crier merci,
Lors ai tel pavor de li,
Que n'os dire ma proière.
Raoul, Turc ne Arabi (h)
N'ont riens du vostre saisi :
Revenés par tans arrière.

—

Qui sait pourquoi Amours a non Amours?(a)(40)
Qu'il ne griève fors les siens seulement.
Qui le saura, s'en dise son talent :
Car je ne l' sai : sé Diex me doint secours,
Amours semble diable, qui maistrie : (b)
Engigne plus celui, qu'en lui se fie.
Ce poise moi, (sé j'aie ja merci), (c)
Plus que pour moi, cent mile tans pour li
Que on la puet rester de félonie. (d)

Je suis tout siens ; et s'en sens la doulours. (e)
Et me poise de son mal durement ;
Et en son bien cuid mon avancement. (f).
Car de servir vient-il bien à plusours. (g)
Et cil sert bien son seigneur, qui l'chastie,
Et qui li pois, quant il fait vilenie.
Mais Amors n'a cure de tel chasti ;

Car ele i a tant veu et oï, (h)
Que ne li chaut de riens, que on li die.

Amors m'a fait tante fois correcier,
Qu'en mon courrous n'a mès point de pooir.
Ains suis plus siens, quant plus me désespoir,
Aussi com cil, qui delès le foier
Gist malade et ne se puet deffendre, (i)
Et menace la gent parmi à fendre.
Aussi dis-je ce pour moi desenfler : (ii)
Il fait grant bien, quand on en os parler.(j)
Mieus en peut on l'assaut d'Amours atendre.

Sé je m'en dueil, ne fait à mervillier ;
Car Diex la fist por gens faire doloir.
Là où Amours la m'amena veoir,
Je fus adès en un dous atachier, (k)
Qu'elle me fist de sa blanche main tendre,
Quant par sa main me prist à salut rendre.
Miex aim-g' la main, dont me volt adeser,
Que l'autre corps, où ce me fait penser :
Car du confort sait ele assez rendre. (l)

Qui set aimer, il sauroit bien haïr, (m)
Sé il voloit, plus que nuz autres homs.
Mais n'est pour ce loiauté ne raisons,
Qui bien aime, qu'il en doie partir.
Ains doit chascuns garder sa renomée.
Et sé Amours estoit bien apensée,
Elle donroit à fin ami loial
Joie et secours sans avoir trop grant mal. (n)
Ainsi seroit servie et honourée.

Dame, merci! la miex embalsamée, (o)
Que nuit et jour vois cent fois d'un estal,

Me fait de vos parler si à cheval
Qu'il m'est avis que merci ai trouvée.

—

Rose, ne flor de lis, (41)
Ne des oisiauls li chans,
Ne douls mai, ne avris,
Ne rossignor jolis,
Ne me fait si joiant
Ne pensis,
Com bons Amors signoris :
Que d'Amours viennent mi chant
Et mi plor.
Et d'autre labor
Ne sert mes cuers nuit et jor.

Si doucement m'a conquis
Ma Dame en esgardant,
Que tant com soie vis.
Ne serai fors amis.
Morir en atendant,
Ce m'est vis
Me seroit honors et pris :
Qu'en amor
N'a nulle si haute honor
A fin ameor,
Com por li soffrir dolor.

Dame d'onor et de pris,
Com seroit bien séant
Qu'en vostre simple vis,
De grant biauté espris,
Trovasse un douls semblant
Et un riz,
Qui fust semblant à mercis!

Car d'amour
N'en ai-je, fors que j'aour
Des dames la flor
Et de biaulté mireor.

Dame, quant del douls païs
Me verrois torner plorant,
Pri vos, Belle gentis,
Que de vos soie fis
D'un — à Deu vos commant,
Biaus amis. »
Lors aurai tout à devis
Bone amor.
Ne créez losengeor,
Ne faus trichéor ;
Tant en i vaigne des lor.

—

Sans atente de guerredon (42)
M'otroi à ma Dame servir.
Puis que toute s'entention
Est si tornée en moi haïr,
Qu'elle m'ocist à desraison,
Ja Deus mès ne me doinst joïr
De riens, fors que de tost morir !
Car autrement ne puet faillir
Mors, dont el seit l'ocheson.

Grant mestier a de guerredon,
Qui ains ne fina de servir.
Et g'i ai si m'entencion
Qu'il m'en convient mon bien haïr :
Por ce je tieng à desraison
De tous jors proier sans joïr.
Moins aim tel vie que morir :

Qu'à son vivans ne puis faillir,
Si en ai loiale ocheson.

Bien deust ma Dame esgarder
A ce que j'ai .v. ans proié.
Sé je li voussisse fausser,
Piece a je l'eusse laissié :
Mais tant l'ai de fin cuer amé!
Ne ja dou cors n'aura pitié ?
Espoir je l' fais sans son congié !
Mais griès seroit à retorner
D'amors, puis qu'on l'a commancié.

Onques tant ne me seus garder
Que plus n'aie amé que proié,
Et sans trichier, et sans fausser.
L'Amor, qui tel sens m'a laissié,
Sé les douces paines d'amer
Ne mi tolt, bien iert sans pitié :
Ne miels doinst ma Dame congié
Dou felon penser retorner,
Qu'elle a por m'amor comencié.

—

Sé j'ai long temps esté en Romanie (43)
Et outre mer fait mon pelerinage,
Soffert i ai moult douloureux domage
Et enduré mainte grant maladie.
Mais or ai pis qu'onques n'oi en Surie ;
Que bon Amour m'a doné tel malage,
Dont nulle fois la douleur n'assouage. (a)
Ains croist adès, et double, et multiplie,
Si que la face en ai toute palie.

Car jeune Dame et cointe, et envoisie,

Douce et plaisant, belle, courtoise et sage,
M'a mis au cuer une si douce rage
Que j'en oublie le voir et la ouye, (b)
Si come cil, qui dort en létargie,
Dont nus ne puet esveiller son courage.
Car quant je pens à son très doux visage,
De mon penser aim miex la compagnie,
Qu'onques Tristan ne fist Yseult s'amie.

Bien m'a Amour féru en droite voine (c)
Par un regard plein de doulce espérance,
Dont navré m'a la plus sage de France,
Et de beauté la rose souveraine.
Et m'esmerveille que la plaie ne saigne;
Car navré m'a de si douce semblance (d)
Qu'onques ne vy si tranchant fer de lance:
Mais il ressemble au chant de la Siraine,
Dont la douceur attent douleur et peine.

Puisse je sentir sa très douce haleine
Et retenir sa simple contenance!
Que je désir s'amour et s'acointance
Plus que Paris ne fit onques Heleine.
Et s'Amour n'est envers moi trop vilaine, (e)
Ja sans merci n'en feray pénitence. (f)
Car sa beautés et sa très grant vaillance
M'ont cent sospirs le jour doné d'estraine
Et li biaus vis où la vi primeraine. (g)

Et sa face, qui tant est douce et belle
Ne m'a laissé qu'une seule pensée.
Et celle m'est au cuer si embrasée,
Que je la sens plus chaude et plus isnelle
Qu'onques ne fust ni braise n'estincelle.
Si ne puis pas avoir longue durée,

Sé de pitié n'ai ma Dame navrée,
Quand ma chançon lui dira la nouvelle
De la douleur, qui pour lui me flaelle.

Chançon, va-t-en à Archier, qui vielle (h)
Et à Raoul de Soissons, qui m'agrée :
Di leur qu'Amours est trop tranchant espée.

—

S'onques nuls hom por dure départie (44)
Peut estre saus, ja serai par raison.
Torterelle, qui pert son compaignon,
Ne fut onques de moi plus esbahie.
Chascuns pleure sa terre et son païs,
Quant il se part de ses coraus amis :
Mais il n'est nuls congiés, quoi que nuls die,
Tant dolorous com d'ami et d'amie.

Li reveoir m'a mis en la folie,
Dont je m'estoie gardés longue saison.
De li veoir ai quise l'achoison,
Dont je morrai : et sé je vif ma vie,
Verra bien mort près cil, qui a apris
Estre envoisié et chantant et jolis,
Vault assez pis, quant sa joie est fenie,
Que s'il moroit tout à une foïe.

Douce Dame, tout tems fors de béance
De vos m'estuet partir sans recovrer.
Tant en ai fait, que ne l'puis mais laissier :
Et sé ne fust de demorer viltance
Et reprochiers, j'alasse demander
As fins amans congié de demorer :
Mais vos estes, Dame, de tel vaillance
Que vostre amis ne doit faire faillance.

Sé je seusse à tant à la creux prendre
Que le congié me tormentast ainsi,
Je meisse ma vie en vo merci :
S'alasse à Dieu graces et merci rendre
De ce qu'onques ne li desservi jor,
Que je fusse béans à vostre amor.
Mais je me tieng apaiés de l'atandre,
Puisque chascun vous aime sans mesprandre.

—

Tant ai Amors servie et honorée, (45)
Bien me deust mon servise mérir.
Mais ma poine n'iert mais guerredonnée ;
Qu'à moy ne peut joie d'amors venir.
Hé Deus ! coment me poroie esjoïr,
Quant j' aloigne la rien, qui plus m'agrée !

Sé li miens cors se part de sa contrée,
Ne s'en veult pas por ce li cuers partir.
J'en pars mon cors ; mais g'i lais ma pensée.
Qui près aime, de loins ne puet haïr.
Ne près ne loins ne puet vrais cuers haïr ; (sic)
Ne ja Amors n'iert de mon cuer sevrée.

Celle est et belle, et bone, et bien sénée.
S'elle à s'amor me daignoit consentir,
Adonc serait ma dolor obliée.
Je l'amerai, s'en devoie morir ;
Car plus me plaist por li amer languir,
Que por autre fust ma dolor sanée.

En pouc d'eure fut bien ma mort jurée ;
Sans moy avant défier ne garnir,
Sui eul riant, sa face colorée,
Son biaus parler, qui tant plaist à oïr,

Me sorent si décevoir et traïr
Qu'encontre eus tous n'a ma raison durée.

Toute biauté s'est en li aünée :
Souffraite en ot Deus en moy enbellir.
Et quant biautés est toute à li donée,
Deus, qui me fist à la biauté faillir,
Me ra doné vrai cuer por li servir,
S'il vos plaisoit, douce Dame honorée.

—

Tout autressi com fraint nois et ivers, (46)
Que vient estés, que li dols tans repaire,
Si doit fraindre li faus prières, sers
Et fins amis amender son affaire.
Et je dout molt qu'il ne m'en soit divers,
Sé il est tot as autres debonaire.
Mais tant me fi là, où beauté repaire,
Que aymant sui, sé tout n'est vers moi fers.

Par Dieu ! Amors, ains serai vains et pers, (a)
Et plus destrois que cil, qui porte haire,
Que ne sache de vous un autre vers
Que n'est icil, qui tant me fait mal traire.
Ne soiez pas com li cigne, qu'adès
Bat ses cigneaux, quant il lor doit miex faire,
Quant il sont grant et il vient à son aire,
Et où premiers les a noris et ters.

Nule paine a, qui guerredon atent ; (b)
Ce est à aise, qui bien i scet entendre.
Car, qui adès veut faire son talent,
L'on i peut bien mainte chose reprendre. (c)
Tel chevauchent molt acesméement,
Qui ne sevent lour grant honour entendre. (d)

En Amors a maint guerredon à prendre,
Dont el puet bien son dru faire joiant.

Certes, Dame, bien cuide à escient,
N'i dois perdre, sé ne me puis deffendre (e)
De vos amer. Me va Amours hastant
Que je me claime vaincus sans cop rendre. (f)
Et vous tenés le baston en estant ;
Si faites tant qu'on ne vos puist reprendre.
Et je vous voil avec ce tant aprendre,
Sé m'ociez, n'i gagnerez noiant.

A envis prend nul nus oiselet au broi
Qu'il ne l' méhaint, ou ocie, ou afole.
Et Amors prent tot autre tel conroi
De molt de ceux, qu'ele tient en s'escole.
Gent les atrait : si lor monstre pourquoi.
A premiers est chascuns si liés qu'il vole.
Molt m'a trait bel ; mais si me faut parole.
Que vos dirai de ci ? Ce poise moi.

Chançon, va-t-en cele part, où je voi
Dous cuer au moins, quoique die parole.

Et sé mi oel sont loins, ice m'afole :
Mais je me fi tout adès en ma foi.

—

Tout autressi com l'ente fait venir (47)
Li arrousers de l'aigue, qui chiet sus,
Fait bone Amor naistre, et croistre, et florir
Li remenbrer par costume et par us.
D'Amors loial n'iert nus audessus :
Ains les convient audessous maintenir.
Pour c'est ma douce dolor (a)

Plaine de si grant paor. (b)
Dame, si fais grant vigor (c)
De chanter, quant de cuer plor.

Pleust à Dieu, por ma dolor garir
Qu'el fust Thisbé; car je suis Pyramus.
Mais je vois bien, ce ne puet avenir!
Ainsi morrai; que je n'en aurai plus. (d)
Ahi! Dame, com sui par vos confus,
Quant d'un quarrel me venistes ferir!
Li ars ne fu pas d'aubor, (e)
Qui si trait par grant vigor. (f)
Espris fui d'ardent amor, (g)
Quant vous vi le premier jor.

Dame, sé je servisse Dieu autant (h)
Et priasse de vrai cuer et entier,
Com je fais vos, bien sai à escient
Qu'en paradis eusses autre loier. (i)
Mais je ne puis ne servir ne proier,
Dame, fors vous, à qui mes cuers s'atent.
Si ne puis apercevoir
Comment joie en doie avoir:
Et je ne vos puis veoir
Fors d'iex clos et de cuer noir.

Li prophete di vrai, ne pas ne ment:
Que en la fin faudront li droiturier. (j)
Et la fins est venue droitement,
Quant cruauté vaint merci ne proier; (k)
Et biau servir n'i puet avoir mestier,
Ni biaus parler, n'atendre longuement. (l)
Ains a plus orgueil pooir
Et bobans que dous voloir.
Ne contre Amour n'est savoir,
Qu'atente sans désespoir. (ll)

Aigle, s'en vous ne puis merci trover, (m)
Bien sai et voi qu'à tous biens ai failli.
Sé vous ainsi me volés eschever,
Que vous de moi n'aiez quelque merci,
Ja n'aurez mais un si loial ami,
Ne jamais jor ne pourrez recouvrer.
Et je me morrai chaitis
Loin de vostre biau cler vis, (n)
Où naist la rose et le lis. (o)
Ma vie en sera mès pis.

Aigle, j'ai tous jors apris
A estre loiaus amis:
Si me vaudroit mieus un ris
De vous, qu'estre en paradis.

—

Très haute Amors, qui tant s'est abaissie (48)
Qu'en mon cuer se daigna hébergier,
A faire un chant m'a presté s'aie.
Si chanterai; car por moi enseignier
A Amors pris en moi son héritage. (a)
Et sé je chant, ce n'est pas par usage:
Ains voil chanter por ce que cele l'oie,
Qui puet faire mon duel devenir joie.

Amours me fist une grant courtoisie, (b)
Quant en tel lieu voult mon cuer emploier,
Où Dex a mis de ses biens tel partie
Que toz li mons i auroit que prisier.
Je cuidoie qu'amant fuissent tuit sage;
Sage n'en sont. J'aim, et si fais folage: (c)
Car j'aim Dame, que proier n'oseroie;
Et si n'ai oeil si hardi qui la voie.

Cele, que j'aim, est de tel seignorie
Que sa biautez me fait outrecuidier.
Quant je la voi, je ne sai que je die :
Si sui sospris que je ne l'os proier.
Las ! je morrai, s'ele ne m'assoage.
S'ele m'occit, trop fera grant outrage.
Plus sent por li de maus, qui me guerroie,
Qu'onc n'ot Paris por Hélene de Troie. (d)

Dame, en qui est toute honors assegie,
En moi grever poez griement pechier.
Sé fin Amors vos a de moi saisie,
Ne me mettez por ce de vos arrier.
Votre hom deving loiaus, de vrai corage, (e)
D'une chançon rendue à héritage (f)
Le jor de mai. Dex doint que bien l'emploie !
Car ja n'aurai voloir que j'en recroie.

Hé ! mesdisant, vilaine gent haïe,
De moi grever vos vois apareillier.
Et sachiez bien, c'est molt grant vilennie :
Car je sui cil, qui n'en auroit mestier.
Mais la douçours, qui maint en son visage,
De loiauté li porte tesmoignage.
Por ce n'ai pas paor qu'ele vos croie,
Sé la durtez de vos ne la mesvoie.

—

Tuit mi désir, tuit mi grief torment (a) (49)
Viennent de là, où sont tuit mi pensé.
Grant paor ai por ce que toute gent,
Qui ont veu son beau corps esmeré, (aa)
Ont envers lui si bonne volonté. (b)
Nes d'eus aime : je l' sai à escient. (c)
Grant merveille est, quant il s'en sueffre tant.

Tout esbahis me vois en merveillant
Où Diex a pris si estrange beauté.
Quant il la mist ça jus entre la gent,
Molt nos en fit grant débonaireté.
Trestout le monde en a enluminé ;
De sa valor sont tuit li bien si grant, (d)
Nus ne la voit, qu'il ne l'en die autant. (e)

Qui la poroit sovent ramentevoir, (f)
Ja n'auroit mal : ne l'estuet guérir.
Car elle fait tous ceauls miels valoir,
Que elle veult de bon cuer acoillir.
Deus ! tant me fust griès de li départir ! (g)
Merci, Amors ! faites li à savoir :
Cuers, qui n'aime, ne puet grant joie avoir.

Bonne aventure aviegne à bon espoir, (h)
Qui les amans fait vivre et esjoïr. (i)
Despérance fait languir et doloir :
Et mes fols cuer m'i fait cuidier garir. (j)
S'il fust sages, il me fesist morir.
Por ce fait bon de la folie avoir ;
Qu'en trop grant sens puet on bien mescheoir.

Sosviegne vous, Dame, dou dous acueil,
Qui jà fut fait por si grant désirier ; (k)
Que n'orent pas tant de pooir mi oeil.
Que je vers vous les peusses adressier. (l)
Ne ma bouche ne vous osoit proier.
Ne poi dire, Dame, ce que je voil :
Tant fui coars, las ! qu'encor m'en doeil.

Merci, Dame, qui me faites douloir !
Sé il vous plaist, ne m'i laissiez mourir
Car je vous sers toujours à mon povoir ;
Ne jamès jor ne m'en quiers départir.

Com fins amans voil à ce obéir :
Que vostre sui ; ne jamais remouvoir
N'en quier pour riens, qui me face doloir.

Dame, sé je vous puis mais araisnier,
Je parlerai molt miex que je ne soeil,
S'amors me laist, qui trop me maine orgueil.
Chançon, va-t-en droit à Raoul noncier
Qu'il serve Amors, et face bel acoeil,
Et chant sovent com oisel en broeil.

—

Une chanson encor vueil (50)
Faire por moi conforter :
Pour cele, dont je me dueil,
Vueil mont chant renoveler.
Por ce ai talent de chanter :
Car, quant je ne chant, mi oeil
Tornent sovent en plorer.

Simple et franche sans orgueil
Quidai ma Dame trover.
Molt me fu de bel acueil :
Mès ce fu pour moi grever.
Si sont à li mi penser
Que la nuit, quant je someil,
Va mes cuer merci crier.

En dormant et en veillant
Et mes cuers tosjors à li ; (a)
Et si prie doucement
Com à sa Dame merci.
En sa pitié tant me fi
Que, quant j'i pens durement,
De joie touz m'entrobli.

Joie et duel a cil sovent,
Quî le mien mal a senti.
Mes cuers pleure, et moi je chant :
Ainsi m'ont mi oeil trahi.
Amors, tost avez saisi;
Mais molt guerredonés tant. (b)
Ne pour quant de moi vous pri.

Hélas ! s'il ne li sovient
De moi, mors sui sans faillir.
S'el savoit d'où mes maux vient,
Bien l'en devroit sovenir.
Cest maus me fera morir,
Sé ma Dame n'en sostient
Une part par son plaisir.

Chançon, di li sans mentir
Qu'uns regars le cuer me tient,
Que li vis faire au partir.

—

Une dolors enossée (51)
Est dedans mon cors,
Que je ne puis geter hors (a)
Por nule riens, qui soit née.
C'est la dolors d'amors,
Dont n'ai confort ne secors,
Ains croi ce, que j'aim, me hée.

Volonté désesperée (b)
Doit on gieter fuer.
Ne je ne voil à nul fuer
Qu'ele soit en moi entrée.
Miex aime mes dolors

Soffrir et mes grans pavors ;
Car soffrir vaint consirée.

Dame, ains ne m'osai complaindre :
A vous tant ne quant
N'en quiers mès parler avant;
Ne ailleurs ne m'en veut plaindre.
Ains attendrai voir
Sa merci, de dur voloir
Sé pitié ne la fait fraindre. (c)

Bien voi que n'i puis ataindre
Pour nul mandement.
Que vostre beauté trop grant
Fait mon sens et cuer estaindre.
Si que n'ai pooir
De vous dire mon voloir :
Por tant puet tosjors remaindre.

N'ose entrer en son repaire,
Tant dout son courous.
As souspirs et as sanglous
Me tien-g'; que n'en puis plus faire.
Ains vois aorant
Le lieu et merci criant (d)
Com à un haut sanctuaire.

Dame, que j'aime tant, (e)
Quelque bien en délaiant
Me donez pour plus atraire.
Bernart, cil, qui sent (f)
Mes maus, et merci n'atent,
Trop a anui et contraire.

—

JEUX-PARTIS,

DIALOGUES ET PASTOURELLES.

—

— Bauduin, il sont dui amant, (52)
Qui aiment de cuer sans trichier
Une pucelle de jouvent :
Li quels la doit miex desrainier ?
Li uns aime por ses valors
Et por sa cortoisie aussi :
Li autres l'aime par amors,
Por la grand beauté, qu'est en li. »

— Sire, saichiez certainement
Que celui doit tenir plus chier
Qui por son bon enseignement
L'aime de loial cuer entier.
Car cortoisie et grans honors
Plaisent plus à loial ami,
Que beautés ne fresche colors,
Où il n'a pitié ne merci. »

— Bauduin, la très grant beauté
A valors et mainte vertu :
S'ele disoit grant nicetez, (a)
Oncques si cortois mos ne fu.
Grans beautés fait cuer forsener
Plus que nule autre rien vivant :
Ne nus ne puet son cuer doner
Sé la beauté n'i est avant. »

— Sire, saichiez de vérité
Beautez a tout son non perdu,
Puis que valors a eslevé
A Dame son nom et creu.
Cortoisie Dame fait loer (b)
Et son beaux acointement,
Et tosjors en bon pris monter ;
Ce dont beautez ne fait noient. »

— Bauduin, assez vieille trove-t-en
Plus laide que nus chiens,
Qui a cortoisie et grant sens ;
Mais au couchier ne valt riens. (c)
Si la fait or si boin amer,
Por ce que bel vos parlera.
La bele ne puet mal parler ;
Ains est bon, quant qu'ele dira. » (d)

— Sire, ce ne dirai oan
Qu'à vieille soie, ne ja siens (e)
Ne serai mais. Si com j'entens,
Blamer me volez les grans biens,
Que bele Dame scet montrer,
Qui cortoisie et bon pris a.
Miex deveriez celui blasmer,
Qui por beauté valor laira. »

— Bauduin, seul d'un regarder
Et d'un ris, quant le me fera
La bele, que je n'os nommer,
Vaut quant que la laide donra. »
— Sire, li miens cuer remuer
Ne se velt de cele, qui l'a. (f)
Valors l'a fait emprisoner,
A qui cortoisie le dona. »

—

-Bons rois Thiébaut, en chantant respondez(a)?(53)
Jeune dame très belle et avenant
Sor toute rien de fin cuer amerez ;
Mais n'en porrez avoir votre talent,
S'à vostre col gesir ne la portez
Chiés un autre, qui de li est amez,
Or sé celi ne li faites venir
En vostre hostel, pour avec li gesir. »

— Beaudouin, voir, mauvais jeu me portez.
Mais por avoir ma Dame à mon talent (b)
La porterai, puisque il est ses grez,
Entre mes bras baisant et acolant.
Ja ne croirai que soit sa volontez,
S'on me juroit cent fois saint Barnabé,
Après ce bien, qu'el me veuille trahir.
Fins amis doit ou atendre ou mourir. »

— Por Dieu ! Sire, trop avez meschoisi,
Quant vos de li volez saisir celui,
Que ele tient por son loial ami.
Ne la verrez jamais jor sans ennui,
Puisque celui vos en aurez saisi.
Trop a le cuer mauvais et endormi,
Qui s'amie porte autrui à son col.
J'aim miex soffrir qu'on me tenist par fol. »

— Bauduin, cil a bien d'amors menti,
Qui sa Dame vuet laissier à nullui.
S'on me devoit détranchier tot par mi,
Ne la puis je guerpir, dès que sien sui.
Ains me plait tant l'atente de merci,
Que le vilain envieux en obli,
Que je molt hé, foi que je dois saint Pol.
Mais tot le monde ne pris sans li un chol. »

— Certes, Sire, onques de cuer n'ama,
Qui s'amie vuet chiés autrui laissier.
Et qui de ce à droit jugier voudra,
Je doi servir ce qu'elle aime et tient chier,
Tant m'ennuit-il ce qu'ele en fera.
Miex vueil soffrir que cil, qu'ele amera,
En mon hostel en face son voloir,
Qu'il fust saisis, et j'aimasse en espoir. » (c)

— Baudouin, voir, ja chiez moi n'entrera
Mes anemis por ma Dame baillier.
Mais ma Dame là, où il li plaira,
Veuil je porter et servir sans dangier.
Ne ja por riens mes cuers n'en retraira,
S'ele me dit : — Biaux amis, je vois là. »
C'est faintise ; je n'en cuid pas de voir ;
Car el le dit por moi faire doloir. »

—

—Bons rois Thiébaut, Sire, conseillez moi ?(54)
Une dame molt ai lonc tems amée
De cuer loial, sachiez, en bonne foi.
Mais ne li os descovrir ma pensée ;
Tel paor ai que ne me soit vée
De li l'amors, qui me destraint sovent.
Dites, Sire, qu'en font li fin amant ?
Sueffrent il tuit aussi si grant dolor,
Ou s'il dient le mal, qu'il ont d'amour ? »

— Clers, je vos lo et prie que teigniez cois.
Ne dites pas porquoi ele vos hée :
Mais servez tant et faites le porquoi
Qu'ele sache ce que vostre cuers bée ;
Que par servir est mainte amor donée.

Par mos couvers et par cointes semblans,
Et par signes doit on venir avant ;
Qu'ele sache le mal et la dolor,
Que trait por li fins amis nuit et jor. »

— Par Dieu, Sire, tel consoil me donez
Où ma mort gist et ma grant mésestance :
Que moz couvers et signe, ce savez,
Et tel semblant viennent de décevance.
Assez trueve on, qui set faire semblance
De bien amer sans grant dolour souffrir.
Mais fins amis ne puet son mal covrir,
Que il ne die ce, dont au cuer li vient
Par l'angoisse dou mal, que il sostient. »

— Clers, je vois bien que haster vos volés.
Et bien est droit ; qu'en clers n'a astenance. (a)
Mais sé j'amoie autant, com dit avez,
Ne l' diroie por quant qu'il a en France.
Car quant l'on est devant li en présence,
Adonc viennent trembler et grief sospir ;
Et li cuer faut, quant doit la bouche ouvrir.
N'est pas amis, qui sa Dame ne crient ;
Car la criente de la grant Amors vient. » (b)

— Par Deu, Sire, pou sentez, ce m'est vis,
La grant dolour, le mal et la juise, (c)
Que nuit et jour trait fins loiaus amis.
Ne savez pas comment Amors justise
Ce qui sien est et en sa comandise.
Je sai de voir que, sé le seussiez,
Ja dou dire ne me repreissiez :
Car por ce fait Amors ami doloir,
Que de son mal regehisse le voir. »

— Clers, je voi bien que tant estes espris
Que la corone est bien en vos assise.
Quant dou proier parestes si hastis,
Ce fait li maux des rains, qui vos atise : (d)
Itex Amours n'est pas au cuer assise.
Dites li tost, quant vos si angoissiez ;
Ou tost l'aiez, ou vos tost la laissiez.
Car bien puet on à vos diz percevoir
Qu'aillors volez changier vostre voloir. »

— Par Deu ! Sire, j'aim de cuer sans faintise :
Mais vous guiez Amors ; por ce cuidiez
Que je soie aussi trestot changiez
Com vos estes, qui mis à nonchaloir
Avez Amors, et ceus de son pooir. »

— Clers, puisqu'à moi avez tel guerre prise,
Et vos de rien mon consoil ne prisiez,
Criez merci, mains jointes, à ses piés,
Et li distes tout quant que vos voudrés. » (e)

—

— Dame, merci ! une riens vous demant : (55)
Dites moi voir, sé Dieu vous beneie, (a)
Quant vous morrez et je (mais c'iert avant ;
Car après vos ne vivroie je mie,) (b)
Que devenra Amors cele esbahie ?
Que tant avés sens, valour, et j'aim tant
Que je croi bien qu'après nous iert faillie. » (c)

— Par Dieu ! Thiebaut, selon mon escient
Amors n'iert ja pour nule mort périe.
Ne je ne sai sé vous m'alez gabant, (d)
Que trop maigres n'estes vos encor mie. (e)
Quant nous morrons, Diex nous doint bone vie !

Bien sai qu'Amors dommage i aura grant ;
Mais tos jors iert valors d'Amor joïe » (f)

— Dame, certes ne devés pas cuidier,
Mais bien savoir que trop vous ai amée.
De la joie m'en aim g' plus et tieng chier : (g)
Et por ce ai ma graisse recovrée ; (h)
Qu'ains Diex ne fist si très bele riens née
Com vous. Mais ce me fait trop esmaier,
Quant nous morrons, qu'Amors sera finée. »

— Taisiés, Thiebault ! Nul ne doit commencier (i)
Raison, qui soit de tous droits desevrée.
Vous le dites pour moi amoloier
Encontre vous, que tant avez guillée.
Je ne di pas certes que je vous hée ;
Mais sé d'Amors me convenoit jugier,
Ele en seroit servie et honourée. »

— Dame, Diex doint que vos jugiez à droit,
Et conoissiés les maus, qui me font plaindre !
Que je sai bien quels que li jugement soit,
Sé je en muir, qu'Amors convendra faindre,
Sé vous, Dame, ne le faites remaindre
Dedans son leus, arrière où ele estoit : (j)
Qu'à vostre sens ne porroit nus ataindre. » (l)

-Thiébaut, s'Amors vous fait pour moi destraindre,
Ne vous grief pas ; que s'amer m'estovoit, (m)
J'ai bien un cuer, qui ne se sauroit faindre. »

—

— Frère, qui fait miex à prisier, (56)
(A vous en est li gieus partis,)
De deux amans, qui sans trichier

Ont en Amour leur cuer assis ?
Mais l'un aime par tel devis
Qu'il a tout son vouloir entier.
L'autre n'a fors le donoier ;
Mais il est fis
Que son bon li lairait faire
S'amie la débonnaire :
Mais pour s'onor veut targier. »

— Sire, mentir ne vous quier
Que ne vous en soit le voir dis :
Qui refuse son désirier, (a)
Moult est recréans et faillis ;
Puis qu'à son bon en est saisis,
Et que celle l'a tant chier (b)
Que elle li veut otroier.
Je sui tous fis,
Que fame est de tel afaire,
Que tost set son cuer retraire
D'omme, qui la veut espargnier. »

— Frère, mal ce est conseillier : (c)
Par qui vous l'avez ainsi pris?
Ne ja pour fame blastengier
Ne croistra le vostre pris. (d)
Garder se doit loyaus amis (e)
De chose emprendre à commencier,
Qui puist tourner à reprouvier. (f)
Je sui tous fis,
Qui pour son bon à chief traire
Fet à s'amie contraire,
Moult mielx la convainroit laissier. (g) »

— Sire, s'à droit voulez jugier,
Ce tesmoigneriés à envis

Que me doie desavenir
D'estre à boens de m'amie toudis.
Miex vaut prendre, ce m'est avis, (h)
Que face atendre le cuidier. (i)
A l'ueuvre connoist-on l'ouvrier ;
Car je sui fis,
Qui son service ne veut parfaire,
Ne veut retraire,
Par droit doit perdre son louier. »

— Frère, ce ne puis je noier :
A chascun plest moult ces délis.
Mais cil a trop le cuer légier,
Qui est à son vouloir songis. (j)
Si j'ai m'amie en tel point mis
Que tout m'otroit sanz efforcier,
Tant doi-ge miez s'onnor gaitier.
Je suis touz fis
Que miex vient la preu retraire : (k)
Que..... son sanctuaire : (l)
Folle est, qui fait tel leu bergier. »

— Sire, bien savez losengier :
Mais je, qui sui d'amours espris,
Sai bien, sé fame homme chier
A comme d'estre à son devis,
Lors cuide, sé li est eschis,
Qu'il ne la daigne adomagier.
Et s'autre amour vueille acointier,
Je sui tous fis,
Que celui doit moult desplaire.
Cil pert (li fols !) par meffere :
Mal uevre, qui n'ose essaier. »

— Frère, ainsi n'est, je vous plevis :

Que pour mal ne pour destourbier
Ne veul ma bonne foy blecier :
Car je sui fis,
Espoir ne tardera gaire,
Sans li grever et desplaire,
Me pourra bien aidier. »

— Sire, encore soit tiex vos dis,
El pensers si faites lannier.
On ne se puet de vous gaitier.
Je suis tous fis
Que lonc..... (m)
Vos vois, pour plus bel atraire
Celle, que voulez engingnier. »

—

— Gaces, par droit, me respondés ? (57)
De vos ce me covient oïr :
Sé je me sui abandonés
Loiaulment à Amors servir,
Et sé celle me veut traïr,
A qui m'estoie abandonnés,
Dites moi le quel me loés
Ou de l'atente ou del guerpir? »

— Sire, n'en sui pas esgarés :
De ce sai bien le miels choisir.
Sé finement de cuer amés,
Et loiaus sont vostre désir,
N'i ait noiant del repentir;
Mais à votre pooir servés.
Nuls n'iert ja tant d'Amors grevés,
Qu'elle ne puist mil tans mérir. »

— Qu'est ce, Gace? estes vos dervés?

Volez me vos afoletir ?
Ceste Amor, que vos me loés,
Devroit tous li mondes haïr.
Tous jors amer, et puis morir !
Vilainement me confortés.
Quant je ai les mals endurés,
Lors en deveroie joïr. »

— Sire, por Deu, or entendés
A droit, à raison maintenir ;
Cuers, qui bien est enamorés,
Comment puet-il d'Amors partir ?
Nès que ne puis blons devenir,
N'en poroit il estre tornés.
Sé vos plaist, à tant me créés ;
Car il muert verai martir. »

— Gace, bien sai que vos pensés :
Mais Amors lais à convenir.
Ne suis pas si amesurés,
Que je plus li vueille obéir.
Ne poroie plus consentir
Ces felonnesses crualtés.
Et vos, qui goutes ne voiés,
Ne vos en savés revenir. »

— Sire, ains mais, puis que je fuis nés,
Ne vos vi de riens esbahir.
Or la raison ne m'escoutés ;
Que le voir ne volés oïr.
Comment se puet avilenir
Fins cuers et loiauls volentés ?
Là deviennent vers Amors faucés,
S'ensi li volés retolir. »

— Gace, si est : quant je m'aïr,

Tous est li gens cors obliés :
Et en douls vis frès colorés
Ja ne cuid que mais je sospir. »

— Sire, moult a vilain loisir
Fins amis haïs ou amés,
Sé il est d'Amors sormenés
Sorportés, le veult relenquir. » (a)

—

Li Roys de Navarre à Girart d'Amiens.

— Girart d'Amiens, Amours qui a povoir (58)
Sor toutes gens, vous et un autre esprendre
Fait de son feu, (dont miex devez valoir)
D'une Dame, où il n'a que reprendre.
Sé vous voulez, tantost sans plus atendre,
Où vous plaira avecques vous l'aurez :
Mais bien sachiez, de li haïs serez.
Ou en tel point que je vous di, l'aura
Autre avec lui, et el vous aimera. »

— Roy de Navarre, il doit bien mescheoir
A tout homme, qui le bien n'ose prendre,
Puis qu'il le puet sans lui meffaire avoir :
Car nus amis ne porroit tant mesprendre
Que de souffrir, s'il le povoit deffendre,
Qu'autre fust ja de sa Dame privés.
Par quoi li biens, qui m'iert abandonnez,
Par tel eur ne refuserai ja :
N'autre à mon gré nul jor n'i partira. »

— Girart d'Amiens, hui mais puis parcevoir
Que vous le cuer avez et fol et tendre

A .I. tel fait desloial concevoir.
Si vueil que vous, pour vos folie entendre,
Sachiez qu'amis n'est pas cils, qui engendre
Riens, dont il soit haïs ne diffamés
Et de celi, dont il seroit amés
S'il li plaisoit, et dont haï sera
Quant tout premiers son gré la décevra. »

— Pour quoi que mort ne rage recevoir,
Sire, ne puis connoistre ni aprendre
Qu'il m'en peust nès un bien escheoir.
Comment pourroie à plus grant dolour tendre
Que de laisser tant ma Dame sosprendre
Qu'autres eust de li ses voulentez?
Plus ne pourroie estre désespérés !
S'elle me het, Amours pourchacera
Que mès n'en iert si tost qu'il li plaira. »

— Girart d'Amiens, quant plus vous voy mouvoir
D'ensi parler, et plus truis vos sens mendres.
Nus hons n'entent sa Dame à décevoir,
Qui ne desserve que l'on le doie pendre.
Sé mès heur fait ma Dame descendre
A un tel fait, n'en vueil estre encombrés.
J'aim trop mieus qu'aultre que moy soit blasmés.
S'amer me vueut, plus me proufitera,
Qu'un tieulz deduit jamais ne vous vaudra. »

— Sire, ne puis en pensée mais manoir
Qu'uns teus profis se puist en bien estendre,
Dont li amis cherra en désespoir,
Qu'il n'ose en riens, qu'il percoive, contendre.
Par quoi ja jour ne me quiers vaincu rendre;
Que miex ne vueil mon vueil joïr assez
De celle, à qui je suis tous, que delès

Reviengne uns autres, qui en esploitera.
Honnis soit cilz, qui à ce s'otriera!»

—

Pastourelle.

J'aloie l'autre jor errant (59)
Sans compaignon,
Sor mon palefroi, pensant (a)
A faire une chançon,
Quand j'oï ne sai comment
Lès un buisson
La vois du plus bel enfant,
Qu'onques veist nus hom.
Et n'estoit pas enfès si
Que n'eust quinze ans et demi.
Onques nule rien ne vi
De si gente façon.

Vers li m'en vois en riant;
Mis l'ai à raison :
— Belle, dites moi comment,
Pour Dieu, vous avez non? »
Et ele saut maintenant
A son baston :
— Si vos venés plus avant,
Ja aurez là tençon.
Sire, fuiez vos de ci!
N'ai cure de tel ami;
Que j'ai molt plus biau choisi,
Qu'on claime Robeçon. »

Quant je la vis effréer
Si durement

Qu'el ne me daigne esgarder
Ne faire autre semblant,
Lors commence à porpenser
Com faitement
Ele me poroit amer
Et changier son talent.
A terre lès li m'assis ;
Quant plus regart son cler vis,
Tant est plus mes cuers espris,
Qui double mon talent.

Lors li pris à demander
Molt belement
Que me daignast esgarder
Et faire autre semblant.
Elle commence à plorer
Et dist itant :
— Je ne vous puis escouter : (b)
Ne sai qu'allez querant. »
Vers li me trais ; si li dis :
— Hé ! Belle, pour Dieu, merci. »
Elle rit ; si respondit :
— Ne l'ſdites pas à la gent. » (c)

Devant moi lors la montai
De maintenant.
Et trestout droit m'en alai
Lez un bois verdoiant.
Aval les prez regardai ;
Si oï criant
Deux pastors parmi un blé,
Qui venoient huant,
Et levoient un cri grant.
Assez fis, plus que ne di. (d)
Je la laisse : si m'enfui ;

N'ai cure de tels gens.

—

L'autre nuit en mon dormant, (60)
Fui en grant doutance
D'un jeu parti en chantant
Et en grant balance. (a)
Quant Amors me vient devant,
Qui me dist : — Que vas querant ?
Trop as corage movant :
Ce te vient d'enfance. » (b)

Lors tressaillis durement
En grant esmaiance ;
Dis li : — Dame, sé j'aim tant (c)
A ma grant pesance,
C'est par vostre faus semblant,
Qui m'a mort si cruelment.
Partir voel de vostre gent
Par vostre esloignance. »

— Cil n'aura ja son voloir
A longue durée,
Qui pour mal et peine avoir
Change sa pensée.
Encor tant pues poc doloir !
Molt doit avoir le cuer noir,
Qui pour faire son pooir
Pert sa désirée. »

— Trop savez bien décevoir :
Nus n'i a durée.
Il n'est pas en son pooir
Cil, qui à vous bée.
Por ce m'estuet remanoir :
Ne truis en vos, fors espoir ;
Ne bonté ne puis avoir,
S'el n'est comparée. »

— N'aies si le cueur effraé ; (d)
Mais en moi te fie.
Qui est en ma poesté,
Plus mauvais n'est mie :
Ains a cent tens plus bonté,
Plus valour, plus largeté, (e)
Tost l'aurai guerredoné :
Mes t'en ma baillie. »

— Tant m'avez biau sermoné
Que je ne lairai mie,
Que ne face vostre gré.
Mon cuer et ma vie
Mes en vostre volonté,
Maugré ceus, qui m'ont mellé
A vos, qui j'ai créanté
D'estre en vos baillie. (f)

Or vous pri merci, por Dé!
Que cil, qui tant a amé,
A vos s'umilie. »

—

L'autrier par la matinée (61)
Entre un bois et un vergier
Une pastore ai trovée
Chantant pour soi envoisier.
Et disoit un son premier :
— *Ci me tient li maus d'amor.* »
Tantost cele part m'entor, (a)
Que je l'oï desrainier.
Si li dis sans délaier :
— Bele, Diex vous doint bon jor. »

Mon salut sans demorée

Me rendit et sans targier.
Molt iert fresche et colourée :
Si me plot à acointier.
— Belle, vostre amor vous quier.
S'aurez de moi riche ator. »
Elle respond : — Tricheor
Sont mais trop li chevalier :
Miex aim Perrin mon bergier
Que riche hom menteor. » (b)

— Belle, ce ne dites mie !
Chevalier sont trop vaillant.
Qui set dame avoir amie
Ne servir à son talent,
Fors chevaliers et tel gent ?
Mais l'amour d'un bergeron
Certes ne vaut un boton.
Partez-vous en à itant,
Et m'amés. Je vous créant,
De moi aurés riche don. »

— Sire, par sainte Marie !
Vous en parlés por noiant.
Mainte Dame ont or trichie
Cil chevalier sodivant.
Trop sont faus et mal pensant ; (c)
Pis valent que Guenelon. (d)
Je m'en vais en ma maison ;
Car Perrin, qui m'i atent,
M'aime de cuer loiaument.
Abaissiés vostre raison. »

J'entendi bien la bergière
Qu'el me voloit eschaper.
Molt li fis longue prière :
Mais n'i puis rien conquester.

Lors la pris à acoler ;
Et ele giète un grant cri :
— Perrinet ! tray ! tray ! »
Dou bois prennent à huer. (d)
Je la lais sans demourer :
Sor mon cheval m'en parti.

Quant ele m'en vit aler,
Si me dit pour ramporner :
— Chevaliers sont trop hardi ! »

—

— Par Dieu, Sire de Champaigne et de Brie, (62)
Je me suis molt d'une rien merveillez
Que je voi bien que vous ne chantez mie :
Ains estes pou jolis et envoisiez.
Car me dites pourquoi vous le laissiez ?
Esté revient et la saison florie,
Que tous li mons doit estre baus et liés ;
Et bien sachiez que mains en vaudriés,
S'Amors s'estoit si tost de vous partie. »

— Philippe, n'ai de chançon faire envie ;
Que d'Amours sui partis et esloigniez.
Je l'ai lonctemps honourée et servie ;
Si ne voil plus estre de li chargiez.
N'oncques par lui ne fui jor avanciez.
Par tout la voi et remèse et faillie :
Molt est ses noms et ses pris abaissiés.
Dou tout m'en pars : et vous si ferés,
Sé ne volés demorer en folie. »

— Sire, à grand tort m'avez Amor blasmée,
Et dou partir fol conseil me donnez.
S'Amor avez mal servie et guillée, (a)
Por ce n'est pas ses noms deshonorez ;

Que d'Amours vient toute honors et bontés.
Qui bien la sert en fais et en pensée,
Ne puet faillir ne remaigne honorés ;
Que sans Amor n'est nus à droit loés.
Et cil puet bien poc valoir, qui n'i bée. »

— Philippe, Amors est chose forsenée ;
Ne nus ne doit sivre ses volentés. (b)
Tant com la vois tricheresse provée, (c)
Que je pris poc li et ses faussetés.
Ains me sui si de li servir lassés,
Que j'en hée ceaus, par qui ele est loée.
Pour ce vous pri que jamais n'en chantés ;
Que vous serez toujours par li guillés,
Si com je fui, qui ains n'en eus soudée. »

— Sire, trop est Amors et douce et chière ;
Trop bien me plaist li servir et li noms.
Servirai la, sans moi retraire arrière,
D'œuvre, de cuer et de faire chançons.
Quant li plaira, j'en aurai guerredon ;
Que je la sai léale et droiturière.
Cele tost est blamée des felons,
Des desloiaus, qui quièrent ochoisons :
Et moult m'est bel, quant il la trovent fière. »

— Philippe, Amors est fausse et trop légière.
Encor dirés que voire est ma raisons :
Quant vous saurés conoistre sa manière,
Ne tendrois pas les partis à bricons. (d)
Trop conois bien Amors et ses façons :
A l'encontrer iert de belle chière ; (e)
Puis troverés guiles et traïsons.
Et en la fin ne vaut noient li dons ;
Trop le convient conquerre à grand proière. »

— Sire, dehait qui croira vos sermons !
A fine Amor m'otroi, qui me semont ;
Et maintendrai ma pensée première. (f) »

— Philippe, encor venra autre saisons ;
Ains qu'en aiés conquis les bons respons, (g)
Me dirés vous qu'Amours n'est pas entière. »

—

— Philippe je vous demant ? (63)
Dui amant de cuer verai
Sont, qui aiment loiaument.
Bachelor novel et gai, (a)
Li un a tout son talent.
Li autres est à l'essai.
Qui doit plus venir avant (b)
Li amés, ou cil qui prie ? »

— Quens, saichiés certainement
Li amés est hors d'esmai ;
Et pour ce est il plus engrant
De mieux valoir, bien le sai.
Quant plus a, et plus emprent, (c)
Et plus fait bien sans délai.
Ne cil ne puet valoir tant,
Qui quiert merci et aïe. »

— Philippe, cil, qui requiert, (d)
Doit miex valoir par raison ;
Car toute bontés affiert (e)
A entendre à si haut don.
Cil s'efforce, qui conquiert :
Mais cil, qui en est à son, (f)
Jamais partir ne s'en quiert
Pour nul pris d'avec s'amie. »

— Quens, ja nuls prières n'iert,
Qui n'ait duel et sospeçon : (g)
Et sa pensée au cuer le fiert
Comment il aura pardon.
Mès cil, qui a ce qu'il quiert,
Ne pense s'à valour non : (h)
Joie son pris li conquiert
Et sa Dame, qui l'en prie. »

— Philippe, plus doit valoir
Cil, qui veut entendre à li,
Et qui atent main et soir
De sa Dame avoir merci.
Cil pensers li fait avoir
Le cuer vaillant et hardi.
Trop fait cil mains son pooir, (i)
Qui a sa joie acomplie. »

— Quens, sachiez vous bien de voir
Que ci vos avez failli,
S'en vaut mains pour joie avoir. (j)
Dont sont tuit amant honi,
Sé cil, qui se doit doloir,
Vaut miex d'un joieus ami. (k)
Dont faisons Dames savoir
Par tout que nes aiment mie. »

— Philippe, je fais savoir
A Auberon mon ami, (l)
Qu'il nous en die le voir ;
Ou sa langue soit honi ! »
— Cuens à Roogue le voir (m)
Mand de par vous, et li prie
Qu'il nos en mand son voloir
Qui a droit de la partie. »

—

— Philippe, je vous demant (64)
Ce qu'est devenue Amors ?
En cest païs ne aillors
Ne fait nus d'amer semblant.
Trop me mervoil durement,
Quant ele demeure ainsi !
J'ai oï
Des Dames grant plaint ;
Et Chevaliers en font maint. »

— Sire, sachiés veraiment
Qu'Amours faut par amaours. (a)
S'en remaint joie et baudours, (b) ;
Et faillent tornoiement.
Si ont colpes médisant, (c)
Vieilles et mauvais mari.
N'est failli
Por Dam, qu'on aint : (d)
Mais ès Chevaliers remaint. »

— Philipes, bien m'i acort
Qu'il remaint ès Chevaliers.
Mais tout ce fait li dangiers,
Que Dames mainent tant fort.
Quant il sont jusqu'à la mort, (e)
Lors lor mettent achoison. (f)
Bons respons
N'i pueent trouver :
S'en font maint désespérer. »

— Sire, il s'en plaignent à tort (g)
Et s'en partent de legier ;
Et plus lor plaist l'aaisier (h)
Que d'avoir d'Amors confort.
N'aiment valors ne déport ;

Ains tollent et font maisons. (i)
N'est raisons :
Cil qui veut aimer,
Se doit du tout amender. »

— Philippe, legièrement
S'en partent; que pavour ont.
Car les Dames trop leur sont
De sauvage acointement.
Dame doit atraire gent (j)
Pour miex faire ami baer : (k)
Que d'amer
Doit Dame savoir,
Pour plus faire ami valoir. »

— Sire, trop hastivement
Veulent mais parmi le mont
Cil, qui amourous se font,
Avoir joie entièrement. (l)
Mais Dames à leur talent
Veulent lor amis grever. (m)
Endurer
Doit on leur voloir
Sans plaindre et sans décevoir. »

— Philippe, d'Amors voir (n)
Ne sevent pas le pooir. »
— Sire, tout pour voir
Dames font le mont valoir. »

—

Quant Amors vit que je li aloignoie, (65)
Et j'o mon cuer retrait de sa prison,
Si li fust vis que trop la ressoignoie; (a)
Lors m'assailli d'une estrange tenson.

Et dist : — Thiébaus, ja estes vos mes hom?
Or me monstrés quel tort je vos faisoie,
Que me volés guerpir en tel saison. »

— Certes, Amor, assez i troveroie,
Por vos guerpir, forfait et mesprison.
Mais ne voi riens, que je conquerre i doie :
Por ce vers vos ne demant sé paix non.
Si soiés Dame, et je uns povres hom,
Qui n'a talent que jamais à vos soie,
Sé Deus me done aillors ma guérison. »

— Certes, Thiébault, je me correceroie,
S'encor de moy ne feissiés chanson.
Vostre chanter me plaist et esbanoie ;
Car molt vos voy de belle entencion.
Or ne querés vers moi nulle achoison ;
Que bien sachiés que si grant peuple proie,
Qn'il ne puet pas à tous faire raison. »

— Ja Deus, Amors, ma proière ne croie,
Quant vos en moy jamais aurois parson :
Que j'ai le duel, dont li autre ont la joie.
Et s'avés fait de moi autrui garson.
Si com l'aveugles quiert la voie à baston,
Vos ai je quis ; et si ne vous veoie.
Trop estes trouble : et s'avés si cler non ! »

—Comment, Thiébaut, ne vous raurai je dont? »
— Nenil, Amors : en pardon se foloie,
Qui mais se velt remettre en tel prison.
Tous jors à vous portai loiaul temoing :
Et vos m'avés jué d'une corroie,
Où je ne puis faire sé perdre non. »

—

— Quens, je vos part un gieu par aatie : (66)
Et si m'en met sor vostre jugement.
Dui chevalier aiment chascuns s'amie :
Li uns des deus aime moult léaument,
Et li autres guille molt hautement.
Le quels trait pis, se Dex vos beneie,
Ou li loiaus, ou cil qui triche, et ment,
Et deçoit?
Dites m'en droit,
Sire, tot or endroit?
Et si prenez l'un des dui maintenant :
Et j'aurai l'autre partie ;
Et vos respondrai avenant
Selon vos dis en chantant. » (a)

— Messire Guiz, moult me siet la partie :
Mais dou moillor vous dirai mon semblant.
Que léautez n'ert ja par moi périe : (b)
Encor la bée à tenir mon vivant.
Li desléaus ne bien ne mal ne sent :
Endormis est en sa vil tricherie.
Si ne li chaut li quels chiès voist devant,
Tort ou droit,
Quant il déçoit.
Celui qui tot mettroit
Et cuer et cors en son commandement
Déhait ait, qui plus s'i fie !
Qui bien a et bien atant,
Ja n'aura son cuer dolent. »

— Quens, je sai bien auques vostre pensée : (c)
Ne savés mie d'Amors jusqu'à doloir.
Toutes dolors sont vers celi rosée,
Qui d'ome qui aime et ne puet joie avoir. (d)
Et je pri Deu qu'il vos face savoir

Quel mal cil sent, qui aime à recelée.
Adonc primes saurez vos bien de voir,
Ce m'est vis,
Que molt est pris
Cil qui aime et trait pis
Que li autres, qui guille, et qui deçoit,
Et a toute honor quittée.
Endroit moi, por nul avoir
Ne vueil avoir tel voloir. »

— Messire Gui, tos jors iert honorée
La bone Amors là, où ele est por voir.
Mains trait de mal, qui toute a sa pensée
En la joie, dont muevent tuit sçavoir.
Li fols gent n'i puet remanoir ;
Ains dit chascuns que trop atend, qui bée.
Fins amoreus doit tos jors maintenir (sic)
Son cler vis
Et son dou ris,
Qui li est paradis.
Si ne se doit pas puis de cel doloir,
Dont atent joie honorée.
Qui si fait apercevoir,
Tuit li doivent mal voloir. » (e)

— A Gilon pri qu'il en die le voir (f)
Qui a tort de la meslée :
Ne qui s'en doit plus doloir.
Die le, por pais avoir. »
— Sor Dom Pierron m'en met à son voloir, (g)
Qui dou vis ressemble espée :
Qu'il nous face remanoir
Et voir die à son pooir. »

—

Robert, véez de Pieron, (67)
Comme il a le cuer felon
Qu'à un si lointain baron (a)
Veut sa fille marier,
Qui a si clère façon
Que l'on si porroit mirer.

Ha Diex ! com ci faut raison !
Elle a dous vis à foison, (b)
Gente de toute façon.
Or nos l'en vuet on mener ! (c)
Robert, ne vaut ou boton,
Qui si la laira aler. (d) »

— Sire, vos doit-on blasmer,
S'ainsi l'en laissiez porter
Ce que tant poez amer,
Et où avez tel pooir.
Ne l' devez laissier aler
Pour terre ne por avoir.

Molt paraurez le cuer noir,
Quant vous en saurez le voir.
N'aurez force ne pooir
De li veoir ne sentir.
Et sachiés, si bel avoir
Doit on près de soi tenir. »

— Robert, je voil miex morir (e)
Que l'en laissasse partir
Pour trestote ma contrée. (f)
Hélas ! qui lès lui pouroit gesir
Une nuit lès son costé,
Grant joie auroit recovrée ! »

— Sire, Diex vous doinst joïr

De ce qu'avez désiré ! »
— Robert, je m'en crien morir ;
Car il l'ont fait maugré-bé. (g) »

—

Frère à Roy de Navarre.

—Sire Frère, fetes mon jugement (68)
Selonc votre ensient d'un geu parti :
Il est uns homs, qui aime loiaument
Et tant envers s'amie a déservi, (a)
Qu'elle une nuit en son lit le consent
Tout nu à nu, sans nul dosnoiement,
Fors d'acoler et de baisier aussi.
Dites s'el fait plus pour lui, qu'il pour lui? »

—Frère, eur est de servir à tallent ;
Car sans eur sont guerredon péri.
Pour ç'ai servi ma Dame longuement;
N'encor ne m'a ne promis ne meri.
Cil sert moult bel ; mais celle mout miex rent,
Qui une nuit son ami ainsi sent.
Et il de plus se tient pour son chasti :
Plus fet pour lui ; ainsi l'ai je choisi. »

—Sire, choisir savez trop malement :
Selonc manière de loiale ami
Fet celle pour cellui trop durement,
Qui en son lit le met par sa merci,
Ne croit sur pleige ne sur sacrement
De cose, à quoi toute s'amour apent.
Cil fet pour lui, quant son bon n'acompli ;
Mais celle fait pour li tant et demi. » (aa)

—Frère, mout sont de divers pensement

Ami jeunie et saole mari : (b)
Qui muert de suef et l'iaue a en présent
Là dont n'en boit, il fet plus pour celui,
Qui l'aigue et le boire li deffent.
Besoins ne tient fiance souvent :
Nature met nourriture en oubli ;
Et besoins a tost le sauté sailli. (c) »

—Sire, chascuns, selonc ce qu'en soi sent,
Juge des choses : ce sai je de fi.
Assés montrés de quel contenement
Vous i estes. Mais seurs d'amours saisi
Sont un poi plus loié estroitement.
N'est pas raison, qui aime coraument,
Qu'amant doivent estre, tant vous en di,
Couart de fait et de penser hardi. »

—

— Sire, loez moi à choisir (69)
D'un jeu, li quels doit mieux valoir,
Ou souvent s'amie sentir,
Baisier, acoler sans veoir,
Sans parler et sans plus avoir
A tos jours mais de ses amors,
Ou parler et veoir tos jors
Sans sentir et sans atouchier?
Sé l'un en convient à laissier,
Dites le quels est moins joians,
Et du quels la joie est plus grans? »

— Raoul, je vos dis sans mentir (a)
Que il ne puet nul bien avoir
En prendre ce, dont il morir (b)
Convient ainsi par estovoir.
Mais quant il ne puet remanoir,

El voir a plus de secors
Et el parler, qui est d'amors.
Si bel ris et si sollacier
Feront ma dolour allegier :
Que je ne vueil estre semblans
Miremelin ne ses parans. » (c)

— Sire, vos avez molt bien pris
De vostre amie resgarder ;
Que vostre ventres gros et farsis
Ne poroit soffrir l'adeser.
Et por ce amez vos le parler
Que vos solas n'est preus aillors.
Ainsi va de faux plaideors,
Dont li semblant sont mensongier.
Mais d'acoler et de baisier
Fait bone Dame à son ami
Cuer large, léal et hardi. »

— Raoul, dou regart m'est avis
Qu'il doit plus ami conforter,
Qu'estre de nuit lès li pensis.
Là où l'on ne puet alumer,
Veoir, oïr, joie mener,
L'on n'i doit avoir fors que plors.
Et s'ele met sa main aillors,
Quant vos cuidera embracier,
Sé la potence puet baillier, (d)
Plus aura duel je vos affi
Que de mon gros ventre farsi. »

— Rois, vos ressemblés le gaignon,
Qui se venge en abaiant :
Pour ce avez mors en mon baston,
De quoi je m'aloie apoiant.

Mais pris avez à loi d'enfant ;
Car il n'est si grans ténébrors,
Sé je tenoie le douz cors
De ma douce Dame embracier,
Que je puisse ja m'ennuier.
Et si me puis mieux délivrer
De mon bordon que vos d'enfler. »

— Raoul, j'aim miex nostre tençon
A laissier tout cortoisement
Que dire mal, dont li felon
Riroient et vilaine gent ;
Et nos en serions dolant.
Mais molt vaudroit mieus en amors
Veoir et oïr qu'estre aillors,
Rire, parler et solacier
Dous moz, qui font cuer tatoillier, (f)
Et resjoïr, et saoler,
Que en ténebres tastoner. »

—

— Sire, ne me celez mie, (70)
Li quels vous iert miex à gré,
S'il avient que vostre amie,
Vous ait parlement mandé
Nu à nu lès son côté,
Par nuit que n'en verrés mie,
Ou de jours vous baise et rie
En un beau pré
Et en broel, mais ne di mie, (a)
N'il i ait de plus parlé ? »

— Guillaume, c'est grant folie, (b)
Quant ainsi avés chanté.

Le bergier d'une abeie
Eust assez miex parlé.
Quant j'aurai lès mon costé
Mon cuer, ma Dame et m'amie,
Quant la aurai
Toute ma vie désiré,
Lors vous quit la drurie
Et le parlement dou pré.»

— Sire, je di qu'en l'enfance
Doit on aprendre d'amors.
Mais molt faites mal semblance
Que n'en sentés la dolors.
Poc prisiez esté, ne flors,
Gent cors, ne douce acointance,
Biaus regars, ne contenance,
Ne coleors.
En vous n'a point d'astenance : (c)
Ce deust prendre un priors.»

— Guillaume, qui ce demande
Bien le demaine folors;
Et molt a poc conoissance,
Qui n'en va-t-au lit le cors ;
Que dessous beau covretors
Prent-on tel seurtance,
Dont on s'oste de doutance
Et de freors.
Tant com je soie en balance,
N'ert jamais cuer sans paors.»

— Sire, pour riens ne voudroie (d)
Que nus m'eust à ce mis :
Quant cele, que j'ameroie
Et qui tant m'auroit conquis,

Puis voir en mi le vis (e)
Et baisier à si grant joie,
Et embracier toute voie
A mon devis,
Sachiés, sé l'autre prenoie,
Ne seroie pas amis.»

— Guillaume, sé Diex me voie!
Folie avez entrepris :
Que sé nue la tenoie,
N'en prendroie paradis.
Ja por regarder son vis
Apaiés ne me tenroie,
S'autre chose n'en avoie.
J'ai mieux pris :
Qu'au partir, sé vous convoie,
N'en porterès qu'un faus ris. »

— Sire, Amours m'a si sopris
Que sien sui, où que je soie.
Et sur Gillon m'en metroie
A son devis
Li quels va plus droite voie,
Ne li quels maintient le pis. »

— Guillaume, fous et pensis (f)
I remaindrés toute voie.
Et cil, qui ensi dosnoie,
Est bien chaitis.
Bien voil que Gilllon en croie;
Et sor Jehan m'en suis mis.» (g)

—

— Une chose, Beaudouin, vous demant : (71)
S'il avenoit à fin loial ami,

Qui sa Dame a amé longuement
Et prié tant, qu'ele en a merci
Et li mande que parler viegne à li
  Tout pour sa volonté faire,
Que fera-t-il tout avant pour lui plaire,
Quant li dira : — Biaux amis, bien vigniez. »
Baisera-t-il ou sa bouche, ou ses piés? »

— Sire, je lo que il premièrement
En la bouche la bais ; car je vous di
Que de baisier la bouche au cuer descent
Une douçors, dont sont tout acompli
Li grans désir, par quoi s'entraiment si.
  Et joie, qui cuer esclaire,
Ne puet celer loiaus amis ne taire :
Ains li semble qu'il soit tout alegié,
Quant de la bouche a sa Dame baisié. (a) »

— Baudouin, voir ; je n'en mentirai ja :
Qui sa Dame velt tout avant baisier
Ens sa bouche, onques le cuer n'ama ;
Qu'ainsi baise on la fille à un bergier.
J'aim miex baisier ses piés et mercier,
  Que faire si grant outraige.
On doit cuidier que sa Dame soit saige :
Et sens done que grans humilités (b)
Doit bien valoir à estre miex amés. »

— Sire, j'ai bien oï dire pieça
Qu'humilités fait l'amant avancier.
Et puis qu'Amors par humilité l'a
Tant avancié, que rende le loier
Li acoler, que tant aim et tient chier, (c)
  Je di qu'il feroit folage,
S'en la bouche tot avant ne la baise :

Car j'ai oï dire, et vous bien le savés :
Qui bouche laist pour piés, c'est nicetés. »

— Baudouin, voir ice ne di-je pas
Que sa bouche lais por ses piés avoir.
Mais baisier voil ses pieds isnele pas, (d)
Et puis après sa bouche à mon voloir,
Et son beau cors, qu'on ne tient mie à voir,
Et ses biaus iex, et sa face,
Et son chief blont, qui le fin or efface.
Mais vous estes baus et desmesurés ;
Si semble bien que poc d'amor savés. »

— Sire, bien est et recréans et las,
Qui congié a de baiser et d'avoir
Les dols soulas dou cors lonc, graile et gras,
Et met douçour de bouche en nonchaloir
Pour piés baisier : ne fait mie savoir.
Ja Diex ne doinst que il face
Jamais cose, pourquoi il ait sa grace !
Que tant est plus le baisiers savorés
De la bouche, que cil des piés assés. »

— Bauduin, cil, qui tant chasce
Que il ataint bien, sé se tient à eschasce,
Quant à ses pieds ne chiet tout inclinés,
Je di qu'il est des deables forsenés. »
— Sire, cil, que Amors lace,
Ne puet muer quant a leu et espace
Qu'assevir puist toutes ses volontés, (e)
Tost n'ait les piés pour la bouche oubliés. »

—

CHANSONS RELIGIEUSES

ET HISTORIQUES.

—

Au tens plein de félonie, (72)
D'envie, et de traïson,
De tort et de mesprison,
Sans bien et sans cortoisie,
Et que entre maint Barons veons (a)
Tot le siecle empirier,
Que je vois escomunier
Ceus, qui plus offrent raison,
Lors vueil faire une chançon.

Le roiaume de Surie
Nous dit et crie à haut ton,
Sé nos ne nos amendons,
Por Deu, que n'i alons mie.
N'i ferions sé mal non.
Dex aime fin cuer droiturier:
De tel gent se veut aidier.
Cil essauceront son non
Et conquerront sa maison.

Encor vault mielx toute voie (b)
Demorer en son païs,
Que aller pauvres chaitis
Là où n'a solas ne joie. (c)
Philipe, on doit paradis (d)
Conquerre par mal avoir: (e)
Que vos n'i trouverez voir

Bon estre ne jeu ne ris,
Ainsi que avés apris.

Amours a courut en proie (f)
Et si m'enmaine tot pris
En l'ostel, ci m'est avis,
Dont ja issir ne querroie,
S'il estoit à mon devis.
Dame, qui beautés fait oir, (g)
Je vos fais bien assavoir,
Ja de prison n'istrai vis :
Ains morrai loiaus amis.

Dame, moi convient remaindre :
De vos ne me puis partir.
De vos amer et servir
Ne me seus onques jor faindre.
Si me vaut bien un morir (h)
L'amors, qui m'assaut sovent. (i)
Adès vostre merci atent;
Car bien ne me puet venir,
Sé n'est par vostre plaisir.

Chançon, va moi dire Lorent
Qu'il se gart outréement
De grant folie envaïr ;
Qu'en lui aurait faus martir. (j)

—

Commencerai à faire un lai (73)
De la millor. Forment m'esmai,
Que trop parai fait de dolour,
Dont mi chant corront en plour.
Mère, Virge savorée,
Sé vos faites demorée
De proier le Haut Seignour,
Bien doi avoir grant pavour 10

Dou deauble, dou felon,
Qui en la noire prison
Nos velt mener,
Dont nus ne puet eschaper.

Et j'ai fortfait, douce Dame,
A perdre le cors et l'ame,
Sé ne m'aidiez. Doux Dex!
Aiez merci de mes viez péchiez!
Où sera merci trovée,
S'ele est de vous refusée,
Qui tant valez?
Sire, droiture oubliez
Et destendez vostre corde.
Vos viegne miséricorde
Por nos aidier.
Nos n'avons de droit mestier;
Quant sor tos estes puissans,
Bien devez de vos serjans
Avoir merci.

Biau dous Sire, je vous pri,
Ne me metez en obli.
Sé pitïez ne vaint venjance,
Donc serons nous sans doutance
Trop mal menez.

Dame, pleine de bontez,
Vostre dous mos savorez
Ne soient pas obliez:
Proiez por nos.
Jamès ne serons rescous,
Sé ne le sommes par vous:
De voir le sai.
Ci laisserai:
Et Dex nos doint sans délai
Avoir secors verai!

Dame, ensi est qu'il m'en convient aler, (74)
Et départir de la douce contrée,
Où tant ai maus souffers et endurés.
Quant je vos lais, drois est que je m'en hée.
Dex! por quoi fut la terre d'outremer,
Qui tant amans aura fait déssevrer,
Dont puis ne fut l'amour réconforté,
Ne ne porent lor joie remembrer! (a)

Ja sans amor ne poroie durer;
Tant par i truis fermement ma pensée!
Ne mes fins cuers ne m'en laist retorner:
Ains suis à li là, où il veut et bée. (b)
Trop ai apris durement à amer;
Pour ce ne voi comment puisse durer
Sans joie avoir de la plus désirée,
Qu'onques nus homs osast merci crier.

Je ne voi pas, quant de lui sui partis,
Que puisse avoir bien, ne solas, ne joie.
Car onques riens ne fis si à enviz
Com vos laissier: sé je jamès vos voie,
Trop par en sui dolant et esbahis.
Par maintes fois m'en serai repentis,
Quant j'onques voil aler en ceste voie,
Et je recors vos débonnaires dis.

Beau Sire Dex, vers vos me suis guenchis;
Tout lais por vos ce que tant amoie.
Le guerredon en doit estre floris,
Quant por vos pert mon soulas et ma joie. (c)
De vos servir sui touz pret et garnis:
A vous me rend, beau père Jhesus Criz.
Si bon seignor avoir je ne porroie:
Cil qui vous sert, ne puet estre traïs. (d)

Bien doit mes cuers estre liés et dolans ;
Dolans de ce que je part de ma Dame,
Et liez de ce que je suis désirans
De servir Dieu, qui est mes cuer et m'ame. (e)
Iceste amors est trop fine et poissanz :
Par là convient venir les plus saichanz.
C'est le rubis, l'emeraude et la jame,
Qui tout garist les viez péchiez puants.

Dame des ciex, Guand Roïne poissans,
Au grant besoing me soiés secorrans !
De vos amer puisse avoir droite flame !
Quant Dame pers, Dame me soit aidans !

—

De chanter ne me puis tenir (75)
De la Très Belle Esperitaus,
Que riens del mont ne puet servir
Qui ja viegne honte ne maus ;
Que li Rois célestiaus,
Qui en li daigna venir,
Ne porroit mie soffrir
Qui la sert, qu'il ne fut saus.

Quant Diex la volt tant obéir,
Qui n'estoit muables ne faus,
Bien nous i devons donc tenir.
Douce Roine naturaus,
Cil, qui vous sera féaus, (a)
Vous li saurez bien mérir :
Devant vous pourra venir
Plus clers qu'estoile jornaux.

Vostre beauté, qui si resplent,
Fait tout le mont resclaircir.

Par vos vint Diex entre la gent (b)
En terre pour la mort soffrir.
Et à l'anemi tollir
Nous et gieter de torment.
Par vous aurons vanjement,
Et par vous devons garir.

David le sot premièrement
Que de lui deviéz issir,
Quant il parla si hautement
Par la bouche dou Saint Espir.
Vous n'estes mie à florir; (c)
Ains avez flors si puissant:
C'est Diex, qui onques ne mant,
Et par tot fait son plaisir.

Dame plaine de grant bonté,
De cortoisie et de pitié,
Par vous est tout enluminé (d)
Le monde: et neis li renoié,
Quant ils seront ravoié,
Et croiront que Diex soit nés,
Seront sauf, bien le savés.
Dame, aiés de nous pitié!

Douce Dame, or vous pri gié
Merci, que me deffendés
Que je ne soie dampnés
Ne perdu par mon péchié!

—

De grant travail et de petit exploit,
Vois ce siècle chargié et encombré:
Que tant somes plain de malcurté
Que nus ne pense à faire ce qu'il doit.

Ains avons si le deauble trouvé (a)
Qu'à lui servir chascuns paine et essaie.
Et Diex, qui ot por nos ja cruel plaie,
Mettons arrier et sa grant dignité : (b)
Molt est hardis, qui por mort ne s'esmaie.

Diex, qui tout set, et tout puet, et tout voit,
Nous auroit tost en entre-deus gieté, (c)
Sé la Dame plaine de grant bonté,
Qui est lez lui, pour nos ne li prioit. (d)
Si très dous mot plaisant et savouré
Le grant courrous dou grant Seigneur apaie.
Molt parest fols, qui autre amor essaie ;
Qu'en cestui n'a barat ne fausseté ;
N'ès autre n'a ne merci ne menaie. (e)

La souris quiert pour son cors garantir
Contre l'yver la noix et le froment :
Et nous chaitif nous n'alons rien quérant,
Quant nous morrons, où nous puissions garir.
Nous ne cherchons fors qu'enfer le puant.
Or esgardés qu'une beste sauvage
Pourvoit de loin encontre son domage :
Et nous n'avons ne sens ne hardement. (f)
Il m'est avis que plain sommes de rage.

Li deable ont geté por nos ravir (g)
Quatre ameçons aeschiés de torment.
Convoitise lance premièrement,
Et puis orguel pour sa grant rois emplir :
Et luxure va le batel trainant :
Felonie les governe et les nage.
Ensi peschant s'en viengnent au rivage,
Dont Diex nous gart par son commandement,
En qui Sains Fons nous feismes homage.

Les proudomes doit on tenir molt chiers
Là où ils sont, et servir, et amer :
Mais à paînes en puet on nus trover ;
Car il sont mais si com li faus deniers ,
Qui ne puent el trébuchet entrer. (h)
Ainz les giete on sans coing et sans balance :
Tors et péchiés en eus fine et comence. (i)
Faus triceor, bien vous devroit membrer
Que Dieu prendra de vos cruel vengeance!

A la Dame, qui tout les biens avance
T'envoi chançon ; s'el te vielt escouter, (j)
Onques ne fu nus de millor chéance.

—

Diex est ensi comme le pélicans, (77)
Qui fait son nit el plus haut arbres sus.
Et li mauvais oiseau, qui vient de jus,
Ses oiseillons occist, tant est puans.
Le père vient destrois et angoisseus ;
Dou bec s'occist ; de son sanc dolereus
Vivre refait tantost ses oiseillons.
Diex fist autel, quant vint sa passion :
De son dous sanc racheta ses enfans
Dou deauble, qui trop estoit poissans. (a)

Le guerredon en est mauvais et lens ;
Que bien, et droit, et pitié n'a mais nus.
Ains est orguex et baras audessus,
Félonie, traïsons et bobans.
Molt parest or nostre estat périlleus.
Et sé ne fust li essamples de ceus,
Qui tant aiment et noises et tençons,
(Ce est des clers, qui ont laissié sermons
Pour guerroier et pour tuer les gens)
Jamais en Dieu ne fust nus hom créans. (b)

Notre Chief fait tous les membres doloir ;
Pour c'est bien droit qu'à Dieu nous en plaignons.
Et grant coupes ra molt sor les Barons, (c)
Qui il poise, quant aucuns veult valoir. (d)
Et entre gent en sont molt à blamer : (e)
Quant tant sevent et mentir et guiller,
Le mal en font dessus eus revenir.
Et qui mal quiert, maus ne li doit faillir :
Qui petit mal pourchasse à son pooir,
Li grant ne puet en son cuer remanoir.

Bien devrions ens l'istoire veoir
De la bataille, qui fut des deux dragons,
(Si com on trouve en livre des Bretons.)
Dont il covint les chastiaus jus cheoir.
C'est cist siècle, qui il convient verser,
Sé Diex ne fait la bataille finer.
Le sens Merlin en convient hors issir (f)
Pour deviner, qu'estoit à avenir. (g)
Mais Antècriz vient, ce poez vos savoir
Aus malices, qu'anemis fait movoir. (h)

Savés, qui sont li vil oiseau pugnais,
Qui tuent Dieu et ses enfançonnès ?
Li papelart, dont li mont n'est pas nès. (i)
Ains sont puant, ort, vil et mauvais. (j)
Il occient toute la simple gent,
(Par leur faus mos) qui sont de Dieu enfans.
Papelart font li siècle chanceler.
Par saint Pierre ! mal les fait encontrer.
Ils ont tolu joie, et solas, et pais;
S'en porteront en enfer le grant fais.

Or nous doint Diex lui servir et amer
Et la Dame, qu'on n'i doit oublier !

Et nous voille garder à tous jours mais
Des puz oiseaus, qui out venin ès bès ! (k)

—

Dou très dous nom à la Vierge Marie (78)
Vous espondrai cinq lettres plainement :
La première est M, qui senefie
Que les aimes en sont hors de torment ;
Car par li vint ça jus entre la gent
Et nous gieta de la noire prison
Diex, qui pour nous en soffrit passion.
Iceste M est sa Mère et sa Mie.

A vient après ; droit est que je vous die
Qu'en l'A. B. C. est A premièrement.
Et tout premiers, qui n'est plains de folie,
Doit dire le Salu doucement
A la Dame, qui en son beau cors gent
Porta le Roi, qui merci atendons.
Premiers fut A ; et après devint hons (a)
Que nostre lois fut faite et establie.

Puis si vient R: ce n'est pas controvaille, (aa)
Que R savons que molt sont à prisier. (b)
Et si l' véons chascun jor tout sans faille,
Quant li prestre le lièvе en son mostier :
C'est li cors Deu, qui tout nous doit jugier,
Que la Dame dedans son corps porta.
Or li prions, qnant la mort nous venra,
Que la pitié plus que droit nous i vaille.

I. est tous drois, gent et de belle taille.
Tex fut li cors, où il n'ot qu'enseignier
De la Dame, qui pour nous se travaille.
Beaux, dous et gent, sans tache et sans péchier,

Pour son dous cuer et pour enfer brisier
Vint Diex en li, quant ele l'enfanta.
Biaux et bons fu, et bien s'en délivra.
Bien fist semblant Diex que de nous li chaille.

A. c'est de plaint. Bien savez sans doutance,
Quant on dit A, qu'on se plaint durement.
Et nous devons plaindre sans demourance
A Dam, qui n' va autre chose querant (c)
Que pechières viegne à amendement,
Tant a douz cuer gentil et esmeré.
Cil, qui l'apelle de cuer sans fausseté,
Ja ne faudra à avoir repentance.
Or li prions merci par sa bonté :
Au dous salus, qui se comence *Ave Maria*, Diex nous gart de meschéance !

—

Mauvais arbre ne peut florir ; (79)
Ains seche tout et va crollant.
Et hom, qui n'aim, sans mentir
Ne porte fruit ; ains va morant.
Flour et fruit de cointe semblant
Porte cil, en qui naist amour. (a)
Et cel fruit a tant de valour
Que nus n'en porroit esligier:
Car de tous maus peut allegier.
Fruit de nature l'apelle on : (b)
Or vous ai devisé son nom.

De ce fruit ne puet nus sentir,
Sé Diex ne l' fait premièrement. (c)
Qui à Dieu amer et servir
Done cuers et cors et talent,
Cil queult dou fruit trestot avant; (d)

Et Diex l'en fait riche secors.
Por le fruit fu li premiers plors, (e)
Quand Eve fist Adam péchier. (f)
Mais qui dou bon fruit veut mangier,
Dieu aime et sa Mère et son non ;
Si queudra le fruit de saison.

Signor, de l'arbre dit vous ai
De nature, dont Amors vient :
Dou fruit meur conté je vous ai,
Que cil quieult, qui à Dieu se tient.
Mais dou fruit vert me ressovient,
Que ja en moi ne meurira : (g)
C'est li fruit, dont Adams pécha.
De ce fruit est plains mes vergiers.
Dès que ma Dame vi premiers,
Oi de s'amor plain cuer et cors,
Ne à nus jor n'en istra fors.

Bien cuid, dou fruit ne gosterai,
Que quoilli ai. Ainçois m'avient (h)
Si com à l'enfant, (bien le sai)
Qui à la branche se sostient,
Et entour l'arbre va et vient ;
Ne ja amont ne montera.
Ensi mes cuers folement va : (i)
Tant parest grans mes désiriers,
Que je en tieng mes grans maus chiers.
Si suis effraés com li ors (j)
Vers li, qui est tous mes trésors.

Diex, sé je pooie queillir
Dou fruit meur de vous amer.
Si com vous m'avez fait sentir
L'amor d'aval et comperer,

Lors me porroie bien saoler
Et venir à repentement.
Par votre dous commandement
Me donez amer la millor :
Ce est la précieuse flor,
Par qui vous venistes ça jus,
Dont le deaubles est confus.

Mère Dieu, par votre douçour,
Dou bon fruit me donés savour:
Que de l'autre ai je senti plus
Qu'onques encor n'en senti nus. (l)
Philippe, laissiez vostre errour.
Je vos vi ja bon chanteour:
Chantez. Et nos dirons dessus
Le chant : *Te Deum laudamus.*

—

Signor, sachiez qui or ne s'en ira (80)
En cele terre, où Diex fu mors et vis,
Et qui la crois d'outremer ne prendra,
A peine mais ira en paradis.
Qui a en soi pitié et remembrance
Au haut Seignor, doit querre sa vengeance
Et délivrer sa terre et son païs.

Tout li mauvais demorront par deça,
Qui n'aiment Dieu, bien, ne honor, ne pris.
Et chascuns dis : — Ma feme que fera ?
Je na l' lairoie à nul fuer mes amis. »
Cil sont assis en trop fole atendance; (a)
Qu'il n'est amis, fors que cil sans doutance,
Qui pour nos fut en la vraie crois mis.

Or s'en iront cil vaillant bacheler,

Qui aiment Diex et l'onour de cest mont,
Qui sagement veulent à Diex aler ;
Et li morveus, li cendreus demourront. (b)
Avugles est, de ce ne dout je mie,
Qui un secours ne fait Diex en sa vie,
Et pour si poc pert la gloire del mont.

Diex se laissa por nos en crois pener,
Et nous dira au jour, où tuit venront :
— Vos, qui ma crois m'aidates à porter,
Vos en irez là où mes anges sont :
Là me verrez et ma mère Marie.
Et vos, par qui je n'oi onques aïe,
Descendez tuit en enfer le parfont. » (c)

Chascuns cuide demourer toz haitiez
Et que jamais ne doive mal avoir :
Ainsi les tient ennemis et péchiez ;
Que ils n'ont sens, hardement, ne pooir.
Biau sire Diex, ostez nos tel pensée !
Et nos metez en la vostre contrée
Si saintement, que vos puissons veoir. (d)

Douce Dame, Roïne coronée,
Proiez pour nos, Vierge bien eurée !
Et puis après ne nos puet mescheoir.

—

Tant ai Amors servies longuement, (81)
Que dès or mais ne m'en doit nus reprendre,
Sé je m'en part. Or à Dieu les commant.
L'on ne doit pas toz jors folie emprendre ;
Et cil est fols que ne s'en set deffendre,
Ne n'i connoit son mal ne son torment.

L'on me tendroit dès or mais por enfant ;
Car chascuns tens doit sa saison atendre.

Je ne sui pas si come cele autre gent,
Qui ont amé et puis se vuelent contendre,
Et dient mal par vilain mautalent. (a)
On ne doit pas Seigneur service vendre,
Ne vers amour mesdire ne mesprendre :
Mais qui s'en part, parte s'en bonement.
Endroit de moi veuil je que tout amant
Aient grant bien, quant je rien n'i puis prendre.

Amors m'a fait grans biens jusques ici:
Ele m'a fait amer sans vilonie
La plus très bele et la meillor aussi,
Qui oncques fust mien enscient choisie. (b)
Amors le vuet et ma Dame m'en prie
Que je m'en parte ; et je moult l'en merci.
Quant par le gré ma Dame m'en chasti,
Meillor raison n'ai je de ma partie.

Nulle chose ne m'a Amors méri
De tant com j'ai esté en sa baillie.
Mais bien m'a Dex par sa pitié guari, (c)
Quant délivré m'a de sa seignorie.
Quant eschapés en sui sans perdre vie, (d)
Ains de mes ieuls si boine eure ne vi.
Si cuid-je faire encor maint jus parti, (e)
Et maint sonet, et mainte renverdie. (f)

Au commencier se doit on bien garder
D'entreprendre chose desmesurée.
Mès bon Amour ne laisse hom assener, (g)
Ne bien choisir où mette sa pensée.
Plustot aime on en estrange contrée,

Où l'on ne puet ne venir ne aler,
Qu'on ne fait ce qu'on puet tos jors trover : (h)
Illuec ai bien ma folie esprovée. (i).

Or me gart Dex et d'amie et d'amer, (j)
Fors de cele que l'on doit aorer,
Où l'on ne puet faillir à grant soudée.

FIN.

NOTES ET VARIANTES.

L'édition donnée par Levesque de La Ravallière à Paris, en 1742, en deux tomes in-12, ne contenait que 66 chansons : nous étudié publions 81. Nous avons de plus étudié les textes édités, comme s'ils n'avaient pas encore paru et nous avons été assez heureux pour réparer des omissions et des erreurs importantes. Nous ne décrirons pas ici les manuscrits, qui nous ont servi. C'est une tâche, dont M. P. Paris s'est acquitté et s'acquittera beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire. Nous renverrons le lecteur curieux de consulter lui-même les originaux, aux m. 65, 66, 67 du fonds Cangé, — 184 et 198 du supplément français, — 7182, 7222,7615 de l'ancien fonds français, — 59 du fonds La Vallière, — 1989 fonds St-Germain, — 8 fonds Mouchet (manuscrit de Berne) qui se trouvent à la Bibliothèque nationale; au manuscrit n° 65 de celle de l'Arsenal, et à la copie du recueil du Vatican, n° 1490 conservée dans le même établissement.

Sous le n°, que nous donnons à chaque chanson, nous avons indiqué les manuscrits, qui nous ont fournis son texte, ceux qui contiennent sa mise en musique ou qui l'illustrent d'une vignette, enfin les variantes les plus importantes que nous ayons remarquées. Nous désignerons par la lettre L les vers, que nous avons remplacés dans l'édition de 1742, et que nous conservons comme variantes.

Nous n'avons pas cru devoir, comme Levesque de La Ravallière, mettre en tête de chaque chanson une courte analyse de son contenu. C'est au lecteur à former lui-même son opinion sur la portée de chaque pièce. Dans de courtes notes nous indiquerons cependant quelques-unes de nos observations.

Notre recueil est-il complet? Nous n'osons l'affirmer : de tous les manuscrits que nous avons consultés, aucun ne contient tout ce que nous publions : et il est plus que certain que nous n'avons pas lu tous les recueils, qui contiennent des chansons de Thibault. Il en est d'ailleurs, que certains scribes,

que quelques auteurs lui attribuent et qu'on doit lui refuser.

Ainsi le manuscrit du Vatican (n° 1490) donne au Roi de Navarre la chanson : — Boine Dame me proie de chanter. — Elle nous a paru revenir à Gace-Brulé : nous l'avons publiée sous son nom dans notre volume des Chansonniers de Champagne aux xii^e^ et xiii^e^ siècles. V. p. 48. — Le manuscrit de Berne semble (si l'on en croit une note mise sur sa copie) attribuer à Thibault la chanson : — Ne plus que droit peut estre sans raison. Elle est, selon nous, la propriété d'Eustache de Reims, et nous la lui avons restituée. V. p. 63 de notre recueil.

La Ravallière avait publié dans son édition la chanson : — En mai la rosée que naist la flor. Cependant elle appartenait à Guillaume de Champagne s^r^ de Champlitte, dit le Champenois. — Nous la lui avons rendue. V. dans notre recueil, page 22 de la préface et 23 du texte.

Il y a longtemps qu'on a dit qu'on ne prêtait qu'aux riches : on a dépouillé Gace-Brulé de plus d'une chanson pour en faire hommage à Thibault. Estienne Pasquier, dans une lettre à Ronsard (édition de ses œuvres complètes, 1723, T. 2, p. 39) enlève au premier pour donner au second les chansons : — Cil qui d'amour me conseil. — De bien amer grand joye attend. Les éloges qu'il en fait appartiennent à maître Gace. — Dans les recherches sur la France (in-fol. 1665, p. 668), il fait don au roi de Navarre de la chanson : Fine amour et bonne espérance. Elle appartient au trouvère Pierre de Molins. V. M. 7182, 7222, 7615. — 65, 66, 67 Cangé. — 59 La Vallière. — 1989 fonds St-Germain

Favin, dans son histoire de Navarre (liv. IV, page 300), n'oublie pas les prétendus amours de Blanche et du comte de Champagne. A l'appui de sa légende il cite la chanson : — Hé ! Blanche, clere et vermeille. — C'est encore à M^e^ Gace qu'elle appartient; et on lui trouve des variantes, qui lui ôtent l'intérêt qu'elle pouvait avoir.

Qu'on ne se figure pas que les 81 chansons que l'on vient de lire sont la propriété incontestable du roi de Navarre. Quelques unes lui sont sérieusement disputées. Nous avons eu soin d'indiquer les noms des prétendants, toutes les fois qu'ils se sont présentés. Si nous les avons repoussés, c'est que des textes dignes de confiance accordaient gain de cause à Thibault.

La Ravallière, à la fin de son second volume, p. 186, imprime quatre vers d'une chanson incomplète contenue dans le manuscrit du Vatican, n° 1490, et qui paraît l'œuvre du Roi

de Navarre. Pas plus que lui nous n'avons pu nous procurer les premiers vers de cette pièce. Voici, du moins, ceux que contient la copie, qui se trouve à l'Arsenal. Une note, qui se trouve en marge de ces couplets, indique que le feuillet, qui les précédait, a été déchiré.

.... merci trouver.
Mais quant je plus m'i dois fier,
Lor i retruis maleveillance,
Si que je n'ose à li parler :
Ainçois muir en itel souffrance.

Douce Dame, en qui j'ai fiance
De ma grant joie recovrer,
Membre vous qu'en longue atendance
Me porroit Amours trop grever.
Je ne m'en puis réconforter ;
Car en vous est ma délivrance.
Dame, si vous en doit membrer
Selon vostre douce semblance.

Toute m'amour fine et entière
Doins à ma Dame quittement :
Ja por ce, s'el n'ot ma proière,
Ne l'amerai mains loiaument.
Car n'est pas amour autrement,
Puis qu'on va avant et arrière :
Sa peine en trait légièrement,
Qui aime drue nouvelière.

Icele gent fol; et loudière
Nous abaissent joie et jouvent,
Et fausse drue novelière,
Qui cestui laisse et autre prent.
Si voit on avenir souvent
Que la plus folle est la plus fière.
Pour oc va Amour à noient.
Poi treuve om : qu'à droit l'ait chière.

Cette chanson, comme on le voit, ne contient que des généralités. — A la suite des notes et variantes nous donnerons un certain nombre de pièces en vers et en prose latine et française établissant, par des témoignages contemporains que la vie du Roi de Navarre ne cessa d'être incomprise ou calomniée.

CHANSONS D'AMOUR.

N° 1. — Man. 184 supl. F. — 66, 67, fonds Cangé : musique. — M. n° 7613. — 59, fonds La Vallière.— Souvent elle commence par : D'envis sent mal, qui ne l'a appris. — La fable de Narcisse, à laquelle l'auteur fait illusion, est citée inexactement. Narcisse ne se noya pas. — Cette erreur est rectifiée dans une chanson adressée à Thibault. Voyez note du n° 18 — Ces couplets sont disputés à Thibault par Guillaume Le Vinier, trouvère du Nord.

a — Ne faut-il pas lire : Vers lui, qui est à sa Dame ententis?

b — Mout vauroit qu'ele en seust ma foi. L.

c — Sé je vos aim! ci a belle entreprise. L.

d — Si com je croi. L.

N° 2 — Man. Mouchet, 8. — 7613 : musique. — 184. Sup. F. : musique. — 66, Cangé : musique ; vignette. — Elle représente une jeune fille et une licorne endormie à ses pieds. Des chasseurs vont s'emparer de l'animal fabuleux. Les traditions de la vénerie au XIIIe siècle admettaient ce mode de chasse. Les yeux d'une pucelle fascinoient la licorne, disait-on ; et elle ne pouvait plus résister. Voyez à cet égard le Bestiaire de Me Richard de Furnival, auteur et poète picard. Manuscrit du fonds La Vallière, fol. 79. — N° 2736. — Le m. de Berne attribue cette chanson à Pierre de Gand.

a — 184 — De son enemi — De son ami. L.

b — 7613 — Et moi ont fait de tel semblant. L.

bb — Mouchet, 8. — Mon cuer n'en puis pas avoir. L.

c — Mouchet, 8. — Douce Dame, quant je devant vos fui. L.

cc — Moult tost ont un homme saisi. 184.

d — Les destrois de ces huissiers. L. — Et les tourments des .III. portiers : Mouchet, 8.

e — 184 — En cest uis : L. — En cestui : 66 — S'il est ainsi com je vos di, n'i a pitié fors que merci. Mouchet, 8.

f — Mouchet, 8. — En la prison et de moi près, 184. — En vostre prison et moi après. L.

g — Il manque peut-être ici un vers. — Ne faut il pas : Mais non de faire sostenir?

N° 3. — 63. Arsenal. — 184, Suppl. franc. — Mouchet, 8 — 66, 67, Cangé : musique publiée par La Ravallière.

a — Cangé 67. — Di li qui tant m'agrée. L.

b — La blonde coronée : 66, Cangé. — Cette variante est célèbre. Cette chanson, qui commence le manuscrit 65 de l'Arsenal, y est illustrée d'une miniature représentant un jeune trouvère nu-tête, jouant de la vielle et chantant devant plusieurs personnes ; d'eux d'entre elles sont assises et portent couronne. Le scribe a-t-il mis le mot coronée pour rattacher la chanson à la vignette ? Ou l'artiste a-t-il couronné ses personnages pour entrer dans l'esprit de la chanson ? C'est ce qui est difficile à dire. Le mot couronnée ne se trouve que dans cette leçon ; — ailleurs on lit : blonde colorée. Le terme couronée suffirait-il pour désigner la reine Blanche ? Non sans doute. Duchesses, comtesses, portaient couronnes. Le poète fait toujours de sa dame une reine de beauté. Blonde couronnée peut signifier reine des blondes. Enfin ce qui fait croire que l'auteur a écrit blonde coulorée, c'est que cette locution se retrouve dans plusieurs autres chansons.

N° 4. — Manuscrit 65, Cangé : musique. — Cette chanson est généralement attribuée au sire de Coucy. Cependant le manuscrit 65 Cangé la donne à Gasse-Brulé. Le manuscrit que possédait Estienne Pasquier, (Recherches sur la France, 1665, in-folio, p. 601) commençait par cette pièce et la donnait sous le nom du roi de Navarre. Nous la lui laissons, d'autant plus que les commentaires, qu'on en a fait, la constituent pièce du procès. — La Ravallière ne l'avait pas éditée. — On remarquera qu'elle a été composée pour être publique. A la fin l'auteur s'adresse aux seigneurs de la cour.

N° 5. — Mouchet, 8. — Cette chanson est inédite. — Le deuxième couplet prouve que Thibault portait ses hommages en bon lieu sans doute, mais ailleurs qu'aux pieds d'une reine. Il s'agit ici d'une de ses premières passions, d'une dame qui le fit poète. Nous pensons pouvoir nommer sa muse. — Raoul de Soissons, sr de Coeuvres, poète et ami de Thibault, épousa une demoiselle de la maison de Hangest. Elle avait pour prénom unique celui de Comtesse. Raoul mourut avant 1276, et sa fille Yolande épousa Bernard sieur de Moreuil. Thibault fit donc des chansons pour d'autres que pour Blanche : et l'on remarquera que dans celle-ci le style et les pensées ont les mêmes caractères que dans toutes les autres ; le poète s'y montre, comme à l'ordinaire, tendre et respectueux

N° 6. — 184. — 66, 67 : fonds Cangé. Musique. — Cette chanson est jolie. Le 4e couplet mérite attention. Est-ce à la reine Blanche que Thibault peut demander un rendez-vous

nocturne. — En se comparant à Tristan dans cette chanson et dans celle qui porte le nº 43; il provoqua le trait satyrique lancé contre lui par la chronique anonyme de St Magloire. V. ci-après pièces à l'appui, nº 15.

a — 66, 67. — Las ! que ne soit assise, — ou esprise. L.

b — 66, 67. — A vos s'en va. L.

c — 66, 67. — Li dols maus dont j'atends joie,
Me grieve, sé me desloie. L.
M'ont si grevé, mors sui s'ele mi delaie. 184.

cc — Dirai vos que mon cuer emblé m'a. L.

d — 66, 67 — 184 — Ne pot avoir tant come il ot durée. L.

e — Et s'amor garder, qui l'aura. 66, 67.

Nº 7. — 7613 musique. — 184 — 66 Cangé : musique. — Dans cette chanson, Thibault semble répondre aux reproches d'ambition, qu'on lui faisait. Le 5e couplet peint bien la nature de ce cœur amoureux et volage. — Cette pièce fut faite pour un ami.

a — Et grant chevance. 7613.

b — 66 — Com faus. L.

c — 7613 — Ce est raisons qui a amer emprent. L.

d — Que tous les biens savez. 184, 7613, 66.

e — Il s'agit ici de Philippe de Nanteuil. V. notre volume des Chansonniers de Champagne aux 12e et 13e siècles, p. 48.

f — Bien est s'amour a la moie tornée :
Toujours iert mais de beles dames amez. L.

Nº 8. 184 — 67 : musique. — 66 : vignette. Elle représente un jeune homme qu'une flèche frappe au cœur. — Dans le 4e couplet, l'auteur reproche à sa Dame sa timidité et sa jeunesse en amour. — Blanche veuve, mère de onze enfants, femme de cœur et d'énergie, ne peut dans aucun cas être l'objet de cette plainte.

a — Contre le tans, qui devise
Yver et pluie d'estey.
Et la mauvis se deluise. 66, 67, 184.

b — 184 — Aterance. — Estrivance. L.

c — 66, 67, 184. — Le feist expérimenter. L.

d — 184 — Diex m'i doint merci trover ! L.

Nº 9. — 7613, — 7222 — 66, 67 : musique. — Mouchet, 8 : musique. — Dans cette chanson l'auteur déclare que sa Dame est priée d'amours par bien d'autres gens que lui. Il s'adresse donc à une coquette.

a — Que grant avoirs : 66, 67, Mouchet, 8. — Qui mal en veut ouvrer. L.

b — N'estre ostagiés : 66, 67. — Sans bele guise non : Mouchet, 8.

c — 66, 67. — Ja par amour n'aimera riches hom
Mès il mentent li losengiers felon
Car qui plus a, mieuz doit amour garder. L.

d — Esbaudir : L. — Et baudise. — Esbaudis cuer. 66, 67.

e — 7222. — Lors me laidange, et confort et maudi. L.

f. — 7222 — A doulour vis, si muir ne me convient. L.

N° 10 — 67, 66 Cangé : musique. — 66 : vignette. Elle représente un amant aux genoux de sa Dame. — 184 : miniature remarquable. On y voit Thibault à cheval, l'épée à la main. Il porte un casque surmonté d'nne couronne d'or à trois fleurons, et un bouclier rouge aux armes de Navarre. Son armure est de fer doré. Le cheval noir, qu'il monte, est revêtu d'un drap rouge aux armes de Navarre. Cette peinture, qui rappellê le sceau de Thibault, est à peu près reproduite dans une petite gravure placée en tête de la page .1. de l'édition de 1742.

a — Que je vos aim sor tote rien. 66.

b — Il faut lire : Por ce le metrez en obli. — Por ce sel metez en oubli. L. — Ne faudrait-il pas : Pour ce me mettrez en oubli?

N° 11. — 184. — 66, 67 : Cangé. Musique. — Cette pièce prouve que les idées galantes s'alliaient sans scrupule aux idées religieuses; mais comme dans cette chanson l'amour domine, nous l'avons classée parmi les poésies amoureuses.

a — 66, 67. — Si raison est que je por li morroie. L.

b — La verrai-je ma Dame sans cops rendre. 66, 184.

c — Ne quiert muer. L. — Ne puet parler. 56, 67, 184.

cc — A ses dols mes cointes si bel açaindre 184. — Si desataindre. 66.

N° 12. — 7613. — Mouchet, 8. — 184, — 66, 67 : musique. — Il parait, d'après ces couplets, que la Dame de Thibault chantait. V aussi chanson 19. On n'a jamais dit que la Reine Blanche, entre autres mérites, ait eu celui-là. — Le Dante (œuvres complètes; Venise, in 4°, 1758, tom IV), dans son traité : *De vulgari eloquentia*, cite cette chanson comme un modèle de vers undécasyllibiques. Il attribue aussi à Thibault une autre pièce, que généralement on

place parmi les œuvres de Gace Brulé (manuscrit 65, 67). Au surplus, la voici :

Ire d'amours, qui en mon cuer repère,
Ne me let tant, que de chanter me tiengne.
Grant merveille est, sé j'en puis chançon trère ;
Car je n'i voi l'acheson, dont il viengne.
Car li désirs et la grant volenté,
Dont je suis si pensis et esgaris
M'ont si mené, ce vos puis je bien dire,
Qu'à peine sai connoistre joie d'ire.

Et non por quant tot li cuer m'en esclaire
D'un bon espoir ; Dex doint que il aviengne !
Molt par devroit à ma Dame desplaire,
Sé ceste amor m'occit : bien l'en conviengne.
Mort m'a ses cors le gent, li acesmés,
Et son dous vis freschement colorés,
Et sa biauté, dont il n'est riens à dire.
Dex ! por qu'en ot tant à moi desconfire ?

Irer me font cele gent de male aire
Plus que mes mals, que por amor sostiengne.
Riens ne lor vaut : ja ne porront deffaire
Qu'amors ne m'ait et qu'au cuer ne me tiengne.
Si faitement me sui à li donés,
Que ja sans mort n'en cuit estre tornés.
Puis qu'on ne puet vers amors escondire,
Ne l' doit l'en pas à fins amans esclire.

Joians désirs, dont j'ai plus de .c. père,
M'occiront voir, ains qu'en la joie viengne,
Qui tos jors m'est promise por atrère.
Mès je ne cuid qu'à ma Dame en souviengne,
Qui Dex dona valeur et trop biautés.
Mès contre moi si est orguels mellés :
Si n'ai povoir de tel tort contredire,
Puisque mes cuers me vuet por li occire.

Très grant amor me fit folie faire :
Si ai paor que longues la maintiengne.
Mès je ne puis pas mon corage retrère :
Issi me plest, comment qu'il m'en aviengne.
Par tel reson sui povres esgarés,
Quant je plus vueil ce, dont plus sui grevés.
Et en l'esmai m'estuet joer et rire :
Onc mès ne vi si décevant martire.

Ha ! Quens de Blois, vos qui fustes amés,
Tiengne vos en, sé vous en remembrez :

Car, qui d'amour oste son cuer et tire,
Aventure est sé grant honeur désire.

C'est à l'occasion de ces couplets que le Dante donne à Thibault le titre de maître incomparable. L'éloge doit revenir à Gace. Voyez notre vol. des Chansonniers de Champagne.

a — 7613. Mouchet 8 — Séance et beauté. L.

b — 66, 67 — Tous trois sont un, qui bien i a pensé. L.

c — 67 : Mouchet 8 — De moi ont fait leur chemin ferré. L.

d — 67 — Les grans biautés et li biens que j'i vi. L.

e — En amours a proesce. 67

f — Cil dui sont troi. 66, 67.

f *bis*. — Ou amors a ét reut et refui, 67. — Retroit et ravi. L.

g — Que nus n'i fait. L.

h — A mon hostel. 67 — Ou je sui. 7613.

i — Mouchet 8, 66 — Je n'i vois plus; mès à Dieu me commant. L.

j — Car tous biens fais ai laissié por cestui. Mouchet. 8.

l — Ma belle mort ou ma joïe i atent. — Id.

m — Sé de s'amour i deignoit assener. — Id.

n — N'en poroit nuls sachier. — Id.

o — Mon message noncier. L. — Mon corage envoier. 184.

N° 13 — 184 — 66, 67 : musique. — Cette chanson ne fut pas faite pour Blanche : elle est envoyée à Thibault de Blazon.

a — 184 — Forment amois 67 — Formant à moi — Qui aim forment guerroie. L.

b — Plour li fait ses dolors. L.

c — 67 — Recorderoit toute voie. L.

d — 66, 67 — Est il sus la meillor. L.

dd — Qu'adès m'estuet que la voie. 66, 67, 184.

e — 66, 67 — 184 — Chançon, va tantost si di
A m'amie de par mi
Qu'elle te face chanter. L.

f — V. sur Thibault de Blazon notre vol. des Chansonniers, p. 18.

N° 14. — 184 — 7613 : musique — 66 : musique. — Cette chanson paraît être une réponse : l'auteur semble dire que la Dame, à laquelle il s'adresse, ignore son amour.

a — Ne soiez deceus. L. — Ne sui pas. 66.

b — 184 — Et doner bien et joie. L.

c — Sé tuit sont li mien oel de ma chière. 184.
Car trop sont loings li mien huiz de ma chière. L.

d — Recevez le, Dame, s'il vous agrée. 66.

N° 15 — 184 — 66 : musique. — Cette chanson a été altérée et publiée sous le nom de Thibault dans l'anthologie française. Le premier vers est tel :

Las ! si j'avais pouvoir d'oublier.

a — Espoir fait faire grant folage. L.

b — 66, 184 — Là où ne puet avenir. L.

c — S'iert bien ma peine sauvée. 66.

d — 184 — Que seul la désirée. L.

e — Por ce fait Amours doloir 66.

f — 66, 184 — Vous vueil monstrer sans contendre. L.

N° 16 — 184 — 66 : musique.

a — 66, 184 — Mais cil est dous et puissans. L.

b — Qui de tous maus m'est garans. 66.

c — 66 — Jamais je ne querroie voloir
Envers Dieu merci si grant. L.

d — 66 — 184 — Que je vodrois tant avoir. L.

N° 17 — 184 — 66 : Musique — Dans cette chanson Thibault ne dissimule pas qu'il aime de divers côtés ; mais il prétend que c'est pour mieux dissimuler sa passion véritable. Qu'on n'oublie pas ses quatre bâtards.

a — 184 — Et soffrir bien qu'autre mal, si l'avoit. L.
Que soffrir bien autre mal sé l'avoie. 66.

b — 184 — Les grans biautés com si pot acointier. L.

c — 184 — En cortoisie. L.

N° 18 — Mouchet 8 : musique — 7613 — 66 : musique. — Cette chanson paraît adressée à Raoul de Coucy ou à Raoul de Soissons, chevaliers et poètes picards. Il est possible que Thibault en ait envoyé copie à d'autres en changeant le nom du destinataire. Le manuscrit 7613 nous livre une réponse faite à ces couplets, et les place sous le nom d'un poète nommé Jean. Ce nom peut en désigner plus d'un. Le manuscrit Cangé 67 donne cette pièce à Messire Thierry de Soissons (p. 128), et le manuscrit 184 à Raoul de Soissons. Le manuscrit de Berne la conserve sous le nom du Roi de Navarre. Quoiqu'il en soit, la voici :

Jehan au roi de Navarre :

Roy de Navarre, Sire de Vertus
Vous me dites qu'amours a grant poissance.
Certes, c'est voir ! bien l'ai aperceu,

Plus pooir a que n'a li Rois de France.
Car de tous maus puet donner aligance
Et de la mort confort et garison.
Ce ne porroit faire nus mortiex hom.
Que Amours fait bien le riche dolouser
Et le povre de joie quaroler (coroner 67).

Amours m'a fait son povoir esprouver
Plus qu'à nullui, ce sachiez sans doutance:
Que onques mon corps ne puet à ce mener
Paour de mort, dont je suis en balance,
Que tout adès n'eusse en remembrance
Ma douce Dame et sa noble façon.
Car de biautés i truis si grant foison,
Que li pensers me faisoit oublier
Paour de mort et ma santé cuidier.

Dieus! qu'en puis je! Celle a mon cœur entier:
Que tout li bon désirent s'acointance.
Certes ja nus ne m'en doit chastoier :
Que ja por mort n'i aurai repentance
De recorder sa très belle semblance.
Et quant j'aurai de ce confession ,
Ne me doint Diex santé, si la mort non.
Car quant mes cors la parole perdi ,
Disoit mes cuers : Douce Dame , merci !

Ha! je l'aim plus cent tans que je ne dis.
Si me doint Diex de mes maux aligeance!
Car de mes ieus si belle riens ne vi ;
Ne je ne vis de si très grant vaillance.
El s'a adès si sage contenance,
Que en siècle n'a losengier ne felon,
Qui de lui peust dire sé tout bien non.
Sire, quant j'aim Dame de tel valour,
Loés la moi : si ferez vostre honnour. (1)

Longues me sont les nuis et lonc li jour,
Quant du veoir fais trop grant demourance.
S'en plour souvent de souspir de paour,
Que son ami ne mete en oubliance.
Or ai ge dit folie et enfance !

---

(1) Thibault avait donc l'habitude de chanter les dames, même celles de ses amis.

Qu'onques ses cuers ne pensa traïson.
Ains est si bons et de si bon renon,
Que ses vers euls ne m'auront engingnié,
Ne ses fins cuers ne sera sans pitié.

Moult truis mon cors de mon cuer esloingnié
Et de ma Dame, en qui j'ai ma fiance.
Si de li me sentoie embrasié,
Santé auroie et de joie abondance ;
Car de s'amour, de sa bonne vaillance
Ne prendroie toute France et Digon.
Ha ! Douce riens, de qui fais ma chanson,
Confortes moi ! car je ne puis garir
Sans votre amour, ne de joie enrichir.

Rois, en qui j'ai amor et espérance,
De bien chanter avés assez raison.
Mès mes plours est souvent de saison,
Quant je ne puis veoir ce que j'aim plus,
Qu'onques n'ama son ombre Narcissus.

N° 19 — 184-7613 : musique. — 66, 67 : musique. L'air de ce manuscrit ne nous paraît pas le même que celui publié par La Ravaillière. — 60, vignette : un jeune homme assis tient à la main un rouleau de parchemin, où se trouve sans doute écrite une chanson. — On voit par les derniers vers que la Dame de Thibault chantait. Voyez aussi à cet égard n° 12.

a — 184 — Grief m'en sont li sopir. L. — Joie en font mi sospir. L.
b — 184 — Sé nus n'a tele voie L.
c — Mais sé nus puet à bonne amour venir. 7613.
d — Que beautés ne vos ait oubliée, 184. — est oubliée, 66.
e — Je vous vueil dire et conter ma dolour. L.
f — Que par vous soit mire et confortée. 7613, 66.
g — 66. — Toute m'entente i ai ge tournée. L.
h — 66, 7613. — Ne mesferez donc, Dame, à l'entrée. L.

N° 20. — 184, 7613, 66, 67. Mouchet, 8. — Les 4 derniers contiennent l'air fait pour cette jolie chanson. — 66 ; vignette. Un jeune poète montre au doigt d'un air railleur un arbre verdoyant. Elle rend assez bien le trait lancé par Thibault contre les poètes printanniers de son temps. Gasse consacre au retour des beaux jours plus du quart de ses

chansons. D'autres auteurs ne sortaient pas de ce lieu-commun. Thibault lui-même ne l'a pas toujours dédaigné. Voyez chanson 29, 4, 8.

a — 184, 67. — Moienne gent. L.

b — 67. — Abaier. L. — Essaucier : 7613.

c — 7613. — Aime cent et plus assez : 67, 184. — Aime tant et plus assez. L. — Quelle que soit la variante que l'on adopte, il est évident que Thibault chantait une Dame entourée d'adorateurs.

d — Je la voil engignier. L.

e — Car li plus faus : 184. — En fait mains à prisier. L.

f — 7613. — Mais grans anuis i a mestier sovent. L.

g — Plus que n'a sens, ne reson ne plaidier. 67.

N° 21. — 104, — 66, 67, Mouchet, 8 : Musique. — 66. Vignette sans intérêt. — La fin de cette chanson paraît une allusion aux cruelles calomnies répandues contre la Reine et Thibault. L'auteur en prend gaiment son parti : ce qui ne peut s'admettre que si toute la cour savait que les factions seules avaient inventé de pareilles accusations. — On voit qu'il les brave ; car il envoie sa nouvelle chanson à trois de ses amis.

a — 184 — Li dous maus moi fait languir. L. — Que li maus d'amors m'occist : 66. — Li dous mous d'amour m'occist. Mouchet, 8.

b — 184, — 66. — Dieus ! tant fort quant la remir. L. 6. Biaus sire Diex, tant la désir. — 67.

c — Ce couplet est cité par Fauchet et par Favin dans son histoire de Navarre. Il ne serait concluant que s'il était prouvé que Blanche avait pris un cerf pour emblême. D'ailleurs, les derniers vers démontrent que Thibault se joue ici des médisants.

d — 66, 184 — Je ne voi ne bas ne haut. L.

e — 66 — Ans deux. L. 67. Mouchet 8.

f — Plus sors qu'un ors espaignois. 66.

g — 67, 184 — Que trop het les cortois. L.

h — Que emble feves et pois. Mouchet 8.

i — L. — N'est tant destrois, n'envieus, ne envers moi doloreux, 184. — N'escuiers luxurieux : Mouchet 8. — Ne moigne luxurieux. L.

j — 66 — Ce vers, dans l'édition de 1742, est représenté par celui-ci : — Je le vos dis en oiant. — Il se trouve l'avant-dernier du couplet.

m — Il s'agit ici sans doute de Philippe de Nanteuil, peut-être de Renaut de Sabeuil, chevalier et poète du temps. Quant à Lorent, je n'ai pu savoir qui il était ; Thibault le nomme encore ailleurs. Gasse-Brulé étoit aussi lié avec lui et le cite dans ses poésies.

N° 22 — 7613 : Mouchet 8. — Si cette chanson est du Roi de Navarre, comme semble l'indiquer une note du manuscrit Mouchet 8, elle serait curieuse en ce qu'elle montrerait Thibault aux pieds d'une blonde ou d'une brune. Nous avons laissé les mots intéressants parmi les variantes pour éviter le reproche de partialité.

a — Tant com entoie : Mouchet, 8.

b — Le quart de dolour : id.

c — Car sé pitié. 7613.

d — Tant mar l'aime. id.

e — A vous aimer ai mon cuer duit. id.

f — De la sade brunette : Mouchet, 8.

g — A la belle t'envoi. 7613.

N° 23. — 184. — 66, 67 : musique. — On remarquera que le dernier mot de chaque couplet commence le suivant.

a — Cette chose me devroit moul seoir. L.

b — It n'i a point de pont. 184.

c — Celer dit-on que mieux vat à l'ami. L.

N° 24 — 7613 — 66 — 184 : musique — Mouchet 8. — Cette chanson prouve que Thibault ne fit pas toutes ses chansons d'amour de suite : comme tous les poètes, il prit, déposa et reprit la lyre quand les idées lui vinrent.

a — On ne voit mais nului, qui vit ne chant. 7613.

b — 7613 — Pour ce que je vauroie. L.

c — El mont ne voi nului, qui très bien aim. Mouchet 8.

d — Cil qui aime; ains Dieu ne fist celui. 7613.

N° 25. — Mouchet 8. — Jean de Brienne et Muse Aliate disputent cette chanson à Thibault. Dans le doute, nous la lui laissons.

a — En pur don longuement. L.

b — Car je ne l'aim, ne ne m'en puis retraire. Mouchet 8.

c — Ainsi me tient Amour à son voloir. — Id.

cc — Mouchet 8 — Ains me détient autressi par semblance. L.

d — A mal peour : Mouchet 8 — Et sans fiance. L.

e — Mouchet, 8. — Qu'il me convient ce qu'ele veut voloir. L.

f — Mouchet, 8.— Qu'il n'i convient pas trop grant maiestire. L.

g — Qu'on ne se puet d'amours mie garder. Mouchet, 8.

h — Qu'on vos doit bien servir et honorer. id.

i — Mouchet, 8. — Puisque mercis ne me puet rien valoir. L.

j — Fors biau parler, et servir, et souffrance. Mouchet, 8.
Fors que dou tout mettre en sa souffrance. L.

l — Mouchet, 8. — Tant i covient qui joie eu vuet avoir. L.

N° 26. — 184 — 66 : musique.

a — S'ans m'aligance brisier. 184.

b — 66. Pour çou ne m'en os meller. L.

N° 27. — 7613 : deux airs différents, fol. 29 et 79. — 184 — 66. Cette chanson est attribuée à Monnios (de Paris ou d'Arras) par le manuscrit 7613. — D'après son envoi elle dut être composée après 1239. Or Blanche avait alors 52 ans. — Si ces couplets étaient faits pour la Reine, le poète n'aurait-il pas évité de faire dans le cinquième couplet une allusion à son âge ?

a — 7613 — Por ce vos pri d'amors douche semblance. L.

b — 7613 — Que de mes iex seul ne me puis aidier
Dou regarder, dont je ai désirier. L.

N° 28. — 7613 : deux airs différents, fol. 72 et 170 — Mouchet 8 — 66 musique — 184. — Cette chanson, faite probablement en croisade ou en Navarre, pour les amis que Thibault laissait en Champagne, n'a donc rien de mystérieux.

a — Que trop mentent li anquant. 7613. fol. 170.

b — Mais ma Dame doit connoistre. L. — A leur fins dis, 7613.

c — Qui plus de moi n'aim nus ;
Si en vueil amendement. Mouchet. 8.

d — Vos débonnaire dis. 7613, fol. 170.

e — Ne tanfox d'Alemaigne 7613. — La Ravallière propose de lire : Ni qu'un froid d'Alemagne. — Ne pourroit-on pas lire : Ni qu'un fols d'Alemaigne ?

f — Si vous en rent les grés. L.

N° 29. — 7613. — Cette chanson inédite nous montre Thibault en flagrant délit d'hommage aux printemps.

a — Le mot amoureusement ne signifie-t-il pas ici : En se faisant longtemps prier d'amour ?

N° 30. — 7613 : musique — 184 — 67, 66 : musique. — 66 ; vignette : elle représente un jeune homme assis, appuyé sur le coude et rêvant. — Cette chanson est faite pour être envoyée à Nanteuil.

a — 7613 — Que tous dis est mes cuer maltalentis. L.

b — Couardement, paoreux, sans doutance. 184.

c — 66. — Amors de vos ne me dois pas loer. L.

d — Ph. de Nanteuil. V. Chansonniers champenois, p. 48.

e — 184. — Trop petit valoir. L.

N° 31. — Nous n'avons trouvé ce texte inédit que dans le manuscrit Mouchet, 8 : aussi n'a-t-il pas toute la clarté désirable. — On remarquera que Thibault se plaint des médisans, qui dénaturent son amour.

N° 32 — 7222 — 66 : musique. — Cette chanson, non publiée en 1742, a été éditée par Laborde dans ses essais sur la musique, t. 2, p. 227. Elle est du plus haut intérêt : elle prouve que Thibault travaillait pour les concours du Puy d'Amour. Ces chansons ne sont donc que des jeux d'esprit.

a — Dame d'amors et li max que je trai. Laborde.

b — Si me tairai que je ne li annoie. 66.

c — Miex choisir ne sauroie. Laborde.

d — Aillors penser qu'à li. id.

e — S'elle savoit et dont s'en fust en voie. Laborde.

f — Ces deux vers ne sont pas dans les manuscrits 7222 et 66.

N° 33 — 184 — 66, 67 : musique.

a — 66, 184. — Pour couse d'amer me duel. L.

b — Qui en plusieurs leus m'essaie. 66.

c — Mais de cuer aim, qu'est de greigneur povoir. 67.

d — Maintes gens ont un escuel. 184.

e — Qui trop set faire grief plaie. 67, 184.

f — 66. — Dame, qui part au besoing. L.

g — Et je pert sans reson querre 67.

h — 66. — Demain autant me harra. L.

i — 66, 67. — Molt grant s'en a bien querre. L.

j — 66, 184. — Et a doutis sans requerre. L.

k — 66 — Moult vauroie ors escoter. L.

l — Si qui le cuer outre saille. — L.

m — 66. — Qui mie me nuist 67. — Qui ja me despleust. L.

N° 34. — 184. — 66, 67 : musique publiée par La Ravallière.

T. 2, p. 309. — Le 4e couplet n'est-il pas une protestation contre les projets ambitieux imputés à Thibault?

a — La voyelle E est répétée 3, 4 et même 5 fois, suivant les manuscrits.

b — Je meisme a toi tenu. 66.

c — Tel renom. 66.

d — Mort m'a honi 66. — Mort m'a hom. 67. — Ce serment par la mort de Mahomet sent la croisade, ou au moins les Pyrénées.

N° 35. — 184 — 67, 66 : musique. — 66 : Vignette. Elle représente un jeune poète assis, écrivant sur une bande de velin. — On remarquera que les deux derniers vers de chaque couplet riment avec les deux derniers du couplet précédent.

a — Puis pren conseil de ci faire chanson. L.

b — 66, 67. — Ainçois sera Yvers pour pluie faillie. L.

c — 66, 67. — Por ce sé j'ai de moi grant paor, n'en puet pas. L.

d — 66, 67. — Qui ne porroit por riens quitier s'amie. L.

e — 66, 67 — Par ce son il en si grant covertour, ce n'est pas. L.

f — Nul ne porroit de cestui mal esciver. 184.

N° 36. — 7613, 184, 66 : musique.

a — Le mot Valara, qui constitue le refrain, se trouve dans certaines leçons répétées deux fois. Dans le manuscrit 66 on lit Valarara.

b — 66. — Bonne et belle et coulorée. L.

c — 66. — 184. — L'amour que vous ai donnée,
Que je ai tant désirée
Quant prierai. — L.

d — 66, 184. Ne m'oubliez mie. L.

e — Plaise vous que en ma vie
Iceste parole die. — 66, 184.

f — 66. — Ce vers ne se trouve pas dans l'édition de 1742. La Ravallière le donne comme une variante du quatrième vers du dernier couplet.

g — 66. — Dont je li pri. L.

N° 37. — 67 : musique. — Cette chanson, inédite en 1742, a été publiée d'une manière incomplète par Laborde (Essai sur la musique, t. 2, p. 229.) Elle a été aussi attribuée par divers textes à Gauthier d'Espinois, et Richard de Fournival.

a — De ma doleur complaindre. Laborde.

N° 38. — 66, 67 : musique. — Eucore une chanson faite pour un ami. Celle-ci dut être envoyée à un noble champenois, Guillaume de Garlande, vassal de Thibault, et sans doute son frère d'armes.

a — Noblet ou Noblor paraît avoir été le nom ou le surnom de la famille de Garlande : V. Duchesne, histoire de la maison de Dreux, liv. XI, p. 658. — Gace-Brulé fit aussi des chansons pour ce chevalier.

N° 39. — 7613, 184, 67, 66 : musique. — 66 : vignette. Un jeune homme assis, appuyé sur son coude, paraît rêver. Sa figure est résignée. — Au premier vers lisez : Qui plus aime, plus endure.

a — Mais je n'en puis point avoir. 66, 67.

b — Diamant en mon recort L — D'aymant en mon recort. 66, 184. — Dyamans que j'en recors. 67.

c — Des péchiés et de l'ardure. 67.

d — Je n'en deusse partir. 66.

f — Ains me het pour li servir. L. — Ains me veut par li traïr. 67. — Ains m'i veut por lui occire. 7613.

f — 184. — Que vous jugiez maintenant L.

g — Ma grant joie en devient ire
Que ne l' sauroie conter
Qu'en nul sens ne trui manière. 67.

h — Rancunous et Arabi. 66. — La Ravallière pense qu'il s'agit ici de Raoul sire de Coucy, tué à la bataille de la Massoure en 1250. — Cette chanson peut s'adresser aussi à Raoul de Soissons, ami de Thibault.

N° 40. — 66, 7613, Mouchet 8 : musique.

a — Mouchet 8. — Sçavez pourquoi Amours o non amours. L.

b — Diable, qui chastie. Mouchet 8.

c — Estroitement sé j'aie ja merchi. — Id.

d — 66. — Trester de félonie. L. — Que le puet-on recorder félonie. Mouchet, 8.

e — 7613 — Je suis tout homs. L.

f — 66. — Et en sont bien chier mon avancement. L. — Car en son bien truis mon avancement : Mouchet, 8 — Et sont bien chier tout avancement. 7613.

g — Car de seigneur. 66. — Car de s'oneur. Mouchet, 8.

h — 7613. — Car ele i a tout veu et oï. L.

i — Ne se peut estandre. L.

i — Aussi dès jou c'est pour moi desenfler. L.

j — 66. — Quand on en ot parler. L.

k — Ces deux vers, inconnus à La Ravallière, nous sont donnés par le manuscrit Mouchet, 8.

l — Mouchet 8. — En un confort, qu'amors scet aux siens rendre. L.

m — Qui ses annuis i sauroit bien haïr. — Mouchet, 8.

n — Joie et secours pour avoir trop grant mal. id.

o — M. 8,— La miex embaufamée. L.

N° 41. — Mouchet, 8. — Cette chanson est inédite.

N° 42. — Mouchet, 8. — Cette chanson est inédite. On remarquera que Thibault déclare qu'il y a déjà cinq ans qu'il aime sa Dame.

N° 43. — Mouchet, 8. — 66 : musique. — Cette chanson a été publiée d'une manière incomplète par La Ravallière, d'après Estienne Pasquier. Celui-ci la cite comme un chef-d'œuvre dans une de ses lettres à Ronsard (édition 1723, t. 2, p. 39.) — Cette chanson est remarquable et prouve que ce n'était pas en l'honneur de Blanche que Thibault écrivait. Elle fut faite après le retour des croisades. — 1241, 1242. A cette époque Blanche avait 55 ans. Or l'auteur dans le premier vers du deuxième couplet, dit que sa Dame est jeune, gaie, coquette. Il la nomme la Rose de beauté. — Thibault se compare encore ici à Tristan ; ce qui explique le passage satyrique de la chronique de S^t Magloire, que nous publions ci-après.

a — Mouchet, 8. — Dont mille fois la douleur m'assouage. L.

b — Le voir, et la joie. Mouchet, 8.

c — Mouchet, 8. — En droite iceine. L.

d — Mouchet, 8. Vers inconnus à La Ravallière.

e — Id. — Et s'amour naist mie en moi trop vilaine. L.

f — Id. — Ja sans mentir n'en ferai pénitence. L.

g — Id. — Vers inconnu à La Ravallière.

h — Id. — Ces trois vers étaient inconnus à L. — Archier est peut-être Jean d'Argies ou d'Argier, poète contemporain de Thibault. — Il s'agit encore ici de Raoul de Soissons, seigneur de Cœuvre, chevalier et trouvère Picard.

N° 44. — Mouchet, 8. — Cette chanson inédite est antérieure à 1239. Elle peut dater du jour où Thibault prit la croix ; 1235. — Blanche avait alors 48 ans.

N° 45. -- Mouchet, 8. -- Cette chanson inédite paraît faite à la même occasion que la précédente. -- On remarquera le dernier vers, il prouve que Thibault s'adresse à une dame, qui reçoit les hommages de tout le monde.

N° 46. -- 184. -- 66, 67 : musique. -- 66 : vignette. Un jeune trouvère, assis, lit ou chante des vers écrits sur une bande de parchemin.

a — Tains et pers. 66.

b — 67. -- Qui bien le scet atendre. 66.

c — L'on i puet bien mainte chose mesprendre. 67.

d — Leur grant honour atendre. 67.

e — N'i doi perdre, s'on ne m'i velt deffendre. 184.

f Sans plus cop prendre. 67.

N° 47. — Mouchet 8. — 66 : musique. — 7613 : deux airs différents, fol. 37 v° et fol. 170 v°. — Cette chanson est souvent citée : on lui a donné une importance qu'elle n'a point. — La Ravallière soutient que, puisque Thibault se compare à Pyrame, sa Dame ne peut être Blanche : car Thysbé était jeune et n'était pas libre : or Blanche était reine, libre et d'un âge mûr. D'abord Thibault souhaite que sa Dame soit Thysbé, c'est-à-dire qu'il désire être aimé comme Pyrame le fut par Thysbé. L'histoire de ces infortunés amants était, au XIIIe siècle, aussi populaire que celle de Tristan et d'Yseult. Plus d'un trouvère l'a mise en vers. Les vers de Thibault sont simplement une allusion à un sujet connu. -- La Ravallière croit encore trouver dans le mot Aigle le nom de la Dame que Thibault aimait. La chose est possible, sans doute : mais ce nom peut être simplement allégorique. La Ravallière reconnaît, d'ailleurs, que dans un des manuscrits qu'il a consultés, on lit, au lieu d'Aigle, le mot Plaisans. — Thibault aima plus d'une femme en sa vie : aucune d'elles ne garda ses amours de 1220 à 1245. Ces chansons ne sont que des passe-temps de prince et des œuvres de poète.

a — 7613. -- Pour quoi ma Dame dolor. L.

b — Mouchet, 8. — Plaine de si grant douçor. L.

c — 7613. -- Donne, si face grand vigor. L.

d — Que je ne vivrai plus. Mouchet, 8.

e — Ces vers sont placés autrement dans l'édition de 1742.

f — 7613. -- Qui trait par si grant douçour. L.

g — Espris d'ardant feu d'amour. L. -- Espris, ardent feu d'amors. Mouchet, 8.

h — Dame, sé le service Deu amasse autant. 66.

i — Que je en paradis en eusse loïer. L. — Qu'en paradis n'eust nul tel loier. 7613.

j — Car en la foi faudront les droiturier. Mouchet, 8. — C'est une allusion à la venue de l'Antéchrist annoncée par les saintes écritures.

k — Quant cruauté vaut merci ne proier. 66.

l — Ni bons amour, n'attendre longuement. Mouchet, 8.

ll — Qu'atendre sans espoir. 66.

m — 7613. — Aigles s'en vont: ne pois merci trouver. Mouchet 8 — Aigle, sans vous. L. — Les deux couplets où on lit le mot aigle sont omis dans le m. 7613.

n — Amours sera mais pis. — Mouchet 8.

o — Mouchet 8. — Où est la rose et le lis. L.

N° 48. — 7222. — 67 — 66 : musique. — Cette chanson permet de supposer que le Roi de Navarre donne son cœur à une Dame d'un rang plus haut que le sien. Mais d'une part elle est réclamée par André Contredit et Perrin d'Angecourt. — De l'autre, Thibault n'a-t-il pas, comme tous les trouvères de son temps, cherché prétexte à quelques vers d'amour respectueux? Au surplus, l'auteur proteste contre les médisans : ce qui est encore de style de poète.

a — 66. — Son herbergage. L.

b — Amours me fist vilaine courtoisie. 66.

c — 66. — Non sont; par Dieu, j'aime et si fait folage. L.

d — S'espoir n'estoit, s'offrir ne la poroie. 66.

e — 66. — Vostre home demeng. L.

f — 66. — D'une chançon bele par irétage. L.

N° 49 — 184 — Mouchet, 8 — 7613 — 68, 67 : musique. — 66 : vignette. Elle représente un jeune homme assis près d'une dame sur un banc. Cette curieuse chanson nous peint la dame de Thibault entourée d'adorateurs, auxquels elle fait bon accueil. — Elle est, d'ailleurs, faite pour Raoul de Soissons ou Raoul de Coucy, auquel on l'envoie.

a — 7913. — Mi grant désir. L.

aa — Qui ont veu son gent corps acesmé. L.

b — M'ont si sorpris de bonne volonté. 67. — Sont si vers lui de bonne volonté. 184.

c — Mouchet, 8. — Nes Diex! l'aime. L. — Ce vers

signifie : Ou elle n'aime aucun d'eux. — Ou : Nus d'eux qui ne l'aime.

d — 66. Qu'en sa valor sont. L. — De sa biauté sont. 67.

e — 67. — Qui ne en die : 7613. — Ne vous en die. L.

f — Que la vauroit sovent ramentevoir. L.

g — Tant me fet grief mal départir : 66.

h — Amene fol espoir. L. — Aviegne fol espoir. 66.

i — 67. — Car fins amans. L. — Qui mains fait vivre. 66.

j — 66. — Et mes fins cuers, qui pense à desservir. L. — Et mes fox cuers pense adès à guérir. 67.

k — Que je ai fait por li grant désirier. 67.

l — Tu puisse lancier : L. — Les osasse. 66.

N° 50. — 184, — 7613. — 66 : musique : vignette. Elle représente un trouvère assis, chantant et tenant à la main une bande de parchemin.

a — Sont mi œil tous jors à li. 7613.

b — 7613. — Mais mout guerredon es lent. L.

N° 51. — 184. — 7613. — Musique. — 66 : musique.

a — 7613, 66 — Que j'ai ; ne puis oster hors. L.

b — 66 — Dolente, désespérée doit on gieter puer. L.

c — 7613 — Ne sé pitié ne la fait faindre. L.

d — Le lien et merci criant. L. — Le leu : 7613.

e — Dame, cui j'aime tant. L.

f — Renaut, cil qui sent. 66. — Cette variante ne permet-elle pas de croire que Thibault envoyait ses chansons à diverses personnes en changeant le nom du destinataire? — Bernard doit être Bernard de La Ferté, poète breton, ami de Pierre de Dreux, comte de Bretagne, auteur de diverses chansons. Nous en publions une à la suite du poème du tornoiement de l'Antéchrist. — Renaut est le prénom de plusieurs poètes ou chevaliers contemporains de Thibault. La Ravallière pense que l'ami de Thibault peut être le poète Renaut de Sabueil dont parle Fauchet. — Ce même Renaut est nommé, chanson 21.

—

—

N° 52. — 184. — 66. — Dans le M. 184, cette pièce porte pour titre: Parture le Roi de Navarre. — Croit-on que si Thibault eût aimé Blanche, il eût pris part à un pareil débat? — C'est probablement à ces couplets que deux poètes du Nord, Jean Bretel et Jean de Grieviller font allusion dans un jeu parti dont voici quelques vers:

— Grieviller, vostre enscient
Me dites d'un jeu parti?
Sé vous amez loiaument
Et on vous aime autressi,
Li quieus sera mieux vos grés
Ou cel, que vous amés
Sera bele par raison
Et sage à très grant foison,
Ou sage resnablement
Et très bele entièrement?...

— Grieviller, mauvaisement
Respondez, je vous affi.
Li Rois, où Navarre apent
Le très grans sens dsfendi,
Qui aucun point est siennés.
Mais très grant fins biautés
Est tout adès en saison:
Pour très grant biauté aimon
Plus ferme et plus taillaument
Que pour grant sens contre un cent.

— Sire, si sauvagement
Ains parler ne vous vi.
S'ans Rois parla follement,
Volez vous faire autressi?
Bon sens n'ert ja refusés
Sé ce n'ert de fans dervés (fous).
Amours vous done tel don
Qu'adès bele amie a on,
Puis que on aime corelment:
Al grant sens pour ce m'assent. ....

Baudouin, qui figure dans ce jeu parti, doit être le poète Picard Baudouin des Autels ou des Auteux, dont on a quelques chansons.

a — Si elle disoit grans richetés. 184.

b — Car cortoisie sa dame fait loer. L.

c — Mais au touchiers ne valent riens. 184.

d — Quanque me dira. L.

e — Qu'as vielles soie. 184.

f — 66. — Ne se velt de celi, qui valeur la fait emprisonner. L.

N° 53. — Mouchet 8. — 66, 67 : musique. — Comme Thibault reçoit ici le titre de Roi, cette pièce est postérieure à 1234.

a — 66, 67. — Rois Thiébaut Sire, en chantant. L.

b — L. — Mais por avoir ma Dame à son talent. 66.

c — Et jamès se en espoir. L. — Et ⁊ja mes cor espoir. 66.

N° 54. - 184 — 66, 67 : Musique. — L'interlocuteur de Thibault était-il un clerc d'église? On peut en douter quand on songe qu'au XIIIe siècle plus d'un prêtre prit l'épée, et que plus d'un chevalier jouissait des revenus d'un prieuré, d'un bénéfice dont il portait le titre. — Dans le 1er couplet, les manuscrits 66, 67, donnent le mot quens au lieu du mot clerc. — Cette pièce est aussi postérieure à 1234.

a — Et bien est drois que clers ait abstinence. 66. — Qu'en clers n'ait abstinence. 67.

b — 67 — De la grant dolour vient. L.

c — 67 — Le mal et la joisse. L.

d — Ce fait les maus des rois, qui vos atise. 66.

f — Tout quant que vos vaurez. 184.

N° 55. — Vatican 1522. — Mouchet, 8. — 184. — 66 : musique. — Cette chanson est célèbre par le titre que lui a donné celui qui écrivit le M. du Vatican. A la tête il a placé les mots : — Le roi de Navarre à la roïne Blanche. (V. p. 169, v°.) Le M. paraît écrit vers la fin du XIVe siècle, et aucun autre texte, que nous connaissions, ne donne cette ligne. Le scribe ne s'est-il pas ici permis de composer un titre à des vers, qui n'en avaient pas? — Ce jeu-parti ne peut avoir pour auteur Thibault seul. Il ne se tournerait pas en ridicule; il ne conviendrait pas qu'il a trompé sa dame. — Personne n'a jamais dit que Blanche ait fait des vers. D'ailleurs la légèreté de ceux-ci, les aveux assez tendres, qu'on y trouve, sont incompatibles avec le caractère de la Reine. — Thibault était

gros déjà ; donc il n'était plus jeune. Blanche l'était encore moins. — Du reste, ce dialogue ne manque ni d'esprit ni de grâces.

a — 66. — Dites moi voir, sé Diex vous béneie,
Quant vous morrez et je, mais iert avant. L.

b — N'en morroie je mie. L.

c — Qu'après vous iert faillie. 66.

d — Vous m'alez guillant. 66, 184.

e — Que pour mon gré ne lais encore mie. Mouchet 8.

f — Mouchet 8. — Valors d'amors emplie. L. — Complie : 66.

g — 66. — De la joie vous aing plus et tieng chier. L.

h — Et por ce ai je ma joie recovrée. Mouchet 8.

i — 66. — Thibault laisiés, nus ne doit commencier. L.

j — 184. — Dedans cele valours, où ele estoit. L.

l — 66. — Car vostre sens. L. — Ne porroit nus effaindre. Mouchet 8.

m — Si amer n'estoit. 184. — M'estoit. 66.

N° 56. — 7613, — Mouchet 8. — Ce jeu parti est attribué par ce dernier manuscrit à Guillaume le Vinier, trouvère du Nord. Il peut être l'un des deux interlocuteurs. — Les poètes qui figuraient dans les luttes du Puy d'amour ne se donnaient-ils pas le titre de frère ? — On a peine à concevoir une pareille discussion entre deux frères : d'ailleurs, l'un ne donne-t-il pas à l'autre le titre de sire ? — Fauchet a cru que Frère était le nom d'un homme. Il s'agit plutôt d'un titre bienveillant.

a — Qui ne feist son désirier. Mouchet, 8.

b — Et que celle l'ait tant chier
Qu'elle li veuille otroier. Id.

c — Le M. Mouchet, 8, commence ce couplet par le mot sire, et le suivant par le mot frère.

d — Ne porrés mentir en haut pris. Mouchet, 8.

e — Gardés sé loyaus amis doit chose. 7613.

f — De qui on le peust reprochier. Mouchet, 8.

g — Que miex la vouroit alaussier. 7613.

h — Miex vaut faire, ce m'est avis. — Mouchet, 8.

i — Que face entendre le cuidier. Id

j — Que del tout est à son devis. Id.

k — Que miex veint le prestre taire. Id.

l — Il manque là un mot dont le sens serait analogue à ceux de violer, honnir. Cette fin de couplet est d'ailleurs altérée.

m — Les mots absents ici doivent équivaloir à ceux de : — long retard faire.

N° 57. — Mouchet 8. — Vatican 1522, fol. 151. — Le premier attribue cette pièce à Gace-Brulé, le second lui donne pour collaborateur le comte de Bretagne. — Le mot sire, dont se sert Gace, peut faire admettre qu'il répond au roi de Navarre. — Cette pièce n'est pas dans l'édition de 1742.

a — Cette fin n'est probablement pas telle que l'auteur l'écrivit.

N° 58. — 7613. — Ce dialogue a été rejeté par La Ravallière de son édition. — Cependant le manuscrit 7613 lui donne pour titre celui que nous publions. — Gerart d'Amiens devait être fort jeune quand il répondait à Thibault : en effet, c'est bien longtemps après la mort de ce prince qu'on le voit publier son poème de Charlemagne, par ordre du comte de Valois, frère du roi de France. V. m. 7188 de la bibliothèque nationale.

N° 59. — 184 — 67 : musique. — 66 : musique, vignette. Un jeune cavalier aborde une bergère assise. — Les pastourelles de Thibault sont-elles plus sérieuses que ses chansons d'amour ?

a — Sur mon palefroi amblant. 67,

b — Je ne vous puis esgarder. 66.

c — Non dites pas à la gent. L. — Vous faites paour à la gent, 66. — Non faites peur la gent, 67. — Ne faites paor la gent, 184.

d — Assez fu plus bele que ne di. L. Variante.

N° 60. — 184. — 67 : musique. — 66 : vignette. Un trouvère est couché et paraît rêver.

a — Et en grant doutance. 67.

b — Ce te muet d'enfance. 184,

c — Dis li : Dame, si j'entent, 67, 184. — On a dû remarquer que Thibault, comme tous les poètes de son siècle, donne au mot amour le genre féminin, et par suite le titre de Dame : il en résultait des équivoques volontaires, des licences poétiques, dont profitaient les amants, et des allusions évidentes à leurs maîtresses. — V. n° 65.

d — N'aies si le cuer desvé. 66, — 184.

e — 67. — Plus poesté : 184. — Plus honesteté. L.

f — A estre en aïe. 67.

N° 61. — 184. — Mouchet 8. — musique publiée par La Ravallière, t. 2, p. 313.

a — Tantost cele pars m'encors. Mouchet, 8.

b — Que riche home gengleor. Id.

c — Mouchet, 8. — Trop sont fol et mal pensant. L.

d — Guenelon, le traitre de Roncevaux, était le type de toutes les perfidies.

d — Dou bois prennent à huper. Mouchet, 8.

N° 62. — 184 — 66 : musique. — Ce dialogue avec Philippe de Nanteuil prouve que Thibault ne fit pas toutes ses chansons de suite et postérieurement à son avénement à la couronne, qui précéda sa dernière révolte. Il était encore simplement comte quand Ph. de Nanteuil lui reprochait de ne plus chanter. — Cette pièce établit encore que les poésies de Thibault n'étaient pas sérieuses. Philippe l'accuse de se jouer de l'amour et d'être infidèle. V. aussi n° 55.

a — 66. S'amor avés mal servie et gardée. L.

b — 184. — Ne nus ne puet faire ses volentés. L.

c — Tant la conois tricheresse provée. 184.

d — 184. — Ne tendrois pas les partis abricons. L.

e — 66. — A l'acointier nos iert de belle chière. L.

f — 66. — Et maintenra ma pensée plenière. L.

g — 66. — Ains qu'en aiés jamais autre respons. L.

N° 63. — 184. — 7613, musique. — 66 : musique. — Cette chanson, citée aussi par Pasquier dans ses Recherches sur la France (in-fol. 1665, p. 668), doit comme les précédentes être antérieure à 1234. Thibault a encore pour interlocuteur son ami Ph. de Nanteuil.

a — Bacheler legier et gai. 7613.

b — Mieus venir avant. 66. — Miex aler avant. 7613.

c — Et plus enprent. L. — Et plus en rent. 66.

d — Cil qui conquiert. D.

e — Que toutes biautés affiert à atteindre à si haut don. 7613.

f — Qui en est asson. 66.

g — 7613. — Que n'en duel et sospeçon. L.

h — 66. — Ne pense s'à voloir non. L.

i — Trop fait cil mieus son pooir, qui a son amour accomplis. 7613. — 66.

j — 66. — S'en vaut mains pour miex valoir. L.

k — 7613. — Vaut miex d'un léal ami. L.

l — La Ravallière pense qu'Auberon est le poète Auboin, de Sézanne. Ce nom nous paraît plutôt un diminutif d'Albert, Aubert, Aubery : on disait de même Pieron pour Pierre. — V. vol. des Chansonniers, p. 14.

m — 66. — Rodriegue le Noir, — Rodrigne, — Rodreigne le Voir : 184. — 7613. L. — Ce dernier peut sans doute désigner un gentilhomme ou un poète de Navarre. Mais j'ai cru devoir préférer la leçon du m. 66, Cangé. — Le nom ou le surnom de Rogues était commun en Picardie. On le trouve dans la maison de Moreuil-Soissons et surtout dans celle de Hangest, qui possédait aussi des fiefs en Champagne. Nous reconnaissons qu'aucun de ses membres contemporains de Thibault ne porta le nom de Rogues : mais il était peut-être alors un nom de guerre, qui devint plus tard prénom de famille. On remarquera d'un autre côté que, dans une autre branche de la famille de Hangest, le nom de Aubert était commun. Du temps de Thibault, nous voyons Aubert, II, III et IV de Hangest, seigneurs successifs de Genlis et braves chevaliers. Ils avaient pour alliés le poète Raoul de Soissons, seigneur de Cœuvres, et quelques membres de la famille à laquelle appartenait le poète Baudouin des Autels.

N° 64. — 184 — 7613. — 66 : musique publiée par La Ravallière, t. 2, p. 314.

a — 66 — Qu'amours faut par amours. L. — Que nus ne fait par amors. L.

b — Sairement, joie et valors. L.
S'en remaint joie et valours. 184.

c — 184. — Si ont colpes ensement
Li mauvais, saichiez defi. L.

d — Ès Dame qui n'aint. 184.

e — 7613 — Quant il l'ont jusqu'à la mort. L.

f — 66 — Lors li mettent à choison. L.

g — Sire, il s'en partent à tort
Et s'en plaignent volentiers. 184.

h — 184 — Plus lor plaist li laisier. L. — Plus leur plaist li anniers, que Dames mainnent tant fort. 7613.

i — Ains talent et font raisons. L.

j — 7613. — Dame doit atraire lent. L.

k — Pour miex faire à li béer. 7613.

l — 7613. — Avoir joie; autrement. L.

m — Veulent lor amis mener. 184.

n — Philippe ami, voir 66. — Il s'agit encore de Philippe de Nauteuil.

N° 65. — Mouchet, 8. — Cette chanson est inédite. Il faut convenir qu'on peut trouver à la fin du 4e couplet une allusion au nom de Blanche. — Mais on remarquera 1° que Thibault s'adresse à l'amour et non pas à une dame, 2° que le nom de Blanche était commun avant que la mère de St-Louis l'ait immortalisé. La mère et la fille aînée de Thibault se nommaient Blanche. — Au surplus, si cette chanson fut faite en honneur de la reine, elle réduit les relations de Thibault à des hommages de poète, qu'elle aimait à recevoir, à des demandes de service qu'elle refusait. — Cette pièce est encore une de celles dont le mérite porte sur les équivoques, qui naissent du genre féminin donné au mot amour. Si c'est réellement au dieu de Cythère que Thibault s'adresse, ce jeu parti n'est plus qu'une pièce de poésie gracieuse, mais sans importance. V. chanson, 60.

N° 66. — 184 — 66 : mnsique. — Dans ce jeu parti le Roi de Navarre a peut-être pour adversaire Guy de Pontieux (de Ponthieu), aimable chansonnier contemporain. Comme il reçoit le titre de Quens, on peut croire que ces vers sont antérieurs à 1234.

a — 66 — Sire, à vous dis en chantant. L.

b — 184. — N'ert ja par moi périe. L.

c — 184 — Quens, je sai bien auquel vostre pensée. L.

d — 184 — D'ome qui aime. — Dame, qui aime. L.

e — 184 — Tuit l'en doutent mal avoir, 66. — Tuit li doivent mal avoir. L.

f — Il s'agit peut-être ici de Gilles le Vinier, frère de Guillaume, dont nous parlons ailleurs.

g — 184 — Sur Dom Perron. L. — La Ravallière pense qu'il s'agit ici de Perrot de Nesle, cité par Fauchet et poète du 13e siècle. Une chanson du manuscrit Cangé 66, p. 157, donnée à Moniot d'Arras, se termine ainsi :

A ma Dame, que qu'on die
Envoi toute ma chançon,
Je qu'on apele Pieron,
Qui merci li quier et prie, etc.

Voyez la note suivante.

N° 67. — 7613 : musique. — 66, 67 : musique. — Ce jeu parti est certainement l'un des plus curieux de ce recueil. — Si Thibault eut été l'amant de Blanche, eut-il composé et surtout publié de pareils vers ? On a peine à comprendre que ce prince, qui affectait tant de délicatesse en amour, tant de respect pour les dames, se laisse conseiller d'user du droit du seigneur. — On peut faire bien des conjectures pour expliquer ces couplets et trouver les personnages, dont il s'agit ici. La Ravallière, après avoir cru qu'il s'agissait de la fille de Pierre de Villebreon, pensa que Thibault avait en vue la fille d'Alix de Nanteuil et de Pierre de Pacy en Brie, son époux. De fait ce dernier était surnommé Pieron. Mais on remarquera que nos chroniques et nos poètes nomment ainsi ceux, qui s'appellent Pierre. D'un autre côté, Alix de Nanteuil se maria probablement beaucoup trop tard pour que Thibault ait pu assister au mariage de ses filles et surtout avoir des prétentions galantes à leur endroit. L'une d'elles vivait encore 57 ans après la mort de Thibault. Leur père, Pierre de Pacy, ne mourut qu'en 1284, plus de 30 ans après le Roi de Navarre. — Voici ce que nous proposons : Thibault aurait, en 1231, épousé Yolande de Bretagne sans la défense de Louis IX. Il ne céda qu'à regret : car cette princesse était jeune, aimable et jolie. Elle avait été amenée près de Château-Thierry. Il paraît qu'après la rupture des negociations, elle resta en Champagne sous la garde de Henri de Dreux son oncle, archevêque de Reims. Plus tard, en 1338, elle épousa Hugues XI de Lusignan, comte de la Marche, et mourut en 1272. Sans doute sa main fut plusieurs fois demandée, et c'est peut-être à l'occasion de quelques négociations entamées à cet égard que Thibault aurait écrit ces vers, où son dépit et ses regrets se font jour. Dans cette hypothèse, Piéron serait Pierre Mauclerc comte de Bretagne, que nos chroniqueurs nomment souvent Piéron ; et Robert serait Robert de France, comte de Dreux, l'aîné de la famille.

a — Qu'à un si lointain bacon. 7613.

b — Véez dous vis de fuiron. 66, 67.

c — Or la vuet on emmener. 7613. — Or vos en veille mener. 67. — Or nos en veille mener. L.

d — S'il ainsi l'en lest mener. 7613.

e — S'il li venoit à plaisir. 67, — 7613.

f — 66, 7613. — Pour trestote ma comté. L.

g — 166. — Maugré Dé. L.

N° 68. — 7613. — Ce texte inédit est refusé à Thibault par La Ravallière sous prétexte qu'ils ne sont pas dignes de lui : cela se peut. Mais cette pièce n'est pas plus leste que la précédente et que la suivante. De plus, le manuscrit 7613 la donne à Thibault positivement. Nous n'avons pu comparer sa leçon avec aucune autre : on s'en aperçoit surtout à la fin. Le roi a pour interlocuteur le même poète, qu'il nomme déjà frère dans une chanson précédente.

a — Et tant avers ha s'amie desservi. 7613.

b — Jeunéie est là pour : à jeun.

c — On peut aussi lire : le fanté, le fauté ou le santé.

N° 69. — 66, 67 : musique.

a — Raoul, vicomte de Soissons, seigneur de Cœuvres, poète célèbre, épousa la comtesse de Hangest. Il mourut avant 1276. Sa fille Yolande s'unit à Bernard, vicomte de Moreuil. — Voyez chanson n° 5.

b — Emprendre ce dont il morir. L.

c — Mire Mellin, ne ses parents. 66. — Ici Thibault paraît répondre à une chanson satyrique, que nous publions ci-après, où on lui reproche d'être d'une race dont le sang est à la fois arabe et espagnol. — Il repousse avec mépris les amours matériels du sérail. Le personnage qu'il désigne n'est autre que le célèbre émir Memmelin, roi de Maroc, nommé dans les chroniques de Saint-Denis, t. IV, p. 100, qui en 1211 faillit soumettre une seconde fois l'Espagne au joug musulman. Alphonse, roi de Castille, le défit près des montagnes de Tolosa las Navas et envoya à Rome l'étendart et la tente du chef arabe. — C'est lui que d'Achery nomme Miramolin, et que les arabes appellent Mehemed el Nasir.

d — Si la potence peut faillier. L.

e — 67 — Raoul, j'aim miex vostre tencon. L.

f — Qui font cuer gatoillier, 66, — tatouillier, 67.

N° 70. — 184 — 66, 67 : musique.

a — Et en bras mais ne di mie. 184.

b — Guillaume le Vinier, poète du nord.

c — En vous n'a pas d'astenance, 67.

d — 67. — Sire, pour riens ne vauroie. L.

e — 66. — Pour voir en mi le vis. L.

f — 67. — Guillaume faux et pensis
I remaindroit toute voie. L.

g — Il s'agit de Gilles le Vinier, frère de Guillaume, V. nº 66. — Jean est le prénom de plusieurs poètes champenois, picards, ou artésiens.

Nº 71. — 66 — 184 : dans ce M. ce Jeu-parti a pour titre : Demande le roi de Navarre. — Son interlocuteur doit être Baudouin des autels, poète Picard, allié à la famille de Hangest.

a — 66 — Quant de la bouce à sa Dame est baisiés. L.

b — 66 — Et sans dout que grans humilités. L.

c — Que il l'ait que tant aim et tient chier. 66.

d — 66 — Mais Baisier voil ses piés en es le pas. L.

e — 66, 184. — K à servir puest totes ses volentés. L.

CHANSONS HISTORIQUES ET RELIGIEUSES.

Nº 72. — 184 — 66 : musique. — Cette curieuse chanson fut composée sans doute en 1238, alors que l'armée des croisés, après avoir élu Thibault pour son chef, se préparait à s'embarquer pour la terre sainte. Grégoire IX voulut qu'on allât à Constantinople défendre l'empire d'Orient contre les turcs. Les croisés persistèrent à partir pour Saint-Jean-d'Acre. Le pape s'y opposa par des bulles lancées notamment contre Frédéric II, empereur d'Allemagne. Des croisés, les uns obéirent au saint-Siége, les autres retournèrent chez eux ; d'autres, et Thibault fut du nombre, maintinrent leur plan de campagne. — Cette chanson est une lettre collective adressée à Philippe de Nanteuil, à la Dame de l'auteur, enfin à ce Lorent déjà nommé, chanson 21.

a — 184 — Et qui entre nos Barons faisons. L.

b — Encor aim miex toute voie
Demorer en saint païs. 66, 184.

c — Ou je solas n'auroie. 66, 184.

d — Philippe de Nanteuil.

e — Conquerre par mesaise avoir, 66.

— 184. — Amor a coru sa proie. L.

g — Dame, de qui beautés fait hoir : 66. — Dame, où beauté, 184.

h — Si me vient bien pour morir. 184.

i — La mors, qui m'assaut sovent, 66.

j — Qu'en lui auroit faus mentir. 184.

N° 73. — 66 : musique. — Ce vrai psaume de la pénitence nous montre Thibault bien loin des couplets, qui précèdent.

N° 74. — 184. — 66 : musique. — Ces couplets, qu'on peut dater de 1239, sont l'œuvre d'une âme ardente hésitant entre l'amour et la dévotion. L'esprit religieux triomphe, mais il demande au ciel le prix des sacrifices, qu'il lui fait.

a — Ne ne porront. 66. — Lor joie ressembler. L.

b — Ains pense à li là où il va et bée. 66.

c — Quant por vos pert et mon cuer et ma joie. L.

d — Ne puet estre esbahis. 66.

e — Qui est mes cor et m'ame. 184.

N° 75. — 184. — 66 : musique.

a — Cil, qui vous sert, est féaus. 66.

b — 66. — Pour nous vient Diex entre la gent. L.

c — 184 — Vous n'estiez mie à florir. L.

d — Par vous est tous ralumés. L.

N° 76. — 184. — 66 : musique.

a — Nous avons si le Diauble troussé. 66. — Torsé. 184.

b — Avons mais tuit arière débouté. 184.

c — Un entre deus. 66. — Nous auroit tost un entredeus giété. 184.

d — 66. — Par delez lui pour nos ne li prioit. L.

e — Ne pitié ne manacé. 66.

f — Et nous n'avons ne sens ne escient. 66.

g — Pour nos saisir. 184.

h — El trébuchet verser. 66.

i — Tors et péchiés en eus fine venjance. 66.

j — 66. — T'en va, chançon. L.

N° 77. — Monchet 8. — 184. — 66. — Cette chanson est certainement l'une des plus curieuses du recueil. D'abord elle lave Thibault du reproche de cruauté, qu'on lui fait, pour avoir assisté, près du mont Vimer en Champagne, au supplice d'un grand nombre d'Albigeois. Après de pareils vers, il est évident que s'il fut témoin de cette cruelle exécution, c'est qu'on lui en fit une obligation. N'avait-il pas eu avec eux d'intimes

relations en 1226? — Cette pièce a peut-être cette date. Thibault s'y plaint du Pape, c'est-à-dire des catholiques exaltés, et peut-être du légat du Pape, et du Saint Père lui-même, qui avait fait prêcher la croisade. Il attaque les prêtres, qui laissent l'église pour les camps, et la parole de paix pour les actes de rigueur. — Cependant, comme Thibault dénonce la jalousie, les perfidies et l'ambition des hauts barons, on peut supposer que cette chanson est postérieure à 1236, et peut-être contemporaine du fatal auto-da-fé du Mont-Vimer.

a — Mouchet 8. — Qui trop estoit. 66. — Qui tant peust. L.

b — Ce vers est ironique. — Ne faudrait-il pas : jamais en Deus nus ne fut récréans, ou mécréans?

c — Grans coups rabat fait tomber sus barons. L. — Et grans corpes ramout sur les barons. 66. — Ramaint sor les barons. 184.

d — Quant aucuns veut voloir. Mouchet 8.

e — Entendre gent. — En tendre gent en son molt à blamer. Mouchet 8.

f — Le sans Merlin. — Mouchet 8. — Les caus Mellin. 66. — Ce passage est une allusion aux guerres civiles qui déchirèrent la France de 1226 à 1236. Elle est d'ailleurs empruntée au roman du Brut. — Vortigern, roi de la grande Bretagne, veut élever un château ; mais les pierres sont à peine posées, qu'elles s'écroulent. Merlin lui apprend qu'il travaille sur un sol miné plein d'eau, sous lequel sont deux dragons, l'un blanc et l'autre rouge. On parvient à épuiser l'eau de l'étang, et les deux dragons se combattent avec fureur. Le roi demande à Merlin ce que cela signifiait. C'est alors que le célèbre devin prononce les prophéties, qui furent depuis citées tant de fois.— Romans de Brut. Le Roux de Lency, t. I, p. 360.

g — Pour délivrer, qu'estoit à avenir. Mouchet, 8.

h — Aus maçeus. 66, 184.

i — Li papelart, dont li noms n'est pas nés. 66.

j — Mouchet, 8. — Cil sont bien ort et puant et mauvais. L.

k — Des pus oiseaus, qui si ont bès mauvais. Mouchet, 8.

N° 78. — 184 — 66. — Dans un M. de la bibliothèque de l'Arsenal, n° 121, on trouve un petit poème du même genre que celui-ci ; en voici le titre : — Ci commence la bible Nostre Dame. — Pour cascune lettre de l'Ave Maria une couple de XII vers. — Ces couplets ne sont pas meilleurs, que ceux de Thibault.

a — Premiers fut A, et après devint homs. L.

aa — La lettre R, suivant La Ravallière, indique le mot Roi. Je pense qu'il se trompe. Il s'agit ici du calice. Au XIIIe siècle, la coupe du sacrifice était basse, large au sommet et à la base.

b — Querre savons, que molt sont à prisier. 66, 184.

c — Que Diex ne va autre chose quérant. L.

N° 79. Mouchet, 8. — 66. — 184 — 1613 : deux vers différents. Fol. 76 et 185. — Voici le galant roi de Navarre tombé dans le mysticisme.

a — Pour ce est faus, qui n'a amours;
En ce fruit a tant de doucours. 7613.

b — Flour de nature l'appelle on — 184.

c — Si Dex ne le fait proprement. 7613.

d — Cil queult dou fruit premièrement. 66.

e — 7613. — Por le fruit fu li premiers plors. L.

f — Qui i fist Adam péchier. L.

g — Qui ja en moi ne mourra, 7613. — Ne maindra, 184.

h — Qui cueilli ai, s'amours ne vient. 7613.

i — Ensi mes cuers foloiant va. 7613.

j — Si suis afiné com li ors. L. — Ce vers ne tend-il pas à prouver que cette chanson fut écrite en Navarre?

k — 66, 7613. — Lors me porroie saveler. L.

l — 66. — Qu'onques ce croi ne fist nus. L.

N° 80. — 184 — 66, 67 : musique. — 66 : vignette. Elle représente Thibault récitant à diverses personnes son chant de départ pour la croisade. — Cette chanson est presque une ode. Le second couplet seul porte atteinte à sa gravité.

a — Cil sont cheist en trop fole atendance. 184.

b — Et li moriens, li cendreus demourront. L.

c — Descendrois tuit en enfer le parfont. 67.

d — 66. — Que vos puisse veoir. L.

N° 81. — 7613 : musique. — 66, musique. — Mouchet, 8. Pasquier cite cette chanson comme un chef-d'œuvre dans une de ses lettres à Ronsard. (Œuvres complètes, 1723. — T. 2, p. 39.)

a — Et dient mal par lor fol essiant. — Mouchet, 8.

b — Au mien quidier qui onques fust choisie. — Id.

c — Par sa pitié garni. 7615.

d — 7613 — Et k'eskapès li sui sans perdre vie. L.

e — Car j'en ferai encor maint jeu parti. 7613.

f — Et mainte envoisserie. 7613.

g — Mès fine amor : Mouchet, 8. — Ne laisse hom penser. L.

h — Mouchet, 8. — Qu'on ne fait ce qu'on puet tousjours trover.

i — Mouchet, 8. — Iluec est bien la folie esprovée. L.

j — 7613. Or me gart Dex et d'amour et d'amer.

Cette chanson termine dignement le recueil que nous publions. Sans doute le dernier couplet peut laisser entendre que Thibault aima une grande Dame, ou du moins qu'il fit pour elle des vers d'amour : mais aussi l'auteur dit nettement que sa passion était une folie, un rêve de poète, une chimère impossible à réaliser. Sa dame, dit-il, veut que ces hommages aient un terme : Il obéira. Ses adieux à la jeunesse, aux amours, à leurs douces illusions, sont empreints d'une aimable philosophie. Les lettres et la religion le consoleront ; c'est dans leur sein qu'il va trouver ce repos, dont son âme inquiète avait enfin besoin.

Pièces diverses.

SIÈGE D'AVIGNON. (1226).

Mais li sire des Campegnois
N'i esploita vallant .II. nois :
Car en la vile et l'aparent
Manoit auques si parent.
N'onques el castiel d'Avignon
Cavalier, sergant ne vignon
N'i clorent pour lui porte et bare
Quar fille est au Roi de Navarre
Sa mère : s'en devoit oirs estre :
Si volt garder aus et lor iestre.
Et molt souvent à aus parloit
Et disoient leur ce qu'il voloit ;
S'en estoient plus fiers assez.
Quar mout i ot amassés
Qu'oumes que femmes en la vile,
Qui dit-on bien .I. mile
Tot sans biestes et sans enfans.
A aus parloit le Quens tos tans.
Et moult souvent el Roi disoit
Qu'al siège n'avait point d'esploit.
Tant que le Roi, qui ne l'crei,
Le blastenga et mescréi.
Et li Quens s'en est coureciés :
Par devant le Roi s'est dreciés.
Si a pris conseil par courous.
Et le Rois li dist, oiant tous,
Que s'il laissoit ensi sa guerre
Jamais rien ne clamast à terre,
Qu'il tenoist de lui à nul jour.
Puis i fu .III. jours à séjour
Le Quens Thiébault, et puis en fist
A mie nuis, si come on dist,
Son harnas mener coiement ;
Et puis s'en ala voirement
Comme marcéans fors de l'ost

.II. lieues ains jour moult tost.
Et lendemain si s'en aloient
Si cavalier, qui dolent èrent.
Mais li ribaut et li boucier,
Vallet, garçon, et cavalier
Les ont de tost aler semons
A çavattes et à poumons.
Et les clamèrent fos et faus.
Si fu verités par consaus. —
Fu le Quens d'errer si destrois
Qu'une journée fist de .III.
Chron. de Ph. Mouskes, t. 2, p. 515.

—

MORT DE LOUIS VIII. — 1226.

Tunc Ludovicus rex Francorum, ut pestilentiam effugeret, quæ nimis fervebat in castris, ad quamdam abbaciam Muntpancier appelatam, quæ non multùm ab obsidione distabat, se contulit donec civitas caperetur. Ubi venit ad eum. Henricus comes Campaniensis, cum jam .XL. dies in obsidione peregisset, petens de consuetudine Gallicana licentiam ad propria remeandi. Cui cum licentiam Rex vetuisset, responsit comes quod, factis XL dierum excubiis, non tenebatur. Nec voluit diutiùs interesse. Rex autem ad hæc nimiâ succensus irâ, affirmavit cum juramento quod si ita recederet ipse terram ejus totam incendio devastaret. Tunc Comes, ut fama refert, procuravit Regi venenum propinari, ob amorem Reginæ ejus, quam carnaliter illicitè adamavit. Undè libidinis impulsu stimulatus, moras ulterius nectere non volebat. Comite igitur taliter recedente, infirmabatur Rex usque ad desperationem et pervagante ad vitalia veneno perducitur ad extrema. -- Licet alii asserant ipsum non veneno sed morbo dyssenterico expirasse, p. 235..... Defuncto itaque Francorum rege Lodovico, Regina ejus Blanca fecit convocare generaliter archiepiscopos, episcopos et alios ecclesiarum prælatos cum magnatibus coronam spectantibus ut venirent ad coronationem Ludovici filii sui et regis defuncti, Parisiis pridiè calendas decembris. Sed pars maxima optimatum, ante diem præfixum petierunt de consuetudine gallicana omnes incarceratos, et præcipuè comites Flandrensem Fernandum et Bononiensem Reginaldum à carceribus liberari.... Regina vero de consilio legati, metuens ne mora periculum pareret, convocato regni clero, et paucis ex proceribus, quos habere po-

terat, fecit filium suum puerum scilicet vix decennem in Regem die S. Andreæ apostoli coronari. Substraxerunt se quidem ab hac coronatione Dux Burgundiæ, comes Campaniæ, comes de Bar, comes de S. Paulo, comes Britanniæ et fere omnes, ut breviter dicatur, nobilis ad coronam spectantes : qui sese potius præparaverunt ad pugnam quam ad pacis et concordiæ unitatem. — Oriebatur enim rumor irrecitabilis et sinister : scilicet quod dominus legatus secùs quam deceret se habebat adversus dominam Blancam. Sed impium est hoc credere ; quia æmuli ejus hoc disseminaverunt. Benignus autem animus dubia in melius interpretatur. — Historia major : Mathieu Paris, édition de 1640. T. 2. p. 334, 335.

Cette édition a été faite à Londres : et les éditeurs à la table ont tranché la question en mettant ces mots : Ludovicus potionatus moritur. — Dans le cours de son histoire, Mathieu Paris est obligé, par sa conscience, de contredire toutes ces infamies. En effet, p. 558, anno 1241, on lit ces mots : Venerabilis ac Deo dilecta matrona domina Blancha. — 1251 : excellentissima Francorum regina domina Blancha. — 1252 : Domina Blancha, quæ regni Francorum non muliebriter rexit habenas. — 1252 : circa idem quoque tempus videlicet prima dominica adventus dominici, primâ die mensis obiit dominarum sæcularium Domina, Blancha, Francorum regis mater, Franciæ quoque custos.... magnanima igitur Blancha, sexu fæmina, consilio mascula, Semirami merito camparanda, valedicens seculo, regnum Francorum omni solatio reliquit destitutum.

—

MORT DE LOUIS VIII. — 1226.

Præventus autem Rex ægritudine quam, ut posteà dictum fuit, gestabat occultam, apud Montem Pancerium præsentis vitæ cursum complevit, Domino sic volente, tempore autumnali. Cujus erat propositum reverti ad terras istas vere, si viveret, subsequenti. Erat autem quod relevari posset, ut dicebatur, usu fæminæ ægritudo. Quod, sicut audivi a viro fide digno referri, sentiens vir nobilis Arcambaldus de Borbonio, qui in ejus erat societate, posse juvari Regem amplexu feminæ, quæsitam virginem speciosam ac generosam, atque edoctam qualiter Regi se offerret et loqueretur quod non libidinis desiderio, sed auditæ infirmitatis auxilio advenisset, dormiente Rege a cubiculariis ejus de die fuit in thalamum

introduci. Quam Rex evigilans cum vidisset aspirantem quæsivit quæ esset et qualiter introïsset : quæ, sicut edocta erat, ad quid advenerat reseravit. — Cui gratiatus Rex ait : — Non ita erit, Puella. Non enim peccarem mortaliter ullo modo. » Et convocato dicto viro domino Arcambaldo mandavit eam honorificè maritari.

Ch. de Guillaume de Puylaurent, chapelain du comte de Toulouse -- Histoire des comtes de Toulouse, par Catel. -- Toulouse. 1633, in-folio. -- Pièces à la suite, p. 84.

Ce récit est adopté par le frère Bernard Gui, de l'ordre des prédicateurs : voir sa chronique, même volume, p. 44. Les grandes chroniques le confirment indirectement. -- Accoucha malade d'une moult grande infirmité et mourut le dimanche emprès les octaves de Toussains. J.-C. en ait l'ame ! Car bon chrestien estoit et avoit toujours esté de très grant sainteté et de grant pureté de corps, tant comme il fut en vie. Car on ne trouve pas que il eut onques à faire à femme, lors celle que il prist en mariage. -- T. IV. p. 226-230.

—

DOULEUR DE BLANCHE A LA MORT DE LOUIS VIII (1226).

Or estoit à la Roïne
Que le Rois vient sains et camine :
Si ot fait .I. car atorner
Por ses fius encontre mener.
Et li ainsnés, qui cevauça,
Cele part molt tost en alla.
Mais frère Garin (1), qui l'encontre,
Ne l' laissa plus cevaucer ontre.
Ains a fait retorner l'enfant.
Et la Roïne maintenant,
Qui se fut occise de duel,
S'on ne l' tenist contre son vuel
. . . . . .
Quar la Roïne ploroit tant,
Que tuit en furent démentant.

Ch. d. Ph. Mouskes, t. 2, p. 534.

---

(1) Il s'agit de Guérin, chancelier de France, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, puis évêque de Senlis, mort en 1230, âgé de 70 ans.

SACRE DE LOUIS IX.
EXPULSION DU COMTE DE CHAMPAGNE (1226.)

S'avint que li Quens de Campaigne
De sa gent et de sa compaigne
Ot envoiés tous primerains
Prendre rices osteus à Rains.
Et il meismes i venoit.
Si qu'à .II. lieues près estoit:
Mais quant la Roïne le sot
Et ses fius, moult grant joie en ot
Pour son seignor, qu'en Aubijois
Avoit relenqui sour defois,
Mauvaisement et auques tost.
Si dist la Roïne al prouvost
De Rains et as Kameignes totes
Que de Rains otassent ses routes,
Ne que ja li Quens n'i entrast
Pour prendre vallant un repast.
Et le prouvost vint as siergans
Le conte, o lui aus ne sai quans;
Si leur commanda à issir
Tout bellement et par loisir.
Et cil disent que non feroient:
Le Quens venoit; si l'atendoient.
Et quant le maire ot lor respeus,
Si fist entrer en lor osteus,
Et lor banières fors gieter
Et trestout lor harnois oster.
Si les kacièrent si de Rains
Que tous liés fut li premerains.
Et li Quens sa mesnie esta,
Qui toute sa vie outré outra.
Si lor a dit com faitement
Furent démené laidement.
Et le Quens s'en est retournés
Tous courreciés et forsenés;
Quar tot esraument li mandèrent
Le Baron, qui od l'enfant ièrent,
Qu'il ne fermast castel ni tor,

Ne campagne ne la entour,
Et seust bien, s'il le faisoit,
Toute France sor lui iroit.
Ph. Mouskes, t. 2. p. 564.

—

ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1227-1228.

Où sont les hommes plus constans
Que femmes ont esté tous temps
En gouvernemens de païs?
Que fist la mère Sainct Loys,
Lui estant Roy et meindre d'ans?
Elle édifia en dedans
Le chastel d'Angiers et fonda;
En toutes vertus habonda;
Elle appaisa la grant discorde
Des barons françois vile et orde,
Qu'ils avoient de gouverner,
Non pas pour bien mais pour regner.
Car chascuns tenoit une bende;
Chascuns vouloit avoir prébende
Et tenir le royaume en bail.
Le Roy n'ot donc à soustenail
(Que estoit d'environ cinq ans)
Fors sa mère, qui fut engrans
Du garder comme son vray fil.
Et quant elle vit le péril,
A Dieu courut, à Dieu clama.
Et douls Dieu, qui bien l'ama
Lui mist en cuer et en ṗensée
Qu'on feist finale assemblée
A certain jour en parlement
Pour veoir et finablement
Qui devroit lors ce bail avoir
Des barons. L'on le fist sçavoir
Aux nobles, peuple et gens d'église :
Et à celle journée prise

Furent tous, et lors que fist elle ?
Blanche, fille au roy de Castelle,
Mère de Saint Loys le Roi
De France, fist mettre en arroy
Un beau lit richement paré
Or en droit parlement estoré.
Là mist le Roy en mi la couche,
Et puis commença de sa bouche
A dire à tous les assistans :
— Il me semble qu'il est contens
D'avoir le bail, charge et la cure
Du Roy, que maint prince procure.
Sé c'est pour son bien, Dieu le vueille
Que en sa grâce le recueille,
Ainsi comme mestier lui est.
Véez icy vo seigneur tout prest,
Fils de Roy de France et vo Roy.
Je le vous jure par ma foy
Et sur le péril de mon ame,
Je suis sa mère, povre dame,
Vesve, Royne, née d'Espaigne,
Fille de Roy, d'amis lointaingne,
Desconseilliée, sans Seigneur,
Qui voy le mal et la doleur
De mon enfant et de son regne,
Le mal qui au bien commun regne
Et qui est taillié de regner
Por défault de bien gouverner.
Et pour ce que je suy estrange
Je n'en vueil blame ne louange
Recevoir de cy en avant.
Vez cy vostre seigneur devant
Sain et net des membres qu'il a. »
Et à tous illec le monstra
Sain et bel, et gent, et en tous cas
Gracieus, net et hault et bas,
Plaisans et doulz à resgarder,
Disans : — On le veuillez garder

Comme vo siegneur souverain :
J'en oste désormais ma main.
Sain et en bon point le vous charge ;
Envers Dieu et vous m'en descharge,
Et le met dedans vostre garde. »
Ce fait chascun d'eulx le resgarde
Piteusement et en celle heure
Chascun de pitié plaint et pleure.
Et tous les barons, qui là furent,
Qui pour le bail estriver durent,
Et qui ont longtemps estrivé.
Furent si de Dieu inspiré
Les nobles, le peuple et prélas
Et tous ceulx qui sirent au bas
Et aultres privé et estrange
Crient : — Vive la Roine Blanche
Et nostre Roy vive ensement.
Et elle ait le gouvernement
Sur tous, seule et primeraine
Et le Roy en son vray demaine
Comme sa mère et nostre dame
Et comme vraye preudefame,
A qui de cuer obéirons,
Servirons et conseillerons,
En renunçant à tous les drois,
Que nous y avons sur les lois
Et establissement de France. »
Là firent paix et acordance ;
Li uns aux autres eurent paix.
Droit en la chambre du palais,
Dont si grant contens povoit nestre
Que plus grand ne porroit pas estre,
Soubdainement sont fais amis.
En celle heure les ennemis,
Et ceulx, qui furent en discorde,
Sont tous liéz à une corde
De vraie amour d'umilité,
A l'oneur, à l'utilité

Du Roy, de la Royne et du regne :
Du bien commun la joye regne.
Chascun louoit Dieu humblement
De ce joieux acordement.
Furent ès moutiers et ès rues
Haultes graces à Dieu rendues
Qce par miracle soubdaing
Avoït acordé ce desdaing.
Et en signe qu'il fust mémoire
Que ceste chose eust été voire
Et mise à paix par ce miracle,
Qui fut un précieux triarcle,
A ce temps pour la gent de France
Fust établi qu'en remembrance
De ce miracle et celle paix
Seroit li lit à tousjours mais
En tous lieux, où les Roys seroient
Pour jugement et que tendroient
De France la saincte couronne.
Et pour ce encore on l'ordonne.
Et l'appelle en lit de justice,
Qui est à ce ramembre propice,
Toutefois que Roys proprement
Doit venir en son parlement,
Ou qu'il soit pour justice aillours.

Celle Royne prinst des meillours
Conseillers, barons, gens d'église
Où elle pot, et par bonne guise
Et sainctement se gouverna ;
Et son fils le Roy ordonna
Ès lettres d'escripture sainte.
Et par manière de complainte
Souvente fois la saincte Dame
Lui monstroit le salut de l'ame
Comment l'on devoit Dieu douter
Et péchié mortel redouter,
Disans : — Chier-fils, plus chier aroye

Vous voire mourir, se povoye,
.II. fois, sé vous aviez corps tel
Que ce que par peschié mortel
Eussiez Dieu vostre créatour
Offendu par un seul tour. »
C'estoit la chanson et la herpe,
Dont la saincte femme le berse,
Et les mets, dont il fu servis.
Preudoms fut tant com fut vis,
Et à .xv. ans ot molt de maus
De grans paines et de travaulx
Car plusieurs firent aliance
Contre lui et sans défiance
De ses pers et de ses barons.

Mauclerc, qui fut Dux des Bretons,
Contre le Roy se révela.
Mais en yver son ost mut là
Le Roy et la Roÿne sa mère.
En grant yver, par voye amère,
Au Duc Mauclerc mistrent le siège.
Et au derrain fut prins au piège
Par assault, par asseoir, par mine.
La hart ou col en brief termine
Se rendit au Roy débonnaire,
Qui a merci le voult retraire.
Ses ennemis humilia
Et les mauvaïs cuers ralia :
Par pité et miséricorde.
Les reçupt à paix et concorde.
Et voult illec Jhésu Crist amer,
Que .III. fois en passa la mer,
Sur les ennemis de la foy.
Là fut en Thumes prins ce Roy
Et délivrés des ennemis
De Dieu, de qui il fut amis.
Et depuis encore y couru :
Sainctement en chemin mouru.
Il ama Dieu, et fu prudons :
Et Dieu lui fit de nobles dons

A sa vie : et après sa mort
Le reçupt en joyeux déport.
Couronne lui donna de gloire.
Contre le monde obtint victoire :
Il fut larges, humble et doulx
Aux povres gens et envers tous.
Vrais justicier, sans vaxiller
Les choses fist à droit aler
A Paris, qui trop mal aloient.
A son vivant maint garissoient
De leurs maulx par son atouchier.
Gent de religion ot chier :
Ou palay la saincte chapelle
Fist, que chascuns ainsis appelle,
De grans reliques l'aourna ;
A bien faire toudis tourna ;
Royaumont fonda de Cisteaulx,
Grant abbaye ; li lieux est beaulx
Et l'édifice de grant paine.
Grant rente y a et grant domaine.
Saint Jacques fist de l'ospital,
A Paris qui siest bien à val.
A la porte sainct Honnouré
A les quinze vingt estoré,
Povres gens, qui ne voient goute.
De saint Augustin fist sans doubte
L'abbaie dicte Royaulieu.
Les Jacobins, la maison Dieu
De Compiengne édifia,
Celle de Pontoise qui a
Bonnes rentes ; et la chapelle
De Corbueil fonda bonne et belle,
Et mains autres lieux renommés,
Qui ne sont pas icy nommés.
Onques n'ot de mal faire envie
Lui vivant. Et après sa vie
Fut canonisés, et levés,
Et saint par mérite trouvés :
Pour lequel Dieux fait mains miracles :

Et aussi garit par signacles
A son vivant maint langoreus.
Li ventres a esté eureux,
Qui fut empli de tel merrien
Et porta tel Roy terrien,
De quoy France est tant renommée,
Tant soustenue et tant amée
Que c'est li glorieus patrons
Aux Roys, aux peuples, aux barons,
Qui par ses prières protège
Le dit royaume et qui l'alège
De plusieurs maulx par sa saincté!
Sa bonne mère, dont dit ai,
Fina ses jours en vie saincte
A Paris, et partout fut plainte
Et plourée piteusement.
Apportée fut humblement
A Mautbuisson, et là repose.
L'église a enclos riche chose,
Qu'elle fonda dedens son cuer.
La à abbesse et mainte suer
De Cisteaux, qui est ordre grise,
Et qui rendent digne servise
Chascun jour comme fonderesse,
Du lieu dame et deffenderesse.
Par les mérites Jhésu Crist
Et par son cuer, qui laiens gist,
Est le lieu saint l'abbaie
De maintes vertus embellie.
Et bien semble à sa sépulture
Qu'elle fut Roïne de droiture
Terrienne, vaillant et sage.
Et qui voit sa vie et l'usage,
Qu'elle ot de Dieu ça jus servir,
Il y devroit bien advertir :
C'est belle chose à regarder
Pour soy de folie garder.

Miroir du mariage, chap. 78.
Eustache Deschamps.

CHANSON SUR LA GUERRE DE 1228-1230.

— Gautiers, qui de France venés,
Et fustes aveuc ces barons,
Qu'or me dites, sé vos savés,
Quels est la lor entensions?
Durra mais tous jors lor tensons,
Que ja nes vairons acordés?
Ne ja nes verront si mellés,
Que perciés en soit uns blasons. »

— Pières, sé nostre cuens Henris
En est creus, et li Bretons,
Et les Bretons qu'est si osés,
Et li sires des Borguignons,
Ainçois que paissent rouvesons
Verrés Baicles si raussés
Que lors bobans sera matés:
Ja Rois ne lor iert guerisons. »

— Gautiers, trop dure longuement
Cist menaciers, et si valt pou.
Mal semble qu'il aient talent
D'eus vengier: si ont-il par fois.
Chascun jor assemblés les voy
De loing venir à tout grant gent:
Bien perdent honor et argent,
Quant il ne font ne ce ne quoi. »

— Pières, on a veu sovent
Mesavenir par grant desroi:
Honor ont fait à escient
Et li Chardenal et li Roi,
Qui les a menés en besloi
Par le conseil dame Hersant.
Dès ore ira la paille avant: (à vent)
Ce puet chascuns penser à soy. »

— Gautier, je ne m'i os fier:
Trop les voi lens à cest mestier.
Lou bel tens ont laissié passer;

Tant que doit plovoir et negier,
Et quant plus les voi correcier
Et de la cort por mal torner,
S'en font .II. ou .III. demorer
Por treuve en covert raloignier. »

— Pierre, ne font pas à blamer
Cil qui en partirent premiers,
Qu'ains puis ne vorent demorer,
Mais nostres coronés légiers
Por le Chardenal losengier,
Qui il n'osèrent rien véer :
Et por ceuls de blame geter
Firent la femme un pou laissier. » (1)

—

CHANSON SUR LA GUERRE DE CHAMPAGNE 1228-1230.

En talent ai que je die
Ce dont me sui apensés.
Cil, qui tient Campaigne et Brie,
N'est mie drois avoués.
Car puis que fu trespassés
Cuens Thibault à mort de vie,
Saichiés fu il engenrrés :

---

(1) Cette chanson, attribuée à Henry, comte de Bar, par le manuscrit de Berne (Mouchet 8) fol 90 v°, dut être faite lors de la coalition des Barons contre Thibault (1228-1230). Le comte de Bar y prit une part active : il avait épousé Philippine de Dreux, sœur du comte de Bretagne, chef réel de cette ligue. — Le Sire des Bourguignons : il s'agit de Hugues IV, duc de Bourgogne, gendre de Robert de Dreux, qui avait trahi la cour en cette occasion : c'est Hugues qui assiégea Troyes lors de l'invasion. — Baicles : surnom injurieux des Navarrois. — Hersant : ce nom est dans nos vieux romans celui de la louve. Il désigne ici la Reine Blanche. — Le Chardenal : Romain cardinal de St-Ange.

Or gardés s'il est bien nés (1).

Deust tenir signorie
Tex hom, chastiaus ne cités ?
Très dont qu'il failli d'aie
Au Roi, où il fu alés :
Saichiés s'il fust retornés,
Ne l'en portast garantie
Hom, qui fust de mere nés,
Qu'il n'en fust désiretés.

Par le fil sainte Marie,
Qui ens la crois fu penés,
Tel cos a faite en sa vie
Dont deust estre apelés.
Sire Diex, bien le savez,
Il ne se deffendist mie :
Car il se sent encolpés.
Seignor Barons, qu'atendez ?

Quens Tiébaus, d'ores en vie
De felonnie fretés,
De faire chevallerie
N'estes vous mie alosés.
Ainçois estes miex marillé
A savoir de sirurgie.
Viex, et ord, et bosoflés,
Totes ces teches avés.

Bien est France abatardie,

---

(1) Cette chanson est attribuée à Hue de la Ferté. M. 184. Suppl. français, fol. 149 et suiv. — Le premier couplet attaque l'honneur de Blanche de Navarre, mère de Thibault. On le dit engendré après la mort de son père Thibault III. — Le second couplet concerne sa fuite d'Avignon. — Le troisième le duel judiciaire proposé par le comte de Boulogne et refusé par Thibault. — Le quatrième contient allusion au même fait et de plus il prouve que Thibault était déjà gros en 1230. Le mot viex ne peut être ici que synonime de lâche. — Le cinquième prouve que c'est le pouvoir que convoitaient les barons.

Seignors Barons, entendez,
Quant femme l'a en baillie,
Et tele com bien savez.
Il et ele les ales li tiegnent
Par compagnie.
Cil n'en est fors Rois damés,
Qui pieça est coronés.

—

CHANSON SATYRIQUE CONTRE THIBAULT (1228-1230).

Or somes à ce venu (1)
Que la Roïne et si dru
Ont porchascié et meu
Dont nous serons vil tenu;
Si donc qu'à ce viengne
Que France s'en plaigne,
Et chascun gros et menu.
Et li viel et li chenu.

Or venrons le fort escu

Cette chanson, conservée dans le mit 184, suppl. français, fut composée après la mise en liberté du comte de Flandres Ferrand (1227-1228), et probablement quand ce prince vint au secours de Thibault (1229-1230). Le dernier couplet est une allusion au célèbre quatrain composé quand il fut fait prisonnier à Bouvines. — Gauthier le Cornu, secrétaire de Louis VIII et fidèle conseiller de Blanche, fut présenté par la cour à l'évêché de Paris : n'ayant pu l'obtenir, il monta sur le siége de Sens en 1221. C'est lui, qui négocia le mariage de Louis IX avec Marguerite de Provence : il mourut vers 1241. — Cette chanson prouve les rapports de Thibault avec le roi d'Espagne, c'est-à-dire de Castille, ennemi de Sanche le Fort et de son légataire le roi James d'Aragon. — On fait presque des mahométans de ces princes qui, de fait, parmi leurs aïeules, pouvaient compter des femmes arabes.— L'auteur semble mettre la mort de Louis VIII sur le compte des méridionaux. — Cette chanson paraît composée par un ennemi des Anglais. — L'envoi rappelle un propos tenu par le comte de Boulogne : V. Chronique de Rains. — Enfin, la question est toujours de savoir qui sera ministre.

Maistre Gautier le Cornu,
Qu'à par son conseil perdu
Au Roi ce qu'il a perdu.
Les barons desdaigne
Ne por la gent d'Espaigne,
Qui ont adès Dieu mescreu :
Li Roi mort tant mar i fu.

Rois, por Dieu, por quoi crois tu
Home parjure et veneu,
Tel à ceus que pris Dangu ?
Le Quens de Campaigne
Et le Rois d'Espaigne
Fuissent vil et abatu
Et France fust en vertu.

Sire, car faites mander
Vos Barons et acorder :
Et viegnent avant li Per,
Qui soelent France guier.
Et o vo maisnie
Vous feront aïe.
Et faites les clers aler
En lor église chanter.

Sé vos volés honorer
Vosprodomes et amer,
Il feroient repasser
Les Englois outre la mer.
Ne créez vous mie
Gent de femenie :
Ains faites ceus appeler,
Ceux qui armes sevent porter.

Diex, qui le mont puet sauver,
Gart France de rauser,
Et la Baronie.
Et Thibault de Brie
Doinst Diex le Roi mains amer,
Et Ferrand face ferer.

Rois, la prophécie,
Qu'on dit, ne ment mie :
Que feme set cil grever,
Qui ses Barons sot amer.

CHANSON SUR LA GUERRE DE 1230.

Je chantasse volentiers liément,
Sé je trovaisse en mon cuer l'ochoison,
Et desisse et l'estre et l'errement,
Sé j'osasse mettre m'entention,
De la grant cort de France au dous renon,
Où tout valors se baigne.
Des prodomes me lo, qui qui s'en plaigne,
Dont tant i a, que bien porront veoir
Par tant, je cuid, lor sens et lor savoir.

De ma Dame vous di-je vraiement
Qu'ele aime tant son petit enfançon
Que ne velt pas, que se travaut sovent
En départir l'avoir de sa maison :
Mais ele en done et départ à foison :
Molt en envoie en Espaigne
Et molt en met en enforchier Champaigne.
S'en fait fermer chastiaux por mieux valoir :
De tant sont ja par li creu si oir.

Sé ma Dame fust née de Paris,
Et elle fust Roine par raison.
S'a elle assez fier cuer, ce m'est avis,
Por faire honte à .I. bien haut baron
Et d'alever .I. traitor felon.
Diex en cest point le maintiegne,
Et gart son fil que ja feme ne pregne !
Car par home ne puis je pas veoir
Qu'ele perde jamais son pooir.

Prodome sont et saige et de haut pris :

S'en doivent bien avoir bon guerredon
Cil, qui li ont enseignie et apris
A eslongier ceaus de ci environ.
Ele a bien fermée sa leçon ;
Car tos les het et desdaigne
Bien i parut l'autre jour à Champaigne,
Quant li baron ne porent droit avoir,
Ne nès daigna esgarder, ne veoir.

Que vont quiérant cil fol baron bregier,
Qu'il ne viegnent à ma Dame servir,
Qui miex saroit tout le mont justicier
Qu'entr' aus trestous d'un povre brouc joïr,
Et del trésor s'ele en fait son plaisir ?
Ne volt qu'à aus en ataigne ;
Conquise en a la justice Romaigne.
Si qu'elle fait les boins por maus tenir
Et les pleuseurs en une eure saintir (sic).

Diex, li las de la Bretaigne,
Trovera-il jamais où il remaigne,
S'ensi li velt tote terre tolir ?
Dont ne sai-je qu'il puisse devenir.

INSURRECTION DE 1234-1236.

Assez tost après que le Roy eut espousé femme, le conte de Champaigne commença à contrarier le Roy et enforcer ses villes et ses chastiaus et à faire garnisons. Nouvelles vindrent au Roy à Paris, où il estoit, que le conte vouloit entrer en France à force d'armes. Si manda le conte de Poitiers son frère et Robert d'Artois et pristrent conseil ensemble qu'il manderoient leur gent ; et ainsi le firent, et puis se mistrent en chemin droit vers Champaigne pour abatre la fierté du conte. — Le conte Thiébaut sceut que le Roy venoit contre luy à grant compaingnie de gent ; si se doubla que le Roy ne luy tollist sa terre et envoya au Roy des plus sages hommes de son conseil pour requerre paix et amour. Et pour ce que le Roy avait fait despens à sa gent assembler, le conte lui donnoit

deux bonnes villes avecques les appartenances; c'est assavoir Monstereuil en for l'Yonne et Bray sur Seine. Le Roy qui tousjours fu piteux lui ottroya paix et accordance. — A celle paix faire fu la Royne Blanche, qui dist : — Par Dieu, conte Thibault, vous ne deussiez point estre nostre contraire : et vous deust bien remembrer de la bonté, que le Roy mon fils vous fist, qui vint en vostre aide pour secourre vostre contrée et vostre terre contre tous les barons de France, qui la voulaient toute ardoir et mettre en charbon. » Le conte regarda la Royne, etc. — Nous avons donné le texte de ce passage dans notre préface. -- Grandes chroniques de France, t. IV. p. 255.

ACCUSATION CONTRE THIBAULT. 1228-1230.

Mais en France ot un peu d'anui :
Quar les Barons se descordèrent
El Roi, et formant s'aïrèrent
Pour le comte des Campegnois,
Que durement creoit li Rois,
Tout par le conseil de sa mère,
Qui vers les Barons iert amère.
Felippes, le Quens de Boulogne,
Entreprist moult cele besogne :
Et dist que le Quens de Campaigne
Lui et tout les Barons desdaigne,
Et s'avoit son frère empuisnié
Le Roy Loeys, et laissié
Mauvaisement à Avignon,
Et faite en avoit trahison.
Trestous li barons à .I. mot
En dist cascuns au pis qu'il sot.
De toutes pars li cueurent seure :
Mais li Quens Ferrand à cele eure
Se tient à l'aide le Roi.
Et as Campegnois de grant foi.
Mais le Quens Pieres de Bretagne,
Que le conte Tiébault desdagne,
Fist les Englois passer de ça.

Ph. Mouskes, t. 2, p. 576.

SECONDE LIGUE DES BARONS (1228-1229).

Or revenrons as barons, qui ne pensoient sé mal non envers la Roïne de France et faisoient souvent parlement ensemble ; et disoient qu'il n'estoit en France qui les puist gouverner et veoient que le Rois estoit jouenes et si frères, et poi prisoient la mère. Si foloièrent ensemble et firent entendre au conte de Boulogne que il en feroient roi. Et il n'estoit mie moult sages : si les crut. — Et prisent conseil que il se prenderoient premiers au conte Thibault de Champagne et li meteroient sus la mort le Roi Loeys pour quoi qu'il l'avoit laissiet à Avignon et s'en estoit partis mauvaisement comme traitres : et s'il l'avoient mort ou pris, il n'averoient mais nul contredit au royaume conquere. — Ensi fu atourné : et li quens de Boulogne ala deffier le conte Thiébault par .II. chevaliers et li demanda entresait la mort son frère. Le Quens en fu moult esbahi et fist semonre les hommes et lor demanda consels que il feroit : et si homme le respondirent malement ; car il estoient tout tourné deviers les barons.

Chronique de Rains. Paris, 1837, p. 182.

INVASION DES BARONS EN CHAMPAGNE (1229-1230).

Si ot la reine conselg qu'elle aideroit à deffendre Campaigne et la terre de Brie : car le Quens de Campaigne estoit ses parens et homme le Roi. Et fist assambler une grant ost à .IIII. lieues de Troyes et i fu le Rois et elle. Et manda au conte de Boulongne et as barons qu'il ne fussent si hardi que il meffisissent riens sous le fief du Roi : et bien lor manda qu'elle estoit appareillié de faire plain droit dou conte, sé il savoient que demander. — Et il repondirent que il n'en plaideroient ja et que c'estoit coustume de femme que celui, qui li averoit son mari mourdri, reprendroit elle plus volontiers que un autre.

Chronique de Rains, p. 188.

GUERRE DES BARONS EN CHAMPAGNE (1228-1230).

L'an mil deux cent et vingt et sis
Fu Dan Martin en flambe mis :
Et sachiez que cel on meisme
Fu à Charonne la devinne,
Et les grans guerres en Champaigne.
Jamès n'iert, qui ne s'en plaigne.
En tel point fu li Quens Thibaut
Qu'il ala nus comme un ribaut
Un autre ribaut avec lui,
Qui ne fu conneu de nullui,
Pour escouter que l'en disoit
De lui et qu'on en devisoit.
Tuit li retroient de traïson
Petit et grant, mauvez et bon,
Et un et autre et bas et haut.
Lors dist le Quens à son ribaut :
— Compains, or vois je bien de plain
Que d'une denrée de pain.
Saouleroie tous mes amis.
Je n'en ai nul, ce m'est avis ;
Ne je n'ai en nullui fiance
Fors qu'en la Roine de France. »
Cele li fu loiale amie
Bien monstra qu'ele n'en hait mie.
Par li fu finie la guerre
Et conquise toute la terre :
Maintes paroles en dist en
Come d'Iseult et de Tristante. (1)

Chronique de Saint-Magloire. — Fabliaux et contes publiés par Barbazan : Edition Meon. Paris, 1808, t. 2, p. 221.

---

(1) Ce trait est motivé par les chansons 6 et 43 de Thibault, où il compare son amour à celui de Tristan pour Yseult.

PROJETS DE MARIAGE ENTRE THIBAULT ET YOLANDE DE BRETAGNE : 1231.

Après ce que le Roy eust foulé le conte Perron de Bretagne, tuit le barons de France furent si troublez envers le conte Thybaut de Champaingne que il orent conseil de envoier querre la Royne de Cypre, qui estoit fille de l'ainsné fils de Champaingne, pour déshériter le conte Tybaut, qui estoit fils du second fils de Champaingne. Aucun d'eulx s'entremistrent d'apaisier li conte Perron au dit conte Tybaut et fu la chose pourparlée en tele manière que le conte Tybaut promist que il prendroit à femme la fille au comte Perron de Bretaingne. La journée fu prise que le conte de Champaingne dut la damoiselle espouser. Et li dut en amener pour espouser à une abaie de Prémonstré, qui est delez, Chastel-Thierry, que on en appelle Val-sarré, si comme j'entent. Les barons de France, qui estoient auques tous parens du conte Peron, se penèrent de faire amener la damoiselle à Val-sacré pour espouser et mandèrent le conte de Champagne, qui estoit à Chastel-Thierry. Et endementiers que le conte de Champaigne venoit pour espouser, Mon Seigneur Geffroy de la Chapelle vint à li de par le Roy à tout une lettre de créance et dit ainsinc : — Sire conte de Champaigne, le Roi a entendu que vous avez convenances au conte Perron de Bretaingne que vous penrez sa fille par mariage : si vous mande le Roi que, sé vous ne voulez perdre quanque vous avez ou rôyaume de France, que vous ne le faites : car vous savez que le comte de Bretaingne a pis fait au Roy que nul home qui vive. » Le conte de Champaingne par le conseil, que il avoit avec li, s'en retourna à Chastel-Thierry.

Histoire de S[t] Louis par Joinville : édition de 1761, p. 18.

Cette communication a été rédigée en forme de lettre par quelques historiens. Il est possible que Joinville ait mis en conversation le contenu réel de l'épitre royale. Mais, dans aucun cas, on n'en peut conclure que Blanche ait écrit à Thibault une lettre d'amour.

MORT DE PHILIPPE, COMTE DE BOULOGNE. 1233.

Li Quens Filipes i estoit (1)
De Boulogne, et tous ses consaus.
Mais tout esrant li prest li maus,
Dont il fu durement emflés.
Si qu'on dist qu'il fu enierbés.
Mort est. N'i a cil ne le plaigne.
Mais sous le conte de Campaigne.
Mettent sa mort tout li Baron,
Et tout li pais environ ;
Pour ce qu'il l'ot haïançois.
S'en furent dolans li François,
Cavalier, bourgois et vilain,
Et trestous le païs à plain.
Mais la Roïne en fu blasmée :
Et la cose fu tant alée
Que la pais demora ensi.
A Saint-Denis l'ont enseveli :
Mais ni fut par le quens Thiébaus,
Qui de sa mort fu liés et baus.

Ph. Mouskes.

PAIX DE 1235-1236. — INSULTES ET CALOMNIES DIRIGÉES CONTRE THIBAULT.

Et si deut aller outremer
Et en Navarre demorer
.VII. ans. — Mais li frère le Roi,
Messire Robiers, cel desroi

---

(1) D'après Ph. Mouskes, Philippe serait mort après 1234 : il suppose que Thibault se trouve en même temps que lui à la cour de Louis IX. — M. de Reiffenberg raconte que le comte de Boulogne, ayant assassiné dans un tournoi à Corbie, ou à Nimègue Florent IV, comte de Hollande, le comte de Cleves le tua. Chronique de Ph. Mouskes, t. 2, p. 582.

Ne li vost pardonner ne s'ire :
Ains commanda et si fist dire
A ses vallets qu'il li feissent
Trestout la honte, qu'il puissent.
Et quant li Quens s'en dut aler,
Cil li viennent à l'encontrer :
Si fu gietée de palestiaus,
Et de cinces, et de boiaus.
Et si li trencèrent .II. doi
La keue de son palefroi.
Et il al Roi le remanda,
Qui tous à pendre les rouva.
Il dist que tos fussent pendu.
Mais ses frères l'a desfendu
Messire Robiers. Et si dist
Qu'il meismes ses tors li fist.
Délivrés furent ; et li Quens
De Campagne emmena les suens.
Et le Roi les fist convoier
Ses barons ; et pour devoier
L'enmena le Quens de Bretagne
Jusqu'à Nantes à grant compagne.
En une galée en entra
Droit vers Navarre en ala.
Et Campagne pour son desroi
Remist en la garde le Roi....
Mais il estoit partout haïs
Pour la mort del Roi Loeys
Qu'il laissa devant Avignon
Et pour le comte Filippon
De Boulongne, qui mors estoit :
Et disent qu'empuisnié l'avoit (1).

Ph. Mouskes, t. II, p. 617.

---

(1) L'affront fait par Robert d'Artois à Thibault est raconté dans l'histoire de Saint Louis par Lenain de Tillemont, t. 2, p. 281.

Or vous lairons ester des enfants (de S[t] Louis), cui Diex gart! et revenrons au Roi de Navarre, qui avait fait mariage de sa fille au comte de Bretagne et moult furent bien ensamble : et usoit le Rois de Navarre del tout par son conselg. Et le Quens le fist entendant que le Rois de France li fesoit tort dou fief de Blois et s'aloia à lui et dist que il li feroit ravoir, sé il voloit. Car il avoient bon pooir entr'aus deus par eaus et par lor amis. Le Rois de Navarre le crut ; si fut que fols. Car il en eust esté mal baillis, sé la Roine Blanche ne feist tant qu'il fut apaisiés à son filg.... Quant la Roine vit que le Rois (Louis IX) s'esmovoit, si l'en pesa et manda au Roi de Navarre que il venist à li, et elle en feroit la pais : et il y vint sans délai. Et ensi comme il entra en la salle à Paris, li fu appareilliés, qui le féri d'un froumage enfissielé ami le visage par le conselg le comte d'Artois, qui onkes ne l'ama. Et le Rois s'en ala devant la Roine tout embroyés et li dist ensi l'avoit on atourné en son conduit. Quant la Roine vit ce si l'en pesa et commenda que cels fust pris qui çou li avoit fait et qu'on le mesist en Castelet... Et si tost come le Quens d'Artois le sot, .si li fist délivrer. Et toutes voies la Roïne li fist la pais en tele manière que il renderoit tous les despens, que le Rois avoit fait pour cette occasion et li quitteroit les fiés. Et en tint li rois Monsteruel et .III. castiaus; tant qu'il rot tous ses dépens. — Puis avint ça après que le Quens Pierre Mauclers revela contre la court et dist velenie à la Roine et se parti de court vilainement.

Chronique de Rains : Paris, 1837, — p. 192.....

Le principal autheur de la ligue estoit Philippe comte de Boulogne, oncle du Roy et les plus puissants Thiebault, comte de Champagne ; et Pierre surnommé Mauclerc, comte de Bretagne. Mais Blanche, qui estoit belle, jeune et encore espagnole, seut si bien mener Thibault qu'il abandonna les autres barons et qui plus est, découvrit l'entreprise faite pour prendre le Roy revenant d'Orléans à Paris. Or les amours du comte de Champagne desplaisant depuis à auscuns seigneurs, il advint (ainsi que dit une bonne chronique que j'ay escrite à la main) que Thibault un jour entrant à la salle où estoit la Royne Blanche, Robert, comte d'Artois, frère du Roy, lui fit jeter un fromage mol dont le Champenois eut honte et prist de là occasion de se retirer de la cour afin d'éviter plus grand scandale.

Fauchet : 1610. — Fol. 564, r° et v°.

GLOSSAIRE.

A.

A, à tout. — Avec.
Aatie. — Défi, tournois.
Abaier. — Aboyer, crier, rire, aspirer, désirer.
Açaindre. — Enceindre, saisir.
Acesmé. — Coquet, joli.
Achaison, acheson, achoison. — Motif, occasion, accusation.
Achaisoncr, achesonner. — Occasionner, embarrasser, accuser.
Adès. — Toujours, de suite.
Adesier. — Adhérer, toucher, caresser.
Adomagier. — Rendre hommage, caresser, s'approcher.
Aé. — Age, vie.
Aeschié. — Garni, amorcé.
Afaitement. — Perfection.
Affier. — Affirmer.
Affierir. — Appartenir, intéresser, se terminer.
Afiner. — Finir, achever.
Afoler, afoleter. — Etourdir, rendre fol.
Ahait, ahatie. — Joie, plaisir, lutte, hâte.
Aie. — Aide, âge, vie.
Aigue. — Eau.
Ainçois. — Mais, avant.
Ains. — Mais, avant.
Aire. — Famille, race.
Airier s'. — S'irriter, s'impatienter.
Alaussier. — Louer, exalter.
Alejance. — Fidélité, soulagement.
Aloignier. — Eloigner.
Aloser. — Louer, vanter, conseiller.
Ambler. — Voler, aller le pas d'amble.
Amendement. — Remède, guérison.
Ameor, amaour. — Amant.
Amer. — Fiel.
Amoloier. — Toucher, amollir.
Amont. — En haut.
Andeus. — Doré, blond.
Angoisseux. — Triste, souffrant.
Annoier. — Ennuier, vexer.
Aorer. — Adorer.
Amparestroit. — Tout-à-fait.
Anquant. — Quelqu'un, chacun.
Apaier. — Apaiser, satisfaire.
Aparent. — Extérieur.
Apendre. — Dépendre.
Appareillier. — Préparer, disposer.

Appeler. -- Citer en justice, accuser.
Araisnier. -- Parler, raisonner.
Ardement. -- Hardiesse. -- Feu.
Ardure. -- Feu.
Arroy. -- Ordre, arrangement.
Ars, art. -- Brûlé.
Assaier. -- Mettre à l'épreuve.
Assentir. -- Préférer, consentir.
Assoaiger. -- Adoucir, soulager.
Asson. -- Au sommet, au but.
Astenance, atenence. -- Attachement, fidélité, abstinence.
Atendance. -- Attente, espoir.
Atorner. -- Préparer, arranger.
Atraire. -- Attirer, séduire.
Aval. -- En bas.
Aubor. -- Bois blanc, tendre.
Aüner. -- Assembler.
Auque. -- Toujours, partout.
Autel. -- Tel.
Autressi. -- Comme, de même.
Avenant. -- Aimable, gracieux.
Avers. -- Envers, à l'égard.
Avilenir. -- Avilir.
Avis, il m'est. -- Il me semble.
Avoué. -- Serviteur, protecteur.

B.

Bacheler, bachelor. -- Jeune chevalier, jeune homme.
Bacon. -- Porc.
Baer. -- Désirer, attendre.
Bail, baillie. -- Tutelle, puissance, seigneurie.
Barat. -- Tromperie, fraude.
Barre. -- Barrière.
Baudement. -- Gaîment.
Baudise, baudour. -- Amabilité, gaîté.
Béance. -- Désir, attente.
Béer. -- Désirer, attendre.
Bende. -- Faction, parti.
Benéi. -- Béni.
Beneuré. -- Heureux, né heureusement.
Bès. -- Bec.
Besloi, de. -- De travers.
Blason. -- Écu.
Blastengier. -- Diffamer.
Bobance, bobant. -- Fierté, vanité, luxe, plaisir.
Boen, boin. -- Bon, bien.
Bon. -- Plaisir, ce qu'on aime.
Bordon. -- Parties naturelles de l'homme.
Bosoflé. -- Gonflé, ventru.
Boton. -- Bourgeon, bouton de fleur, objet sans valeur.
Boucier. -- Boucher.
Bregier. -- Berger, fainéant.
Bricon. -- Sot, dupe.
Broil. -- Broussaille.

C.

Ça jus. -- Ici-bas.
Campegnois. -- Champenois.
Cendreus. -- Qui garde le coin du feu.

Chaance, chéance. -- Chance.
Chaloir. -- Importer.
Chaoir. -- Tomber, échoir, arriver.
Chartre. -- Prison.
Chasti -- Chétif, châtié, victime, chaste.
Chastoier. -- Réprimander.
Chaut, il. -- Il importe.
Chenu. -- Vieux, chauve.
Cheoit, il. -- Il échoit, il arrive.
Chevance. -- Profit, chance.
Chief, à. — Au but.
Chière. — Mine, figure.
Chiès. — Chef, tête.
Choisir. — Voir.
Cinies. — Guenilles, torchons.
Clamer. — Avouer, appeler, accuser, réclamer.
Coint. — Beau, aimable.
Coi. — Tranquille.
Colpe. — Faute.
Commandise. — Ordre, recommandation.
Comparer. — Acheter, gagner.
Conduit. — Sauf conduit.
Confort. — Consolation.
Conoissance. — Intelligence, conscience, reconnaissance.
Conroi. — Ordre, soin.
Consaus. — Conseil, rapport, récit, conseiller.
Consentir. — Admettre.
Consievir, consuir. — Suivre, poursuivre, atteindre.
Consirée. -- Désir, poursuite, privation.
Contendre. — Prétendre, disputer, s'opposer.
Contenement. — Continence, tempérament.
Contens. — Débat.
Controvaille. — Mensonge.
Convenance. — Engagement, traité.
Convoier. — Escorter.
Cop. — Coup.
Colpe, corpe. — Faute.
Corage. — Intention, volonté.
Coraument, corelment. — De cœur.
Coraus amis. — Amis de cœur.
Corroie, cuir d'une. — C'est sans doute ce que les poètes du moyen-âge nomment le jeu de boute en courroie.
Covretour.—Couverture, prétexte, masque.
Coureur. — Messager.
Courpe. — Faute.
Covert, en — En secret.
Créanter. — Confier, croire, promettre.
Criendre. — Croire, craindre.
Croire. — Prêter, se fier.
Cuens. — Comte.
Cuider, cuidier.—Croire, espérer, présumer, craindre.
Cure. — Soin, souci, garde.

D.

Dangier. — Obstacle, souffrance, refus, crainte, soupçon, pouvoir, mari.

Débouter. — Mettre hors, refuser.

Decevance. — Tromperie, déception.

Déduit. — Joie, plaisir.

Desestance. — Malheur, chagrin.

Deffiance. — Défi.

Defois. — Défiance, infidélité, trahison.

Delaier. — Retarder.

Delès. — A côté.

Délis. — Plaisir.

Delitex. — Délicieux.

Demaine. — Domaine, maison, vassal.

Demanoir. — Rester.

Dementer, se. — Se plaindre.

Demesuré. — Fol, excessif.

Demorance, demorée. — Retard.

Denrée. — Ce qu'on a pour un denier.

Départir. — Abandonner, trahir, partager, accorder.

Déport. — Plaisir, joie.

Dervé. — Fol.

Desavancer. — Reculer, contrarier.

Desavenir. — Arriver malheur.

Deseonsellié. — Abandonné, sans conseil.

Desdaing. — Querelle, haine.

Desguiser, se. — Se degoiser, chanter.

Deshait. — Malheur, chagrin.

Dessevrance. — Séparation.

Dessevrer. — Séparer.

Désirée. — Désir, bien aimée.

Desloier. — Retarder.

Despire. — Mépriser.

Desrainier. — Causer, raisonner.

Desroi. — Désordre, mal, faute.

Destourbier. — Désagrément, obstacle.

Destraindre. — Forcer, attrister.

Destrois. — Vaincu, obligé, écrasé, écarté, malheureux.

Desvé. — Fol.

Devinne. — Ruine.

Devis. — Désir, souhait, plan, propos, projet, état, convention.

Deviser. — Causer, décrire, séparer.

Doel, duel. — Deuil.

Doinst, qu'il. — Qu'il donne.

Dois. — Source, lit d'un ruisseau.

Donoier, dosnoier. — Caresser, conter fleurette. *Dosnoiement* : caresse, doux propos.

Doutance. — Crainte, doute.

Douter. — Craindre.

Droit, droiturier. — Juste, sévère, juge, seigneur.

Droiture. — Droit, justice, sévérité.

Dru. — Ami, favori, amant.

Dui. — Deux.

Durement. Beaucoup.

Durer. — Vivre, attendre, supporter, se résigner.

E.

Effréer. -- Effrayer, émouvoir, inquiéter, agiter.
Embalsamé. -- Embaumé, en bonne odeur.
Embaufamé. -- De bon renom.
Embler. -- Voler.
Embroije. -- Souillé.
Empuisnier. -- Empoisonner.
Enamouré. — Amoureux.
Encombrer. —Embarrasser.
Enfès. — Jeune.
Engenrer. — Engendrer.
Engignier. — Tromper.
Engrans. — Hardi, entreprenant.
Enmieudrer. — Améliorer.
Enossé. — Pénétrant, enraciné.
Emprendre. — Entreprendre.
Enscient, ensient. — Escient, avis.
Ensément. — De même, ensemble.
Ensi. — Ainsi, aussi.
Entendre. — Faire attention, tendre. — Penser.
Entente, entention. — Pensée, désir, attention, espérance.
Ententis. — Attentif, réfléchi, désirant.
Entredeux. — Fente, abîme, terme d'escrime.
Entreoblier. — Oublier.
Envis, à. — A contre cœur.
Envoiseure, envoisserie. — Gaîté, amabilité.
Envoisié. — Gai, aimable.
Errement. — Pas, marche, conduite.
Errer. — Marcher, courir.
Esbanoier, s' — Se réjouir, s'amuser.
Esbaudir. — Être gai, aimable.
Esbaudise. — Gaîté, amabilité.
Eschis. — Avare, fuyard, lâche, pillard.
Esclire. — Exclure, interdire.
Escondire. — Refuser, contredire.
Escomenier. — Excommunier.
Esgard. — Attention, volonté, ordre.
Esgaré. — Fol, incertain, embarrassé.
Esligier. — Choisir.
Eslongier. — Éloigner.
Esmai, esmaiance. — Émoi, trouble, agitation, inquiétude.
Esmer. — Estimer, évaluer.
Esmeré, — Pur, épuré.
Esperitaux. — Spirituel, divin.
Esploit. — Succès.
Esploiter. — Réussir, faire des exploits.
Espondre. — Exposer, proposer.
Esprendre. — Éprendre, prendre.
Esrant, tout. — A la hâte.
Esraument. -- Tot, de suite.
Essai. -- Epreuve.
Essaier. -- Mettre à l'épreuve.
Estal. -- Étalon, combat, coup, étage, établi, pieu, boutique, table. — Aplomb, confiance.
Estant -- Debout, dressé.
Ester. -- Être, se dresser, rester à l'écart.

Estevoir, estovoir. — Nécessité, circonstance.
Estorer. — Dresser, élever.
Estoura, il. — Il faudra.
Etor. — Choc, combat.
Estoutie. — Folie, impétuosité.
Estre. — Existence, procédé.
Estrange. — Étrangère.
Estriver. — Combattre, quereller.
Estuet, il. — Il faut.
Esvos. — Voici que.
Eur. — Bonheur, destinée, circonstance, inspiration, heure.

F.

Faillance, faille. — Faute, mensonge, lâcheté, retard.
Faintis. — Paresseux, menteur.
Faitement. — Tout-à-fait, parfaitement.
Faveur. — Causer, raconter.
Faus. — Hêtre, trompeur, fols.
Fausser. — Tromper, trahir.
Faut, il. — Il manque. — *Ils faurront :* ils manqueront.
Fel, felon. — Traître.
Férir, fierir. — Frapper, porter.
Fermer. — Fortifier.
Fi, de. — Par ma foi, sans doute.
Fis. — Certain.
Fius. — Fils.
Flebe. — Foible, disgracié.
Foïe. — Fois.
Folage. — Folie, sottise.
Foloier. — Être fou, faire des sottises.
Forment. — Beaucoup.
Fors. — Excepté, dehors.
Fox. — Fol, faux.
Franc. — Noble.
Franchise. — Noblesse, puissance.
Freté. — Chargé, garni.
Fuer. — Dehors, mesure, prix.
Furon. — Furet.

G.

Gaignon. — Chien de basse-cour.
Gaitier. — Protéger, défendre, se garder, voir venir.
Galée. — Galère.
Garson. — Valet.
Gehir. — Dire, avouer, se plaindre.
Gemme. — Perle, pierrerie.
Gengler. — Parler, médire.
Gesir. — Coucher.
Gié. — Je.
Glui. — Paille.
Gonfanonier. — Porte-étendart.
Graindre. — Plus grand.
Gré. — Merci, vouloir.
Greigneur. — Plus grand.
Grevain. — Grave, pénible.
Grever. — Opprimer, attrister.
Gries, grief. — Dur, pénible.
Guenchir. — Fuir, éviter.
Guerredon. — Récompense
Guerpir. — Fuir.
Guier. — Guider.

Guilleor. -- Trompeur.

Guiller. -- Tromper, jouer.

H.

Hait. -- Gré, bonheur, gaîté.

Haitié. -- Joyeux, heureux.

Harnas -- Équipage.

Héer. — Haïr.

Herbergage. — Asile, logement.

Herberger. — Loger.

Herpe. — Harpe.

Heur. — Sort. — *Mès heur:* Malheur.

Hirétage. — Domaine, fief, rente féodale, droit.

Hoir. — Vassal, héritier.

Hui. — Aujourd'hui.

Huis. — Porte, œil.

I.

Iex. — Yeux.

Iers, j'. — J'étais, je serai.

Iert, il. — Il sera.

Iluec. — Là, ici.

Ingromance. — Nigromancie.

Ire. — Colère, passion.

Irer. — S'emporter, s'impatienter.

Irétage. — Héritage, rente, droit.

Irié. — Passionné, colère.

Isnel. — Prompt, rapide.

Issir. — Sortir. — *Istrai:* Je sortirai.

Itant. — Aussi, autant.

J.

Jamme — Perle, pierre fine.

Jengleor. — Menteur, bavard.

Joise. — Justice, supplice.

Joli. — Gai, aimable.

Jornaux. — Du matin.

Jostice. — Justice, peine, seigneurie.

Jovent. — Jeunesse, gâité.

Juise. — Jugement, supplice.

Jus. — En bas.

Justicier. — Juger, commander, dominer, punir.

K.

Kachière. — Chasseur.

Kemaigne. — Peut-être pour eschevin, ou chevetaigne, capitaine.

Keuillir. — Cueillir.

L.

Lacer. — Enlacer, lier.
Laidangier. — Quereller, outrager.
Lannier. — Oiseau de proie.
Las. — Vaincu, faible, malheureux.
Léauté. — Loyauté.
Lès. — A côté.
Lié. — Content.
Liément. — Gaîment.
Lige. — Vassal, fidèle.
Ligence. — Lien féodal, fidélité.
Loer. — Vanter, conseiller.
Loier. — Louer, payer.
Losengier. — Parler, flatter, tromper. — Flatteur, médisant, trompeur.
Loudier. — Grossier, vilain.

M.

Maestrie. — Maitrise, art.
Main. — Matin, demain.
Maindre. — Rester, demeurer.
Mains. — Moins, moindre, beaucoup.
Mais. — Plus, mal, jamais.
Maisnie. Maison, royaume.
Maistrier. — Maitriser, dominer.
Malage. — Mal, maladie.
Maleurté. — Malheur, méchanceté.
Maltalentis. — Méchant, mal intentionné.
Maltraire — Faire du mal, être malheureux.
Manaie, manaje. — Ménagement, maison, mémoire, ce qui reste.
Manoie — Maison, domesticité, dépendance.
Mar. — Par malheur.
Mau. — Mal, méchant.
Maullé. — Dressé, habitué, forgé.
Mautalent. — Méchanceté, colère
Mauvis. — Alouette hupée.
Max. Maux.
Mehaigner. — Blesser, faire du tort.
Meller. — Brouiller, faire battre.
Membrer. Se souvenir.
Mendre. — Moindre, mineur.
Menecier. — Menace.
Merir. — Payer, gagner.
Merrien. — Bois.
Mesestance. — Malheur.
Mesnie. — Maison.
Mesure. — Sagesse, médiocrité.
Mieudre. — Mieux, meilleur.
Miex. — Mieux.
Mire. — Médecin.
Mireor. — Miroir, modèle.
Moie. — Mien.
Mont. — Monde.
Morriens. — Malade, mourant, fol, lâche, faible.
Mort. — Tué, mordu.
Moudrir. — Tuer.
Mouvant. — Mobile.
Muer. — Changer, être infidèle.

N.

Navrer. -- Blesser.
Nès, neis. -- Pas même.
Nes. -- Net, pur.
Niceté. -- Niaiserie, timidité.
Noiant. -- Rien, néant.
Noif, nois. -- Neige.
Nouvelier. -- Inconstant.
Nus. -- Aucun.

O.

O, od. -- Avec.
Oan. -- D'or en avant, jamais.
Occursir. -- Obscursir.
Ocheson, ochoison. -- Occasion, motif, accusation.
Oel, oil. -- Œil.
Oir. -- Héritier, vassal.
Oïr. -- Entendre.
Ord, Ort. -- Sale, souillé.
Osté, ostel, osteux. -- Logement.
Ot, il. -- Il eut, il a.
Outrageus. — Violent, présomptueux.
Outréement. — A outrance, avec excès, follement.
Outrequidier. — Présumer, être fat, fol.
Outrer. — Excéder, être furieux, être maltraité, maltraiter, outrager.
Ouvrer. — Travailler.

P.

Palestiaus : — Pelles.
Paour. — Peur.
Par. — Superlatif, redoublement mis devan les verbes, ex: fait et parfait.
Pardon. — Temps perdu, perte.
Parfont. — Profond.
Parlement. — Conversation, rendez-vous.
Parson. — Part, droit, revenu.
Partir. — Partager, donner.
Pascour. — Temps de Pâques.
Pautonnier. — Homme de rien.
Pensis — Pensif, rêveur.
Peour. — Payeur, débiteur.
Per. — Pair de France.
Père. — Paire, couple.
Pers. — Vert pâle.
Pers, il. — Il paraît.
Pesance. — Malheur, chagrin.
Peser. — Contrarier.
Pesme. — Très mauvais, laid.
Pieça. — Il y a longtemps.
Pis. — Poitrine.
Plaige. — Caution.
Plantée. — Abondance.
Pleige. — Caution, garant.
Plevir. — Jurer, garantir.
Poesté. — Puissance.
Poestéis. — Puissant.

Porquant. — Pourtant.
Potence. — *Membrum virile*.
Poumon. — Pomme.
Pourpens. — Réflexion, raison.
Premier. — D'abord.
Prison. — Prisonnier.
Proière. — Prière.
Prouvost. — Prévost.

Q.

Quant que. — Tout ce que.
Quaroler. — Danser, se réjouir.
Quarrel. — Flèche.
Que. — Car, puisque.
Quens. — Comte.
Querre. — Chercher.
Quidier. — Croire, présumer, craindre.
Quittement. — Absolument.
Quis.— Cherché, trouvé, acquis.

R.

Raison. — Médiocrité.
Ramembrance, ramembre. — Souvenir.
Ramentevoir.— Rappeler, redire.
Ramporner. — Gronder, reprocher.
Rauser, rausser. — Rosser, renverser.
Ravoier. — Remettre en bonne voie.
Recet. — Retraite.
Recorder. — Rappeler, répéter, accorder, rapporter.
Reeous, rescous. — Délivré.
Recréant. — Las, vaincu, dégoûté.
Recroire. — Etre fatigué, renoncer.
Refui. — Refuge.
Regéhir. — Redire, avouer.
Regne. — Royaume.
Relenquir. — Abandonner.
Remaindre. — Rester, demeurer.
Remanoir. — Rester.
Remembrer. — Se souvenir, rappeler.
Remès. — Resté, delaissé.
Remirer. — Regarder.
Renoié. — Renégat.
Renverdie.— Poésie qui chantait le printemps, chanson dansée autour du mai.
Renvoisié. — Gai, aimable.
Repairer, reperer. — Habiter, se retirer, vivre.
Reprendre. — Protéger, désirer, blamer.
Reprovier.—Reproche, sentence.
Resnablement. — Médiocrement.
Respeus. — Réponse.
Ressoignier. — Craindre.
Retollir. — Reprendre.
Retraire. — Accuser, reprocher, retirer, trahir, fuir.
Retraitement. — A regret.
Retruis, je. — Je retrouve.
Reveler. — Se révolter, résister.

Revertir. -- Revenir, retomber.
Ribaut. -- Portefaix, valet.
Rien. -- Chose.
Rimoier. -- Rimer, faire des vers.
Rois. -- Rets, filets.
Route. -- Troupe, gens.
Rouvesons. -- Rogations.
Rover. -- Demander.

S.

Sachier. -- Secouer, arracher.
Sade. -- Aimable, gracieux.
Sajette. -- Flèche.
Sairement. -- Serment.
Saner. -- Guérir.
Saouler. -- Rassasier.
Saveler. -- Rassasier.
Sauf, saus. -- Sauvé.
Sauté. -- Saut, espace franchi.
Séance. -- Bienséance, convenance.
Semondre. -- Avertir, convoquer.
Sené. -- Sensé.
Seoir. -- Convenir.
Serre. -- Prison, clôture.
Sers. -- Serf, serviteur.
Seurtance. -- Assurance, gage.
Sevrer. -- Séparer.
Signacle. -- Signe de croix.
Signori. -- Respecté, dominant.
Soie. -- Sien.
Sois. -- Soif.
Solacier. -- Consoler, amuser.
Solas. -- Soulagement, plaisir.
Soloir. -- Avoir coutume.
Son. -- Sommet, but.
Son. -- Chanson.
Sonet. -- Chansonnette.
Songis. -- Attentif, rêveur.
Sorcuidance. — Présomption.
Sormené. — Mal mené. — Terme d'escrime.
Sorporté. — Mal traité. — Terme d'escrime.
Soudée. — Solde, gain, ce qu'on a pour un sol.
Souef. — Doux, suave.
Souffraite. -- Gêne, privation.
Soustenail. — Appui.
Suens, sui. — Ses, siens.

T.

Taillaument. — Avec insistance, d'une manière incisive
Taint. — Pâle.
Talent. — Désir, pensée, intention.
Tans. — Temps, fois, quantité.
Targier. — Tarder.
Teche. — Tache, vice.
Temoing. — Preuve, fidélité.
Tençon. — Querelle, dispute.
Tendre. — Fol, faible.
Tenson. — Querelle.
Ters. — Frotté, nettoyé.
Tès, teus, tex. — Tel.
Thumes. — Tunis.
Tieuls. — Tels.
Tollir. -- Enlever.
Traire. — Tirer, ressembler, trahir, attirer, séduire, tromper.

Traitour. — Traître.
Travaillier. — Tourmenter.
Travault, qu'il se. — Qu'il se fatigue.
Trestour. — Tristesse, mal, mauvais tour, méchanceté.
Triarcle. — Thériaque, remède.
Truis, je. — Je trouve.

U.

Uevrer. — Travailler.

V.

Vain. — Maigre, vide.
Vaxiller. — Hésiter, pencher.
Véer. — Défendre, refuser.
Vermeus. — Rouge.
Vertu. — Puissance.
Vierté. — Vérité.
Vilonie. — Acte méprisable.
Viltance. — Lâcheté.
Vis. — Visage, vif, vivant, apparent. — Ce m'est vis : il me paraît.
Voir. — Vrai.
Vueuil. — Vœu, désir.

TABLE.

Recherches sur la vie et les ouvrages de Thibault IV, Comte de Champagne, V.

Chansons d'amour, 3.

Jeux-Partis, dialogues et pastourelles, 76.

Chansons religieuses et historiques, 112.

Notes et variantes, 129.

Pièces diverses, 165.

Glossaire. 191.

CHANSONS

DE

Thibault IV, Comte de Champagne et de Brie,

ROI DE NAVARRE.

REIMS.

—

1851.

Collection des poètes champenois antérieurs au XVI^e^ siècle.

—

Cette publication comprend 14 volumes. — Chaque ouvrage se vend séparément.

EN VENTE:

LES ŒUVRES DE GUILLAUME COQUILLART. 2 vol.

LES ŒUVRES DE GUILLAUME DE MACHAULT. 1 vol.

LES ŒUVRES INÉDITES D'EUSTACHE DESCHAMPS. 2 vol.

LE ROMAN DU CHEVALIER DE LA CHARRETTE
par Chrétien de Troyes. 1 vol.

LE ROMAN D'AUBERY LE BOURGOING. 1 vol.

LES ŒUVRES DE PHILIPPE DE VITRY. 1 vol.

LE ROMAN DE GIRARD DE VIANE
par Bertrand de Bar-sur-Aube. 1 vol.

LES CHANSONNIERS DE CHAMPAGNE AUX XII^e^ ET XIII^e^ SIÈCLES. 1 vol.

LE TORNOIEMENT DE L'ANTÉCHRIST
par Huon de Mery (sur Seine). 1 vol.

POÈTES DE CHAMPAGNE ANTÉRIEURS AU XVI^e^ SIÈCLE. 1 vol.

SOUS PRESSE :

Quatorzième & dernier volume de la collection,

RECHERCHES SUR L'IDIOME ET LES PATOIS DE CHAMPAGNE.

Prix de chaque volume sur papier carré vergé. . . . . 8^f^
Sur papier de couleur . . . . . 20^f^

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: Jan. 2008

PreservationTechnologies
A WORLD LEADER IN COLLECTIONS PRESERVATION
111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

LIBRARY OF CONGRESS
0 020 410 073 1